



Rapport financier annuel 2017

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et article 222-3 du Règlement Général de l'AMF

Sommaire

Attestation des responsables du rapport financier annuel	3
Rapport de gestion du Directoire	4
Annexe I : résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	40
Annexe II : filiales et participations	41
Annexe III : rapport RSE	43
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	102
Comptes consolidés	134
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	187
Comptes sociaux de Tessi SA	192
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	214

Attestation des responsables du rapport financier annuel

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel, sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Grenoble, le 25 avril 2018

Claire FISTAROL
Présidente du Directoire

Olivier JOLLAND
Directeur Général

Rapport de gestion du Directoire

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer d'approuver les conventions réglementées conclues par la Société autorisées au cours de l'exercice et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- vous proposer d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux,
- vous proposer d'approuver les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Madame Claire FISTAROL,
- vous proposer d'approuver les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Olivier JOLLAND,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Directoire de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social par émissions de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé,
- vous proposer d'autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social par an,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres,
- vous proposer de fixer une limitation globale desdites autorisations,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social en application de la loi sur l'épargne salariale imposant de proposer à l'Assemblée une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe dans les conditions prévues par l'article L.3332-18 du Code du Travail,

- vous proposer de mettre en harmonie les statuts sociaux avec les dispositions de l'article L.225-79-2 du Code de Commerce relatives à la désignation d'un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés,
- vous proposer de mettre en harmonie les statuts sociaux avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce relatives à la désignation d'un Commissaire aux Comptes Suppléant.

I. Résultats économiques et financiers de la Société et du Groupe

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture n'ont pas été renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés ; et sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2017 les modifications suivantes :

a. Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes

- acquisition au 27 juillet 2017 et consolidation par intégration globale de 100 % de la société Dhimyotis, tiers de confiance spécialisé dans la cyber sécurité, et de sa filiale Mapreuve,
- création au 23 septembre 2016, et entrée dans le périmètre de consolidation par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2017, de la société GI QUALITAS, basée au Chili,
- création en 2017 et consolidation par intégration globale de l'entité Tessi Technology Tunis basée en Tunisie (sans activité sur l'exercice 2017).

b. Autres mouvements

- fusion-absorption des sociétés My Shopper Agency et Tessi CRM Consulting par la société Tessi TMS en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017,
- fusion-absorption de la société Bordeaux Saisie par la société BIP-Tessi en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017,
- fusion-absorption de la société IMDEA par GDOC España en date du 1^{er} novembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017,
- complément d'acquisition au 1^{er} mars 2017 de 8,15 % des parts de Diagonal Company Services & Solutions détenues par un minoritaire,
- complément d'acquisition au 9 mars 2017 de 0,52% des parts de Diagonal Company Services & Solutions détenues par un minoritaire,
- complément d'acquisition au 28 décembre 2017 de 1,5% des parts de Diagonal Company Services & Solutions détenus par un minoritaire.

1.2. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Exercice au 31/12/2017	Rappel exercice au 31/12/2016	Variation 2017/2016 en %
Chiffre d'affaires net	426 594	404 014	5,6 %
Produits d'exploitation	433 159	408 705	6,0 %
Charges d'exploitation	381 022	359 995	5,8 %
Résultat opérationnel courant	52 137	48 709	7,0 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	-1 426	-1 785	-20,1 %
Résultat financier	-6 098	- 3 919	55,6 %
Résultat avant impôt	44 614	43 005	3,7 %
Résultat net des activités poursuivies	33 266	31 809	4,6 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	33 266	31 809	4,6 %
Résultat net (part du Groupe)	31 326	30 169	3,8 %
BNPA (en €) de l'ensemble consolidé	11,20	10,78	3,8 %
BNPA (en €) des activités poursuivies	11,20	10,78	3,8 %

a. Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	559	575
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales *	103 097	119 899
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	129 756	158 663
Découverts bancaires	-6 975	- 7 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	226 437	271 865
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-16 832	-16 024
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company	-998	
Avances reçues pour le compte des clients Diagonal Company	-30 091	-27 138
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-77 432	-94 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	101 084	134 099
Dettes financières	-117 259	-101 400
Trésorerie nette incluant la trésorerie non mobilisable de CPoR Devises	-16 175	32 699
Trésorerie non mobilisable de l'activité CPoR Devises	17 677	17 371
Trésorerie nette excluant la trésorerie non mobilisable de CPoR Devises	-33 852	14 968

* Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent un compte à terme de 5 millions d'euros perçus suite à une décision de justice au titre d'un litige. Cette décision a fait l'objet d'un appel déposé par la partie adverse.

b. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises, dont :	129 756	158 663
Comptes bancaires de la clientèle	22 742	27 855
Avoirs en devises	48 290	51 160
Avoirs en or	24 069	33 286
Comptes courants débiteurs à vue	34 655	46 362
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-77 432	-94 605
Dépôts bancaires de la clientèle	-34 598	-30 261
Emprunts au jour le jour	-15 420	-32 519
Dettes en onces d'or	-24 842	-31 789
Dettes sur avoirs en devises	-2 564	
Comptes courants créditeurs à vue	-8	-35
Comptes courants à vue CPoR Devises	34 647	46 327
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	17 677	17 731

c. Dettes financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Dettes financières < à 1 an	3 924	14 055
Dettes financières > à 1 an et < à 5 ans	29 157	87 345
Dettes financières > à 5 ans *	84 179	
Dettes financières	117 259	101 400

* dont 38,7 millions d'euros de prêt d'actionnaire

1.3. Prêts inter-entreprises consentis

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du Code monétaire et financier n'a été consenti par les sociétés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. Comptes sociaux de Tessi SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les résultats de la société Tessi ont été les suivants :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Chiffre d'affaires	19 592	17 994
Produits d'exploitation	26 862	18 010
Charges d'exploitation	28 970	18 456
Résultat d'exploitation	-2 108	-446
Résultat financier	26 663	33 599
Résultat courant	24 555	33 153
Résultat exceptionnel	-1 617	-5 818
Impôt sur les bénéfices	-2 437	-2 377
Résultat net	25 375	29 712

Le résultat d'exploitation 2017 est en baisse par rapport à 2016, les produits d'exploitations augmentant de 8 852 K€ quand les charges d'exploitation augmentent de 10 514 K€ (augmentation des coûts relatifs aux fonctions support centrales et aux coûts liés à la réorganisation opérationnelle et juridique menée à l'issue de l'opération de rachat du Groupe Tessi par la société Pixel Holding).

Le résultat financier s'élève à 26 663 K€ en 2017 contre 33 599 K€ en 2016, baisse provenant essentiellement de la progression des charges liées aux créances intra groupe et aux variations de provisions pour dépréciation sur titres.

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Produits nets financiers liés aux participations	26 757	28 017
Produits nets sur cessions de VMP	15	303
Différence négative de change	72	2
Provisions / reprises sur dépréciations d'immobilisations financières	5 623	7 997
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées	-5 804	-2 638
Pertes sur créances liées à des participations	-	-83
Total	26 663	33 599

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel de :

- la moins-value nette sur la cession des parts de la SNC Butte Citronnelle (dispositif Girardin) pour 1 837 K€,
- la plus-value de cession des actions de la société Bordeaux Saisie pour 284 K€.

La moins-value est compensée par des reprises de dépréciation classées en résultat financier.

Est joint, en annexe I au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires 2017 de Tessi s'inscrit en hausse de 22,6 M€ et atteint 426,6 M€ contre 404,0 M€ en 2016. À périmètre constant, il est en augmentation de 5,5 %.

- CPoR Devises est en recul de 6,7 % à 37,5 M€, contre 40,2 M€ en 2016,
- Tessi documents services est en croissance de 23,7 M€ à 363,0 M€ contre 338,7 M€ en 2016, soit une progression de 7,2 %. À périmètre constant, elle est de 7,0 %,
- Tessi customer marketing enregistre une activité à 26,1 M€ contre 25,1 M€ en 2016.

Le Groupe Tessi a dégagé en 2017 un résultat opérationnel courant de 52,1 M€ (12,2 % du CA), en augmentation par rapport à 2016 de 3,4 M€ soit +7,0 %.

- L'activité CPoR Devises génère un résultat opérationnel courant de 7,7 M€ en 2017 contre 9,1 M€ en 2016. Cette baisse est imputable aux activités or et devises.
- L'activité Tessi customer marketing génère un résultat opérationnel courant positif de 1,2 M€ contre 1,3 M€ en 2016.
- L'activité Tessi documents services génère en 2017 un résultat opérationnel courant de 43,2 M€ contre 38,3 M€ en 2016, essentiellement du fait sous l'impulsion à la fois des activités BPO et technologiques en France et de l'activité consulting en Europe, alors que les activités internationales et notamment espagnoles connaissent un recul face à une conjoncture particulière défavorable.

Le Groupe Tessi voit ses dettes financières augmenter, passant de 101,4 M€ au 31 décembre 2016 à 117,3 M€ au 31 décembre 2017. Le changement de contrôle majoritaire effectué le 12 janvier 2017 a provoqué un remboursement de manière anticipée de l'intégralité des emprunts émis, ceci nécessitant un refinancement qui s'est traduit par la souscription d'un contrat de crédit à cette même date, ainsi que la mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire.

D'autre part, la trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises s'élève à -33,9 M€ au 31 décembre 2017 contre +15,0 M€ en 2016.

Analyse financière et extra-financière des risques

1. Risques de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2017, cette couverture porte sur 67,11 % du montant nominal initial de dettes bancaires soit 45,4 M€.

Au 31 décembre 2016, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 3,9 M€.

2. Risques liés à l'endettement

Tessi est sujet à certains covenants financiers. Concernant le contrat de crédit signé le 12 janvier 2017, le Groupe devra respecter des ratios financiers calculés trimestriellement, sur la base de données consolidées, pendant la durée d'emprunt correspondante. Le non-respect de ces ratios pourrait entraîner un remboursement anticipé de l'emprunt. Le montant des emprunts soumis aux covenants financiers s'élève à 79,6 millions d'euros en date du 31 décembre 2017.

3. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

4. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 Business Units (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale, et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Le secteur de l'économie reste affecté par les incertitudes économiques et politiques internationales. Celles-ci ont pu créer des tensions chez les clients du Groupe, générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Tessi documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière de traitement des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Tessi customer marketing peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement de manière significative qu'au marché français, espagnol, suisse et chilien. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique de ces pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

5. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans la conduite de ses activités et notamment l'activité Tessi documents services, le Groupe est confronté à de nombreux nouveaux acteurs et doit faire face à une plus forte intensité concurrentielle. L'activité est soutenue par une croissance du marché avec une tendance de fond à l'externalisation qui se poursuit ainsi que le développement des thèmes de la dématérialisation et du 100 % numérique. Le potentiel de croissance de ces marchés peut paraître attractif pour de nouveaux entrants ou des acteurs jusqu'à présent positionnés sur une seule partie de la chaîne de valeur, éditeurs de logiciels,

constructeurs de machines de traitement du courrier et de solutions d'impression, archiveurs physiques ou sociétés de services informatiques. Ces acteurs peuvent potentiellement disposer d'une capacité financière plus importante, ou d'échéances de rentabilité différentes, leur permettant ainsi d'adopter des politiques agressives en termes de prix. Une telle situation est susceptible d'affecter la croissance, l'activité, les parts de marché, le niveau de marge et les résultats du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives.

6. Risques technologiques et informatiques

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information.

Le Groupe a mis en œuvre des programmes et procédures spécifiques destinés à garantir une bonne gestion des risques informatiques qui couvrent les systèmes de sécurité et de sauvegarde. Les sites de production informatique et les centres de données sont notamment soumis à des procédures administratives et techniques de surveillance et de sauvegarde qui couvrent les accès physiques aux centres et aux systèmes d'information, la rupture ou la perturbation de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des amplitudes thermiques extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et les plans de reprise suite à sinistre. Le Groupe ne peut néanmoins exclure la survenance de pannes des systèmes informatiques utilisés, directement ou indirectement, par le Groupe. Ces défaillances pourraient nuire à ses clients et en conséquence perturber ses activités.

7. Risques liés à la croissance externe

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et/ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

8. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Tessi documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

9. Risques d'image et de réputation

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de rigueur, professionnalisme et intégrité. Le Groupe s'attache à maintenir la qualité de ses prestations. Toutefois, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou encore litige l'impliquant.

La médiatisation d'éventuelles difficultés pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients existants et cibles, et par voie de conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient en être affectés.

10. Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Sur certains marchés, notamment celui des services informatiques, les sociétés restent dépendantes des compétences, de l'expérience et de la performance de son personnel.

D'autre part, les succès du Groupe dépendent dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante.

La réussite future du Groupe procède donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

11. Risques liés à l'internationalisation

Le Groupe souhaite poursuivre une stratégie de développement qui passe par une internationalisation de ses activités. Cette internationalisation est susceptible d'affecter les activités du Groupe, notamment en raison de nombreux facteurs externes tels que :

- l'instabilité économique, politique et le risque de terrorisme et de guerre,
- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires,
- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux,
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

12. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

➤ Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale,
- faciliter le financement d'activités terroriste.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

➤ Risques d'image de par son rôle de place sur le marché de l'or

Bien que la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 ait pris fin en 2004 et que le marché de l'or investissement en France soit devenu un marché de gré à gré (comme il l'est à l'international depuis la création du fixing de Londres), il peut demeurer dans l'esprit de certains une confusion entre l'excotation officielle et celle de CPoR Devises d'autant que cette dernière est reprise par plusieurs média nationaux.

Aussi CPoR Devises a précisé sur son site public et rappelé à ses équipes les éléments suivants quant au principe et à la détermination de sa cotation :

- La cotation officielle de l'or sur Euronext Paris a été définitivement supprimée depuis le 2 août 2004. Afin d'assurer la liquidité du marché, CPoR Devises, qui traitait déjà l'essentiel des ordres en bourse, continue de publier chaque jour à 13 heures un cours de référence pour les produits d'or les plus échangés en France, dont ceux anciennement cotés avant août 2004.
- Le passage du marché officiel à un marché de gré à gré n'a pas modifié fondamentalement le système de détermination des cours qui reste basé sur le prix du spot de l'once sur le marché international, sur l'offre et la demande propre à chacun des produits d'or ainsi que sur la liquidité du marché.

➤ Risques de non-conformité à l'agrément accordé par l'ACPR

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,

- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des opérations, détection et analyse des opérations inhabituelles ou atypiques.

➤ **Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance**

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très courts termes et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

➤ **Couverture des actifs fiduciaires**

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.
- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Livres sterling, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, les devises exotiques non couvertes sont financées en euros.

➤ Couverture des avoirs d'or physique

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture : les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écart possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance et fixé à 5 millions d'euros en 2017. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2017, le total brut des primes s'est établi à 0,5 million d'euros.

13. Autres risques

➤ Litiges

Une proposition de rectification fiscale a été adressée à la société Tessi Éditique le 7 décembre 2016 en matière de TVA.

Dans le cadre de cette proposition de rectification, l'administration fiscale entend soumettre à TVA les frais d'affranchissement (*la Poste*) que la société Tessi Éditique (*comme l'ensemble des professionnels du routage*) refacturait à ses clients en exonération de TVA sur le fondement des dispositions du 2° de l'article 267, II du Code Général des Impôts (*régime des débours*), dès lors que ces frais d'affranchissement étaient engagés au nom et pour le compte des clients concernés.

Ce faisant, l'administration fiscale souhaite procéder à un rappel de TVA de 5 009 383 € au titre des années 2013 et 2014, outre intérêts de retard (566 860 €).

La société Tessi Éditique conteste vigoureusement cette position.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de Commerce

En milliers d'euros	Factures reçues non réglées à la clôture dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et +	Total des 1j et +	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et +	Total des 1j et +
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
	5					26	5					7
Montant total des factures concernées TTC												
	99	160	65	0	0	227	105		62	2	7	72
Pourcentage du montant des achats TTC												
	0,4%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,8%						
Pourcentage du montant des ventes TTC												
							0,4%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
	NA											
Montant total des factures exclues TTC												
(c) Délais de paiement de référence												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
	Délais légaux						Délais légaux					

II. Activité de la Société et du Groupe

A. Activité de la société Tessi SA

La société Tessi SA exerce une activité de holding. Elle gère en conséquence les participations qu'elle détient au capital d'autres sociétés.

B. Activité du Groupe

Tessi accompagne les entreprises depuis 45 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiement, transactions devises et or et marketing client.

Ses activités et savoir-faire s'organisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services, spécialisée dans le traitement des flux de documents et moyens de paiement,
- CPoR Devises, intervenant principal assurant la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France,
- Tessi customer marketing, spécialisée dans la promotion, le digital et le marketing client.



Tessi documents services s'affiche, en France et à l'international (Espagne, Portugal, Suisse, Autriche, Angleterre et Chili) comme le partenaire privilégié des banques, des entreprises et des administrations, pour dématérialiser et optimiser la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement.

À l'heure de l'évolution des échanges vers le 100 % numérique, l'offre de Tessi documents services s'adapte au plus près des organisations et des systèmes, pour proposer des réponses sur-mesure, où externalisation, innovation et industrialisation se combinent, au service de la gestion « e-dématérialisée » des flux :

- externaliser en toute conformité la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement, via des prestations de Business Process Outsourcing (BPO) à forte valeur ajoutée proches de leurs métiers,
- innover autour de solutions technologiques modernes et sécurisées, conçues pour supporter en toute confiance des processus métiers basés de plus en plus sur les échanges électroniques des documents de gestion,
- industrialiser les flux de communication sortants, grâce à des prestations d'édition automatisées et à l'intégration de solutions modernes multicanales, pour un meilleur impact et une rentabilité accrue.

CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure depuis vingt ans la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France. À ce titre, la Société garantit l'approvisionnement, ainsi que la reprise de billets étrangers et produits d'or investissement pour l'ensemble du réseau bancaire domestique. La gamme des produits et services proposés à ses partenaires bancaires recouvre plus de 170 devises et 2 200 coupures ainsi que plus de 1 000 produits or dont plus de 20 références sont cotées quotidiennement.

Établissement de crédit, filiale à 80 % du Groupe Tessi et à 20 % du Crédit Agricole SA, CPoR Devises est le principal intervenant grossiste sur le marché du billet de banque étranger et le marché de l'or physique aux fins d'investissement en France.

À ce titre, la Société assure la liquidité du marché du change en approvisionnant l'ensemble des établissements bancaires et financiers domestiques en billets étrangers.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, de la cotation automatique des cours de change les plus avantageux, à l'organisation des circuits logistiques les plus adaptés à la situation particulière de chacun des établissements bancaires et financiers, constitue pour ses partenaires le gage d'une prestation de qualité valorisante aux yeux de leur clientèle.

CPoR Devises a engagé avec succès depuis plusieurs années le développement international de son offre de services auprès des banques commerciales et se présente aujourd'hui comme un acteur majeur sur ce marché.

La persistance des incertitudes sur l'évolution des marchés financiers a continué à maintenir l'attrait de l'or auprès des investisseurs soucieux de diversifier leur patrimoine.

N° 1 sur le marché des opérations promotionnelles différées en France, Tessi customer marketing propose aujourd'hui une offre unique et 100% intégrée pour répondre aux enjeux du marketing client. Tessi customer marketing accompagne les sociétés, de la vision stratégique jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par les solutions digitales et cross canal.

Tessi customer marketing s'est structurée autour de trois pôles :

- conseil
 - conseil en shopper et retail marketing
 - conseil et intégration de programmes CRM

- solutions
 - plateforme digitale et multicanale
 - marketing d'expériences
- opérations
 - opérations promotionnelles
 - marketing direct et logistique BtoC

Tessi a poursuivi en 2017 son processus d'internationalisation de ses activités entrepris en 2014 en ayant consolidé sa présence sur le marché espagnol, et en s'implantant sur les marchés d'Amérique Latine avec la société Diagonal Company, sur le marché espagnol avec la société BPO Solutions et le marché suisse et autrichien avec la société Tessi documents solutions Suisse, le tout renforçant l'activité Tessi document services.

C. Analyse des résultats du Groupe

L'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant sont analysés dans la partie 1.

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation en %
Chiffre d'affaires	426 594	404 014	5,6 %
Autres produits opérationnels	6 565	4 691	39,9 %
Achats consommés	-30 134	-27 138	11,0 %
Charges de personnel	-242 513	-225 806	7,4 %
Autres charges opérationnelles	-86 043	-85 684	0,4 %
Impôts et taxes	-10 046	-9 838	2,1 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	-12 286	-11 529	6,6 %
Résultat opérationnel courant	52 137	48 709	7,0 %

Les autres produits opérationnels passent de 4 691 K€ à 6 565 K€.

Les achats consommés augmentent de 11 % (+3,0 M€) du fait principalement d'une hausse de l'activité achat / revente.

Les charges de personnel 2017 s'élèvent à 242 513 K€ contre 225 806 K€ en 2016. Cette augmentation de 16 707 K€ peut se ventiler de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	182 164	169 396
Charges sociales	57 192	54 157
Participations des salariés	2 856	2 253
Paiement en actions (plan d'actions gratuites)	301	
Total autres charges opérationnelles	242 513	225 806

Les salaires et traitements augmentent de 12 768 K€ (+7,5 %). Hors acquisitions 2017, cette augmentation s'élève à 7,3 %.

Les charges sociales augmentent de 3 035 K€ (+5,6 %). Hors acquisitions de l'année 2017, les charges sociales augmentent de 2 913 K€ (+5,4%). Le CICE s'élève en 2017 à 5 743 K€ contre 4 794 K€ en 2016.

Le taux de charges sociales s'élève à 31,4 % en 2017 contre 32,0 % en 2016.

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Autres services extérieurs	57 752	56 059
Autres charges externes	27 515	28 998
Autres charges opérationnelles	776	627
Total autres charges opérationnelles	86 043	85 684

Les autres charges opérationnelles augmentent de 359 K€, soit +0,4%.

Les impôts et taxes ont augmenté de 2,1 %, leur poids par rapport au chiffre d'affaires restant stable entre 2016 et 2017.

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 6,6 % du fait de la hausse de la dotation aux amortissements (338 K€) et de la dotation aux provisions (419 K€).

Au final, le résultat opérationnel courant passe de 48 709 K€ à 52 137 K€ soit une hausse de 7,0 %.

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation en %
Résultat opérationnel courant	52 137	48 709	7,0 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	-1 426	-1 785	-20,1 %
Résultat opérationnel	50 711	46 924	8,1 %
Coût de l'endettement financier net	-5 803	-2 990	94,1 %
Autres charges et produits financiers	-295	-929	-68,2 %
Résultat avant impôt	44 614	43 005	3,7 %
Impôts sur les résultats	-11 351	-11 196	1,4 %
Résultat net des sociétés intégrées	33 263	31 809	4,6 %
Participation dans les entreprises associées	3		
Résultat net des activités poursuivies	33 266	31 809	4,6 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	33 266	31 809	4,6 %

Les autres charges et produits opérationnels non courants passent d'une charge nette de 1 785 K€ en 2016 à une charge nette de 1 426 K€ en 2017.

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Plus ou moins-values de cession	15	246
Coûts de restructuration	95	-795
Coûts de réorganisation opérationnelle et juridique - Pixel	-1 289	
Autres charges et produits opérationnels non courants	-247	-1 236
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-1 426	-1 785

En 2017, les charges non courantes sont principalement liées à la réorganisation opérationnelle et juridique menée à l'issue de l'opération Pixel.

En 2016, les coûts de restructuration sont principalement relatifs à la cession de la société Tessi Asia, à la fermeture du site de production de Grenoble (141 K€), à la perte du client principal de Tessi TMS (322 K€). Les autres charges opérationnelles non courantes couvrent une régularisation fiscale (597 K€) et une dépréciation d'actif immobilisé incorporel (406 K€) sur CPoR Devises, ainsi que des coûts engendrés dans le cadre de l'opération de prise de contrôle de Tessi SA par Pixel Holding (233 K€).

Ainsi, le résultat opérationnel passe de 46 924 K€ en 2016 à 50 711 K€, soit une hausse de 8,1 %.

Le coût de l'endettement augmente et passe de 2 990 K€ à 5 803 K€ sous l'effet de la hausse des frais financiers sur emprunts (+2 485 K€). Ces derniers ont été impactés par la souscription des emprunts dans le cadre du nouveau de crédit du 12 janvier 2017.

Les autres charges et produits financiers passent de -929 K€ à -295 K€, incluant en 2016 une provision pour charge de 875 K€ relative au rachat de l'emprunt obligataire de 20 M€ effectué en janvier 2017.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 11 351 K€ en 2017 contre 11 196 K€ en 2016, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 33 266 K€ en 2017 contre 31 809 K€ en 2016, soit une hausse de 4,6 %.

III. Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

IV. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important survenu après la clôture n'est à mentionner.

V. Perspectives 2018

Dans la continuation de 2017, la Société ambitionne de poursuivre sa stratégie de croissance et d'innovation afin d'accompagner ses clients dans leur transformation digitale.

VI. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 25 375 479,70 €, en intégralité au poste « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2014	2,00 €	40 %
31/12/2015	2,00 €	40 %
31/12/2016	-	-

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 a décidé de distribuer à titre de dividende exceptionnel de 67 647 854,04 euros, prélevé pour partie sur le poste « Réserves » à hauteur de 67 128 389,34 euros et pour partie sur le poste « Primes » à hauteur de 519 464,70 euros.

VII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 68 705 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 22 902 €.

VIII. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants et à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce

Nos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration puis par le Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, relatives :

- à l'autorisation générale de cautionnement auprès des filiales du Groupe,
- à la convention de prêt conclue avec la société PIXEL Holding et à l'avenant à la convention de prêt conclu avec la société PIXEL Holding relatif à la révision du taux de rémunération,

Nous vous rappelons que la conclusion de cette convention a pour origine l'opération intervenue le 12 janvier 2017 à savoir la cession de la participation majoritaire détenue par la Famille Rebouah au capital de la Société Tessi et l'obligation pour la Société de rembourser ses prêts bancaires à cette occasion.

Pour mémoire, l'endettement financier du Groupe Tessi préexistant à l'arrivée de Pixel Holding a été rendu exigible du fait même du changement de contrôle, en raison de la présence de clauses de remboursement anticipé liées à la survenance d'un tel événement. Informée de cette situation, Pixel Holding se devait, dès la signature, le 31 mai 2016, des accords qui l'engageaient à acheter le bloc des conjoints Rebouah, d'organiser par avance la disponibilité, pour Tessi, du financement qui se substituerait à celui que le changement de contrôle allait rendre exigible.

Ce prêt a ainsi répondu à un besoin de refinancement lié à un état de fait antérieur à l'entrée de Pixel Holding au capital de la Société, et il était dans l'intérêt social de la Société que Pixel Holding organise longtemps à l'avance la disponibilité de ce refinancement plutôt que de laisser la Société exposée, une fois le changement de contrôle réalisé, aux aléas d'une négociation de nouveaux concours alors que les clauses de remboursement anticipé auraient été activées.

La convention de prêt ainsi conclue le 12 janvier 2017 a prévu la mise à disposition par la société Pixel Holding à la Société d'une avance en compte courant d'un montant total de 47 800 000 € moyennant un taux d'intérêt de 4,8 % par an ce, dans le but de permettre le refinancement de l'endettement existant de la Société rendu exigible du fait de l'opération de changement de contrôle intervenu au sein de la Société.

À la demande du Conseil d'administration, la société NG Finance est intervenue comme expert externe à l'effet d'éclairer la décision des administrateurs de Tessi appelés à autoriser le prêt d'actionnaires, en leur présentant une fourchette de taux d'intérêts considérés comme conformes aux conditions de marché.

Le taux d'intérêt initial de 4,8 % s'inscrivait dans la fourchette du taux de marché figurant dans le rapport de NG Finance. À la suite d'une renégociation ayant donné lieu à réduction de 1% des taux d'intérêts applicables aux financements reçus par Pixel Holding au titre de sa

documentation de financement en date du 12 janvier 2017, ce taux a été ramené par avenant à 3,8 % avec effet au 20 juillet 2017.

- à la « convention Intercréanciers Senior et Sûretés » conclue avec les sociétés Pixel Holding, Pixel Holding 2, le Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, Natixis et la Société Générale,

Ladite convention conclue entre les sociétés Pixel Holding et Pixel Holding 2 et certains établissements financiers a pour vocation à régir les relations entre les créanciers seniors et les créanciers subordonnées.

- à l'accord de non concurrence conclues avec la société Diagonal Company Services & Solutions,
- à la constitution d'un nantissement sur les titres détenus par Tessi au sein de sa filiale Diagonal Company Services & Solutions,
- à l'octroi de sûretés post-transformations dans le cadre des modifications statutaires intervenues au sein de filiales de Tessi et post-closing dans le cadre du maintien des financements accordés à la Société,

Nous vous précisons que dans un souci d'optimisation de la structure juridique du Groupe, il a été décidé de modifier les statuts de certaines filiales afin que ces dernières aient toutes le statut de Société par Actions Simplifiée et adoptent un modèle de statuts identique.

Par conséquent, il a été nécessaire afin de réaliser lesdites modifications statutaires, d'obtenir la mainlevée des nantissements consentis le 12 janvier 2017 avant de consentir de nouveaux nantissements sur les titres des sociétés transformées ce, dans des termes similaires à ceux consentis le 12 janvier 2017.

Par ailleurs, la convention de crédit en date du 12 janvier 2017 prévoyait l'adhésion de certaines filiales du Groupe en qualité de garants, condition du maintien des financements accordés à la Société.

Par conséquent, il a été approuvé la signature d'actes d'adhésion de ces filiales.

- au rachat d'une participation minoritaire au sein de la société Diagonal Company Services & Solutions.

IX. Proposition d'approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux

En application de l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et les critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de leur mandat pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil de Surveillance sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité. En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés dans ce rapport.

X. Proposition d'approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ; dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Madame Claire Fistarol et à Monsieur Olivier Jolland

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Madame Claire Fistarol et à Monsieur Olivier Jolland.

Nous vous proposons d'approuver les montants tels que présentés dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

XI. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017

Le contrôle interne est un ensemble de processus définis et mis en œuvre par le Directoire, les Directeurs généraux opérationnels ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et le domaine financier, la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société Tessi SA, dont l'activité est celle d'une société holding, et la société Tessi Services (filiale à 100 % de Tessi SA), et qui est en charge des domaines fiscaux, comptables, juridiques, sociaux et informatiques, présentent les caractéristiques suivantes :

A. Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe Tessi est tenu par du personnel Tessi Services, basé à Grenoble, à l'exception des sociétés CPoR Devises et des sociétés basées à l'étranger.

Ces services sont dirigés par un Directeur Financier et un responsable de contrôle de gestion Groupe, rattachés au Directeur général du Groupe Tessi, membre du Directoire.

1. Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)

Les services comptables du Groupe Tessi sont eux-mêmes subdivisés en différents départements et doivent appliquer les procédures écrites existantes :

1.1. Comptabilité générale

Suivi de comptabilité, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

1.2. Service trésorerie

Gestion des décaissements et encaissements du Groupe, établissement de l'ensemble des rapprochements bancaires, établissement des tableaux de bord de trésorerie et des prévisionnels de trésorerie, gestion administrative des comptes bancaires (ouverture, fermeture, procurations).

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers, spécifiques et bien identifiées, exclusivement centralisées au niveau de Tessi SA et Tessi Services.

1.3. Service fournisseurs

Réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions générales opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

1.4. Service relance / pré-contentieux

Relance des créances clients (à l'écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de Commerce, signification par voie d'huissier...).

2. Production du reporting mensuel

2.1. Compte de résultat

Le service contrôle de gestion du Groupe Tessi est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sociétés regroupées par métier un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année,
- de suivre de manière détaillée et / ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité.

2.2. Tableau des salaires

Le service paie et le service contrôle de gestion produisent un tableau des salaires permettant mensuellement de détailler, avec la même finesse que celle utilisée pour le compte d'exploitation, les frais de personnels et leur décomposition en rubrique de paie, ainsi que l'évolution des effectifs.

Cette organisation en unité opérationnelle permet d'effectuer un suivi au niveau du centre de production et de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers. Chaque unité opérationnelle est rattachée à un chef de centre de production, lui-même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui-même rattaché au Directeur général métier. Ce reporting mensuel sert également au pilotage du Groupe par les membres du Directoire.

3. États consolidés

Le Groupe Tessi produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par un service dédié et formé aux techniques de consolidation. Ce service est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production. Pour l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail, la Société fait appel à un actuaire.

4. Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque Direction générale métier. Cette facturation fait l'objet d'un contrôle mensuel par les services comptables et contrôle de gestion du Groupe Tessi.

5. Contrôle de gestion métiers

La Société est dotée d'un service de contrôle de gestion Groupe qui analyse le reporting mensuel. Nos trois métiers sont également dotés d'un contrôle de gestion opérationnel visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions générales opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

B. Description synthétique de l'organisation sociale

Tessi Services est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel pour l'ensemble des salariés du Groupe Tessi à l'exception des sociétés basées à l'étranger.

Chacun des gestionnaires de paie est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur général.

Tessi Services est aussi en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

C. Description synthétique de l'organisation juridique

Tessi Services assiste les Directions générales opérationnelles françaises dans le cadre de la revue des contrats commerciaux et assure la gestion des dossiers contentieux.

Le service juridique est par ailleurs, en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciement pour le périmètre France. Il intervient aussi auprès des Directions opérationnelles en tant que support sur les sujets de droit social collectif (instances représentatives du personnel, négociations collectives...).

En outre, il assure, pour le compte des filiales françaises, l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration et la revue des baux commerciaux, ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe. S'agissant des filiales étrangères, le service juridique assure la coordination entre la Direction Générale et les conseils et responsables locaux en charge de sujets Corporate.

Ce service est dirigé par le Directeur juridique, elle-même rattachée au Directeur général.

En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de Tessi SA et Tessi Services et les Directions opérationnelles,
- une répartition claire des rôles chez Tessi SA et Tessi Services,

- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédures contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPoR Devises est dotée de systèmes et méthodes de contrôle qui lui sont propres, compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Un rapport spécifique sur le contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil de Surveillance de cette société.

XII. Autorisations et délégations de compétence données au Directoire par l'Assemblée Générale des Actionnaires

A. Renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, à opérer en Bourse sur les actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Tessi par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocations d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe,
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur et mentionnera notamment :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe,
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 180 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est 50 358 204 €, financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Directoire devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence, pour une durée de 24 mois, pour annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

B. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de décider du principe d'augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Directoire afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

Ainsi, nous vous proposons :

1. de consentir au Directoire (20^e et 21^e résolutions), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances :
 - existants ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,

- existants de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est indirectement possédé par cette société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal. Le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous

Le montant total des valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait être supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

2. de consentir au Directoire (22^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20% du capital social par an au jour de la décision du Directoire et le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

3. d'autoriser, sous condition suspensive de l'adoption des délégations visées ci-dessus, le Directoire (23^e résolution), dans la limite de 10 % du capital social tel qu'existant au jour de la mise en œuvre desdites délégations par le Directoire, par an, à fixer, le prix d'émission selon l'une des modalités suivantes :

- prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période d'au moins 20 jours de bourse consécutifs et d'au plus 100 jours de bourse consécutifs ayant courue pendant les six mois précédant l'émission,
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du dernier jour de bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 5%.

4. de déléguer au Directoire (24^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et ce, dans la limite du **Plafond Global I** et du **Plafond Global II** visés ci-dessous.
5. de déléguer, au Directoire (25^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, en vue :

- 5.1. dans la limite de 25 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Directoire), de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure d'Offre Publique d'Echange effectuée en application des dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce,
- 5.2. dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Directoire), de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables.

Le montant nominal total des augmentations de capital effectuées en vertu de ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

6. de consentir au Directoire (26^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

7. de décider (27^e résolution) :
 - que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations consenties au Directoire (20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, et 25^e résolutions) par la prochaine Assemblée Générale, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros (« **Plafond Global I** »),
 - que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations consenties au Directoire (20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, et 25^e résolutions) par la prochaine Assemblée Générale ne pourrait excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission (« **Plafond Global II** »).

À ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société et/ou émises par une Filiale et/ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Directoire.

8. de déléguer au Directoire (28^e et 29^e résolutions), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourrait excéder cent cinquante mille (150 000) euros.

XIII. Mise en harmonie des statuts sociaux avec les dispositions de l'article L.225-79-2 du Code de Commerce relatives à la désignation d'un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Dans le cadre des dispositions de la loi relative à la *sécurisation de l'emploi* du 14 juin 2013, complétées par la loi relative au *dialogue social et à l'emploi* du 17 août 2015, reprises à l'article L.225-79-2 du Code de Commerce, nous vous proposons de modifier les statuts sociaux pour déterminer les conditions de désignation des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Si cette proposition vous agréer, il conviendra de procéder à la mise à jour corrélative l'article 16 des statuts sociaux et notamment :

- de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts « *Conseil de Surveillance* » comme suit :
« *Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus et, le cas échéant, d'un ou plusieurs membres représentant les salariés nommés conformément à la loi ou aux présents statuts.* »
- et de compléter l'article 16 des statuts sociaux par les dispositions suivantes relatives aux modalités de désignation des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés :
« *Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés :*
 - *le Conseil de Surveillance comprend un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés désigné par le Comité de Groupe.*
 - *le Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, sauf dispositions particulières, dispose des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que les Membres du Conseil de Surveillance de la Société visés à l'alinéa 1 de l'article 16 des statuts. Il est notamment soumis à la même obligation de confidentialité et doit respecter le principe de collégialité du Conseil de Surveillance.*
 - *Conformément aux dispositions du 4^e alinéa de l'article 16 des statuts, le mandat de tout Membre du Conseil de Surveillance nommé en application du présent article 16 est de 5 ans. Les fonctions d'un Membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Membre.*
 - *En cas de vacance d'un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés pour quelle que raison que ce soit, son remplaçant désigné par le Comité de Groupe entre en fonction pour la durée du mandat de son prédécesseur. Jusqu'à la date de ce remplacement, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.*
Le mandat prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts et notamment en cas de rupture du contrat de travail dudit Membre.
 - *Il peut être mis fin aux mandats des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés à l'issue de l'Assemblée générale ayant approuvé les comptes d'un exercice au cours duquel les conditions d'application de l'article L.225-79-2 du Code de Commerce ne seraient plus remplies, ou bien si celui-ci venait à être abrogé. »*

XIV. Mise en harmonie des statuts sociaux avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce relatives à la désignation d'un Commissaire aux Comptes

Nous vous proposons d'harmoniser les statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce concernant la désignation des Commissaires aux Comptes.

Si cette proposition vous agréée, il conviendra de procéder à la mise à jour corrélative de l'article 20 des statuts sociaux « Commissaires aux Comptes » comme suit :

« Le contrôle est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes exerçant leur mission conformément à la loi.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désigne un ou plusieurs Commissaires aux Comptes Titulaires et, lorsque le Commissaire aux Comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs Commissaires aux Comptes Suppléants appelés à remplacer les Titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, remplissant les uns et les autres les conditions fixées par la Loi et les règlements qui la complètent. »

XV. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport (annexe II).

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote* dans les sociétés, ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

Nom des sociétés	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droits de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droits de vote	
	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
Dhimyotis			100%	100%
Mapreuve			100%	100%

* Plus du 20^e, du 10^e, du 5^e, du tiers, de la moitié, des deux tiers et des 18/20^e du capital ou des droits de vote.

XVI. Sociétés contrôlées

A. Directement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

Accès Informatiques

ATIA

A.T.I.P.

BIPIO

BPO Solutions

Diagonal Company Services & Solutions

Dhimyotis

Gdoc Holding SA

GIP-Tessi

I.C.S.B.

ISEM

Logidoc Solutions

Perfo Service

Processure Company Limited

Prochèque Nord

RIB Informatique Drôme

RIP-Tessi

SATC

SDIP-Tessi

SEDI

SMIP-Tessi

Synercam

T.D.C. Tessi

T.D.I.

TESCA (société en liquidation)

Tessi 2M

Tessi Business Services

Tessi Chèque Bordeaux

Tessi Digital Services

Tessi Chèque Interbancaire

Tessi Chèque Nanterre

Tessi Consulting

Tessi Ouest

Tessi Chèque Rennes

Tessi Chèque Île de France

Tessi Contact Center

Tessi Documents Services

Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon

Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon

Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz

Tessi Document Solutions (Switzerland)

Tessi Encaissements

Tessi Informatique

Tessi Paiements Services

Tessi Technologies

Tessi Technology Tunis

Tessi-T.G.D

T.I.G.R.E.

TSI Action Informatique

Tunis Data Services

XWZ 32

2. CPoR Devises

CPoR Devises

3. Tessi customer marketing

PMC

Soft Promo

Tessi TMS

4. Autres non affectées

Tessi Services

Tessi lab

Indirectement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

ASP One.fr par XWZ 32

Atelier Pré Saint Gervais par XWZ 32

BIP-Tessi par Tessi Documents Services

C2I Production par Tessi Technologies

CIAT par Tessi Technologies

Diagonal Gest Chile par Diagonal Company Services et Solutions

Docuplus par Gdoc Holding SA

Gdoc Lasercom SA par Gdoc Holding SA

Gdoc Lasercom France par Gdoc Holding SA

Gdoc Espana par Gdoc Holding SA

Gesanco Gestión par Diagonal Company Services et Solutions

Gestiona Agencia Habitacional par Gestión Externa

Gestiona Procesos Chile par Gestión Externa

Gestión Externa par Diagonal Gest Chile

Gestión Externa Colombia par Diagonal Company Services et Solutions

Grabacion de Datos y Documentos par Tessi Business Services

Graddo II par Tessi Business Services
Hipotecarios Atacas par Diagonal Company Services et Solutions
Insynergy Consulting España par Diagonal Company Services et Solutions
Mapreuve par Dhimyotis
Near Perfection par Tessi Business Services
Servicios Externos Gestiona par Diagonal Gest Chile
SIP-Tessi par Tessi Documents Services
Tessi Document Solutions (Austria) par Tessi Document Solutions (Switzerland)
Tessi Document Solutions (Germany) par Tessi Document Solutions (Switzerland)
Tessi Éditique par XWZ 32
Tessi GED par XWZ 32
Tessi Gestiona par Gestión Externa
Valdeolmillos Gestores par Diagonal Company Services et Solutions

2. Tessi customer marketing

Tessi MD par XWZ 32

XVII. Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Nous vous informons qu'il n'existe plus de plans d'options au sein de la Société.

XVIII. Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice par le biais d'un rapport spécial.

XIX. Compte-rendu des opérations effectuées

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

• nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	50
• nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	30
• cours moyen des achats	148,80 €
• cours moyen des ventes	152,67 €
• montant des frais de négociation	NA
• nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2017 (contrat de liquidité)	138
• valeur évaluée des actions au cours d'achat	24 288 €
• valeur nominale des actions	2 €

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 :

Finalités	Nombre d'actions détenues au 31/12/2017	Prix d'achat moyen €	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	138	142,80	-	-

Pour votre information, le cours de l'action Tessi était de 178 € à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2017 et de 176 € à la clôture le 29 décembre 2017.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

- cours moyen 153,42 €
- volume moyen 1 120 titres
- journée de transaction moyenne 136 241,27€

XX. Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- **Identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice 2017, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :**
 - la société Pixel Holding détient 54,33 % du capital social et 54,26 % des droits de vote,
 - la société de droit américain FMR LLC détient 9,99 % du capital social et 6,50 % des droits de vote (avis AMF du 10 juin 2015 n° 215C0791).
 - La société Amiral Gestion détient 7,94 % du capital et 5,16% des droits de vote (avis AMF du 20 décembre 2016 n° 216C2858).
- **Notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :**
 - La société Faccino a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 janvier 2017, les seuils de 50 % des droits de vote et de 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 13 janvier 2017 n° 217C0155).
 - Monsieur Marc Rebouah a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 janvier 2017, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 13 janvier 2017 n° 217C0155).
 - Monsieur Marc Rebouah, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Faccino qu'il contrôle, et les membres de sa famille ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 12 janvier 2017, les seuils de 2/3 des droits de vote et de 50%, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 13 janvier 2017 n° 217C0155).
 - La société Pixel Holding a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 janvier 2017, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 18 janvier 2017 n° 217C0203).

- La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2017, le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 27 janvier 2017 n° 217C0291).
- La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 janvier 2017, le seuil statutaire de 7,5 % de droits de vote (email adressé à la Société le 26 janvier 2017).

XXI. Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2017 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

• nombre de titres cédés	Néant
• nombre de titres acquis	Néant
• nombre de titres souscrits	Néant
• nombre de titres échangés	Néant

XXII. Actionnariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,
- et / ou directement, au titre de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

→ **Le pourcentage de détention s'élève à 0 %.**

Par ailleurs, il est indiqué que l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice, au titre des actions nominatives attribuées aux salariés au titre de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, est de 0 %.

XXIII. Informations sociales et environnementales

Ces informations vous sont présentées en annexe III du présent rapport.

XXIV. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux,
- aux comptes consolidés,



- aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants et aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce,
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions,
- aux délégations faites au Directoire de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription,
- à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément.

Le Directoire

Annexe I

résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Natures des indications (en €)	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 595 356	5 595 356	5 595 356	5 593 356	5 609 890
Nombre des actions ordinaires existantes	2 797 678	2 797 678	2 797 678	2 796 678	2 804 945
Chiffre d'affaires hors taxe	19 592 039	17 994 091	16 084 196	14 025 789	13 799 600
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 517 044	21 350 375	12 358 291	15 463 246	13 924 434
Impôts sur les bénéfices	-2 437 349	-2 377 426	2 331 895	-1 835 368	-2 618 331
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 375 480	29 712 334	14 042 860	13 838 959	9 859 832
Résultat distribué	67 647 854	5 595 356	5 595 356	5 611 262	5 602 468
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,49	8,48	3,58	6,19	5,90
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,07	10,62	5,02	4,95	3,52
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	2	2
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	6	6	7	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 659 512	2 542 661	2 162 577	2 051 795	1 938 459
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	886 217	861 878	897 265	849 006	767 356

Annexe II

filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00	1 118	846	1 354	1 354		350	7 710	
ATIA	60,00	112	159	45	45		85	983	
A.T.I.P.	80,00	230	149					757	
BIPIO	91,50	642	278	100	100			2 221	
BIP-Tessi	1,00	1 947	1 533				55	10 459	
BPO Solutions	100,00	1 840	985	6 054	6 054		500	7 019	
CPoR Devises	80,00	44 798	7 681	26 000	26 000	162	12 000	37 508	
Dhimyotis	100,00	375	-365	10 110	10 110	744		1 353	
Diagonal Company	97,53	12 146	-42	57 056	57 056	1 000		50 312	
Gdoc Holding SA	100,00	1 203	542	6 208	6 208	283		621	
GIP-Tessi	99,00	-24	-18	8	0	57			42
I.C.S.B.	100,00	1 639	310	3 853	3 853		100	4 417	
ISEM	100,00	931	65	1 565	1 565			1 945	
Logidoc Solutions	100,00	493	906	10 003	5 128			6 960	
Perfo Service	100,00	261	277	187	187	152	200	1 978	
PMC	100,00	1 506	286	5 917	5 917		1 000	4 303	
Processure Company Limited	50,00	81	21	11	11			213	
Prochèque Nord	99,82	2 149	2 517	257	257		399	14 251	
RIB Informatique Drôme	100,00	222	88	8	8		200	656	
RIP-Tessi	99,00	1 267	1 033	8	8		396	11 326	
SATC	99,80	205	134	8	8		120	538	
SDIP-Tessi	99,00	240	50	8	8		50	1 140	
SEDI	100,00	3 935	1 853	8	8		1 000	34 203	
SIP-Tessi	1,00	218	-200					2 236	
SMIP-Tessi	99,00	343	154	8	8		158	1 108	
Soft Promo	100,00	95	-1	37	37				
Synercam	100,00	604	124	1 220	1 220		50	718	
T.D.C. Tessi	99,80	716	260	8	8		200	3 620	
T.D.I.	100,00	105	-20	50	50			127	
TESCA	51,00	85	-32	19	19			125	
Tessi Business Services	100,00	3 542	1 287	19 224	19 224		1 200	549	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	978	333	37	37		150	2 604	
Tessi Chèque Île de France	99,00	971	536	10	10		149	2 840	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	1 499	327	727	727			1 772	
Tessi Chèque Nanterre	100,00	690	-5	19	19			1 653	
Tessi Chèque Rennes	100,00	968	481	619	619		300	4 649	
Tessi Consulting	100,00		-78	550				2 817	

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Tessi Contact Center	100,00	1 357	360	421	421			5 425	
Tessi Digital Services	99,80	237	125	694	694	1 633	100	5 615	
Tessi Documents Services	100,00	5 072	3 080	16	16		2 000	110 178	
Tessi Document Solutions Switzerland	100,00	4 336	266	15 292	15 292		1 025	15 000	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	100,00	16	17	10	10			527	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	100,00	213	-148	10	10	303	200	4 364	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	100,00	204	508	10	10		200	6 735	
Tessi Encaissements	100,00	5 229	993	500	500		500	11 489	
Tessi Informatique	100,00	1 753	711	2 365	2 365	5 093*	500	8 793	
Tessi lab	100,00	21	14	10	10			301	
Tessi Ouest	99,93	417	485	108	108		300	3 488	
Tessi Paiements Services	100,00	2 118	1 418	5 785	5 785		1 200	36 808	
Tessi Services	100,00	370	350	37	37		200	10 027	
Tessi Technologies	100,00	7 566	2 172	10 252	10 252	2 890**	1 000	22 521	
Tessi Technology Tunis	99,50	7		7	7				
Tessi-T.G.D	100,00	2 548	1 267	1 457	1 457		400	12 040	
Tessi TMS	100,00	1 204	703	4 635	3 869	5 347		18 931	
Tessi 2M	100,00	-153	186	37	34	297		1 324	
T.I.G.R.E.	100,00	2 022	371	2 950	2 950		100	3 433	
TSI Action Informatique	99,00	614	491	8	8		198	3 795	
Tunis Data Services	99,90	249	674	100	100		145	1 807	
XWZ 32	100,00	809	2 803	12 250	3 612	14 197			
24h00	7,50			790					
Totaux				209 036	193 407	32 157	26 729		42

Annexe III

Rapport RSE

I. Présentation

A. LA DÉMARCHE RSE DE TESSI

Depuis plus de 10 ans, Tessi a initié une démarche de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte éthique, révisée en 2017 en code éthique.

Afin d'aller plus loin dans son engagement, début 2011, Tessi a décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et a publié son premier rapport développement durable incluant sa charte développement durable, sa démarche et les avancées réalisées dans ce domaine.

Depuis 2012, Tessi publie un rapport RSE dans lequel le Groupe redéfinit ses indicateurs tout en tenant compte des exigences de l'article R.225-105-1 du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

En parallèle, fort d'une politique soutenue et maîtrisée en matière de croissance externe, Tessi déploie à l'échelle internationale l'ensemble de son offre par le biais de filiales spécialisées. Son offre de solutions et de services se spécialise au plus proche des spécificités et réglementations locales pour proposer dans chaque pays des réponses innovantes et créatrices de valeur.

L'ensemble de cette démarche s'articule autour des 4 grands principes suivants :

1. Pérennité économique de Tessi

- engagement, vis à vis de ses actionnaires, d'appliquer une politique de transparence au niveau de sa communication financière,
- engagement, vis-à-vis de ses clients, de mettre à disposition des solutions « sur mesure » et des services adaptés à une logique « qualité et éthique »,
- engagement, vis-à-vis de toutes les parties prenantes, d'être à la pointe de l'innovation.

Tessi se positionne et entend rester un leader du traitement des flux entrants et sortants en France.

2. La responsabilité sociale

Engagement, vis-à-vis de ses salariés :

- au respect des droits de l'homme et du droit du travail,
- à l'égalité des chances et à la non-discrimination,
- au dialogue social et à l'information continue de ses collaborateurs (mise en place d'instances représentatives du personnel...),
- au respect de bonnes conditions de travail au niveau de la santé et de la sécurité.

3. La responsabilité éthique et morale

Engagement, vis-à-vis de toutes les parties prenantes :

- au respect des réglementations locales et internationales,
- à l'engagement actif dans la lutte contre la corruption, essentiellement, par notre offre de services.

4. La responsabilité environnementale

L'entreprise tend à réduire l'empreinte environnementale (émission de CO₂, etc.) de ses activités et mène une action de gestion optimale des ressources naturelles par la mise en place d'un plan d'actions environnementales.

Ce sont ces 4 grands principes qui guideront ce rapport.

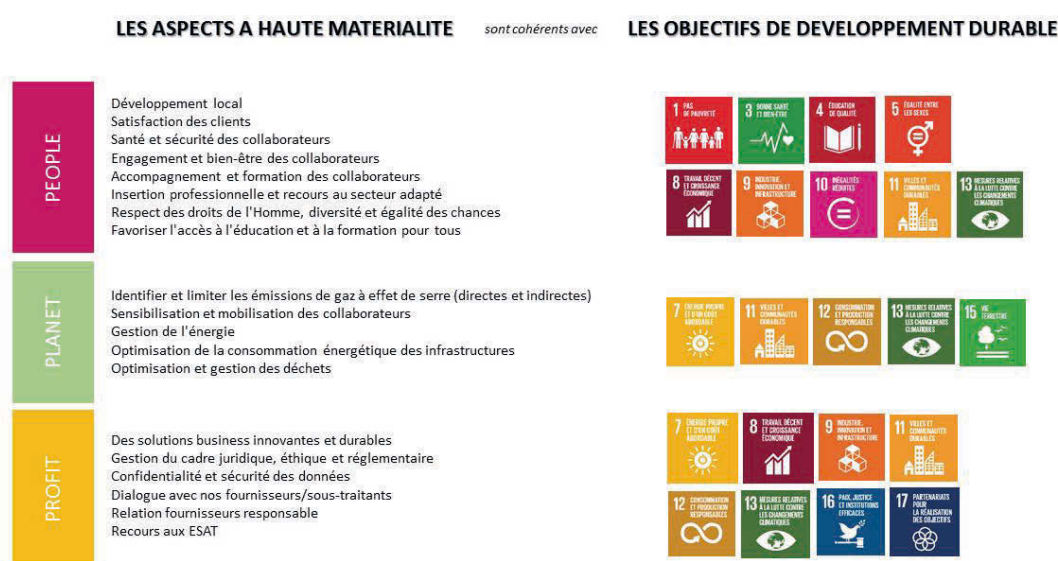
B. ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE TESSI

1. Respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et contribuer aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

Périmètre Monde

Le 18 janvier 2011, l'adhésion du Groupe Tessi a été validée par le Secrétaire général des Nations Unies.

Au-delà des 10 principes du Pacte Mondial auquel Tessi adhère, et dans le cadre des 17 ODD fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030, Tessi a identifié 14 domaines dans lesquels l'entreprise participe déjà, à sa mesure, aux efforts collectifs :



2. Afficher son engagement auprès de ses parties prenantes par la mise en place d'une charte développement durable

Périmètre Europe

Tessi a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes, mis en œuvre par ses dirigeants et ses collaborateurs. Le Groupe affirme clairement son engagement éthique et environnemental, ainsi que sa responsabilité dans tous ses domaines d'activités.

La responsabilité de Tessi s'exerce vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Tessi a donc initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte basée sur la notion de RESPONSABLE.

Cette charte, traduite également en anglais et en espagnol, a été diffusée sur sites et est également téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

3. Impliquer ses collaborateurs au travers d'un code éthique

Périmètre France

Ce code est établi pour servir de référence commune et aider chaque collaborateur à adopter au quotidien un comportement conforme aux valeurs de l'entreprise. Il s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du Groupe et a été révisé en 2017 afin de s'inscrire également dans la politique de lutte contre la fraude et corruption du Groupe.

Après avoir été présenté à chaque IRP, il sera annexé au règlement intérieur et déposé comme tel dans chaque filiale du Groupe.

Concernant les filiales étrangères, le code éthique est rendu obligatoire en appliquant les dispositions légales locales.

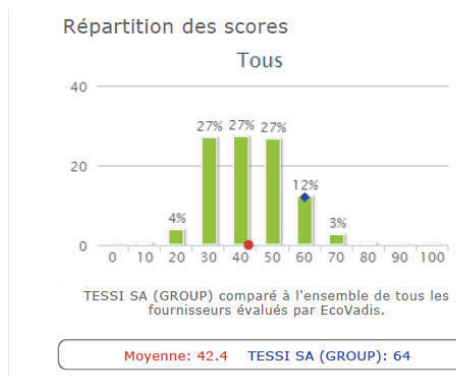
Il est accompagné d'une procédure d'alerte interne permettant à tout collaborateur de signaler la constatation d'un manquement à ce code.

4. Évaluer annuellement sa performance au travers des agences de notation

➤ *EcoVadis*

Tessi réalise une évaluation EcoVadis chaque année sur la base des données issues du rapport RSE, afin d'avoir une photographie de sa performance RSE et une hiérarchisation des points d'amélioration.

La dernière notation a eu lieu début 2018 et Tessi a obtenu une note de 64 /100, avec un statut « *GOLD* » obtenu grâce à son approche du management RSE qui situe le groupe dans le top 4% des entreprises évaluées par EcoVadis.



Le statut « GOLD » s'obtient lorsque la note de l'entreprise dépasse 62.

C. LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

1. La RSE : outil de maîtrise des risques de l'entreprise

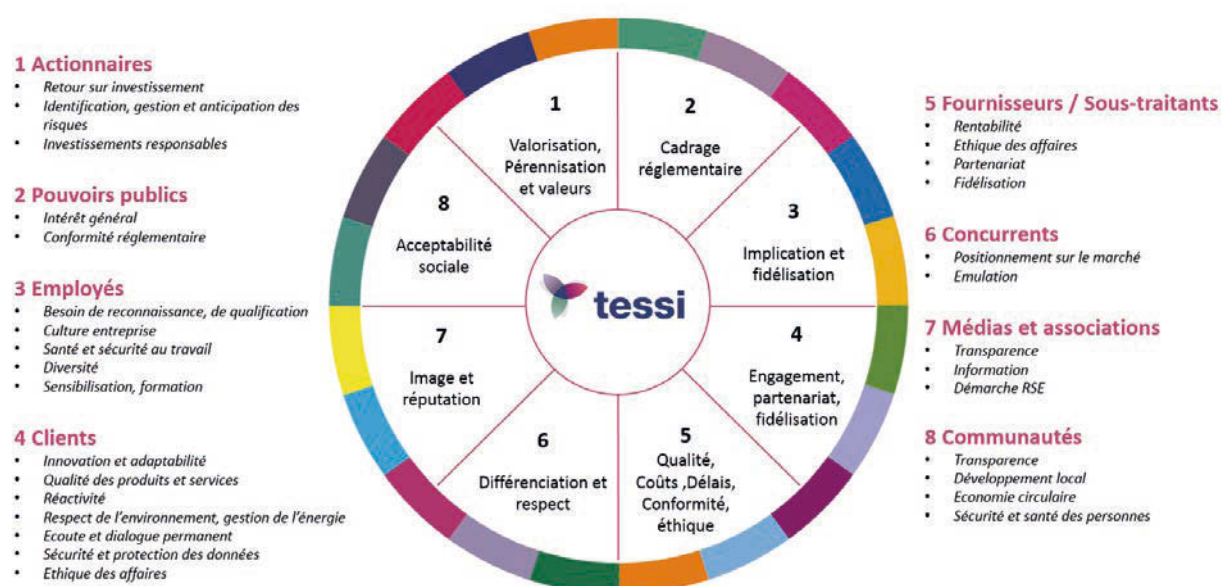
Tessi procède dans son rapport financier à une analyse de ses risques financiers et extra-financiers (partie : rapport de gestion du Directoire). Cette analyse sera remise à jour en 2018 dans le cadre d'une démarche globale d'analyse des risques du Groupe et permettra ainsi de répondre à la transposition de la Directive Européenne 2014/95/UE qui vient modifier l'Article 225 du Code de commerce.

Dans les processus de réflexion et d'identification des risques, la RSE est vue par Tessi comme un véritable outil d'amélioration et de pilotage stratégique. En effet, la démarche RSE en relation avec les démarches qualité des différentes filiales contribue, par ses actions, à la maîtrise de certains risques identifiés par Tessi.

2. Identification de nos parties prenantes et enjeux

Tessi a identifié un panel d'acteurs économiques et sociaux essentiels à son activité.

Chacune de ces parties prenantes a des exigences et attentes vis-à-vis de Tessi et, de la même manière, représente des enjeux pertinents pour le Groupe.



D. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Tessi intègre dans son processus actuel de communication (globale et qualité), l'ensemble des informations concernant sa démarche RSE.

1. Communication auprès de l'ensemble des parties prenantes

Sur le site internet www.tessi.fr, un espace est dédié aux communications en matière de développement durable. L'ensemble de la documentation RSE de Tessi y est consultable et téléchargeable à tout moment.

De plus, au cas par cas, et à chaque demande client ou tierce partie (lors d'une consultation, d'un appel d'offre, d'un audit...), Tessi tient à disposition du demandeur toute information ou preuve demandée.

2. Dialogue avec les collaborateurs

L'information est véhiculée par le biais de :

- réunions (comité de pilotage, revue de direction, réunion d'information) auxquelles participe le service RSE constitué des pilotes des indicateurs au niveau du siège du Groupe Tessi ainsi que d'un relais au sein de chaque Business Unit,
- affichage de la charte développement durable de Tessi sur l'ensemble des sites français et espagnols,
- campagne de sensibilisation aux éco-gestes en entreprise à travers l'édition d'affiches et de stickers distribués à l'ensemble des centres de production,
- tri/recyclage indiqué sur les zones dédiées à cet effet sur certains sites,
- un emplacement dédié aux enjeux du développement durable au sein de l'intranet de Tessi documents services,
- campagne de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux auprès des salariés pour savoir protéger leur image ainsi que celle de l'entreprise,
- initiatives individuelles des filiales à dispenser des formations autour des thèmes suivants : l'éco-responsabilité, politique d'achat, gestion des consommables, les économies d'énergies, les bonnes pratiques autour des consommations d'eau (sanitaire, robinets), le traitement des déchets, etc.
- démocratisation des visio-conférences afin de limiter les déplacements des collaborateurs,
- présentation aux IRP puis aux salariés du code éthique et des sujets de lutte contre la fraude et la corruption,
- diverses campagnes de sensibilisations et de formations aux collaborateurs en E-learning : sécurité de l'information, accueil des nouveaux salariés, responsabilité sociétale de Tessi, etc.
- 6 web briefings ont été réalisés en 2017 pour les collaborateurs Tessi.

3. Communication auprès des Nations Unies

Les entreprises signataires du Pacte Mondial doivent mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial au sein de leur entreprise et doivent communiquer tous les ans sur les progrès réalisés.

Ces publications, appelées Communication sur le Progrès (COP), doivent comporter 4 parties obligatoires :

1. déclaration confirmant l'adhésion au Pacte Mondial, signée du Président, du Directeur général ou d'un cadre supérieur de l'entreprise,
2. description détaillée des actions mises en place sur les différents principes,
3. résultats chiffrés des actions, obtenus ou attendus.
4. contribution des entreprises aux 17 objectifs développement durable (ODD) des Nations Unies.

L'entreprise peut communiquer ses progrès via plusieurs types de documents : rapport annuel, rapport RSE, site internet ou tout autre document spécifique.

La communication de Tessi qui couvre l'ensemble de ces items et a été validée comme « advanced » en 2017.

Le niveau GC Advanced est le plus haut niveau de différenciation du Global Compact des Nations Unies. Il vise à créer un standard élevé en matière de performance RSE et encourage à la transparence. Les entreprises ont la possibilité de qualifier leur COP au niveau GC Advanced en démontrant qu'elles ont adopté un éventail de bonnes pratiques sur des thématiques diverses telles que la stratégie RSE, la gouvernance, la lutte contre la corruption, l'environnement, les droits de l'homme, le soutien aux objectifs de l'ONU, etc.

Le niveau GC Advanced fournit un cadre de référence en matière de performance RSE aux entreprises et à leurs parties prenantes. Il permet de partager et de comparer des bonnes pratiques, ainsi que d'identifier des opportunités et des risques extra-financiers.

4. Dialogue avec les clients

a. Communication auprès des clients

1) Performance et adaptation des services et produits à leurs besoins

- Innovation, compétitivité
- Respect des exigences contractuelles : coûts, délais de mise en œuvre, niveaux de services
- Respect réglementaire

2) Charte développement durable

Une charte développement durable a été réalisée en 2012. Celle-ci reprend l'ensemble des engagements du Groupe en matière de développement durable vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes. Ce document a été diffusé à l'ensemble de ses clients.

De plus, Tessi répond très régulièrement aux multiples questionnaires fournisseurs adressés par les clients en y joignant cette charte ainsi que le rapport RSE du Groupe.

3) Or Info – la Webradio de l'Or et des Devises

Avec une audience en hausse de 30% par rapport à 2016, la communication digitale de CPoR Devises semble avoir trouvé son public : le développement des applications mobiles, et la création de OR Info, le 1^{er} média audio sur le marché de l'or et des devises, accessible à tout public, 24/7 sur le site cpordevises.com ou dans sa version iPhone, iPad et Android.

OR Info réunit 20 000 auditeurs réguliers pour une durée moyenne d'écoute de 19 minutes.

Des podcasts sont disponibles sur les devises du monde, l'histoire de l'or et d'autres sujets libres d'écoute.

4) Organisation de web-conférences gratuites

Depuis 2015, Tessi Document Services organise régulièrement des web-séminaires sur des sujets liés aux innovations technologiques et numériques ainsi qu'aux obligations réglementaires qui s'y rapportent tel que l'archivage à valeur probatoire, la facture électronique dans le respect du cadre légal, la souscription digitale, KYC, etc.

Au travers de ces événements, le Groupe valorise son savoir-faire auprès de ses clients et se positionne également en apporteur de conseils, de solutions d'expertises et de compétences.

Chaque session réunit en moyenne entre 12 et 40 participants.

En 2017, 20 web séminaires à destination des clients ont été dispensés.

b. Écoute client

1) Enquêtes de satisfaction

Parce que satisfaction et confiance client font partie de l'ADN du Groupe Tessi, la plupart des filiales du Groupe procèdent à des enquêtes de satisfaction client.

Résultats des enquêtes 2017 :

➤ *Enquête de satisfaction client Tessi documents services*

En 2017, la méthodologie d'enquête de satisfaction a évolué. Une enquête est systématiquement réalisée à l'issue de chaque projet et lors de chaque comité client périodique afin d'être au plus proche de chaque client.

Les enquêtes de satisfaction production

- Taux de participation : 33%
- Nombre de contacts clients sollicités : 782
- Note moyenne : 15/20

Les points forts remontés par les clients sont :

- Le sens du service,
- L'écoute active
- Et le respect des engagements contractuels.

Suite à ces enquêtes, Tessi a mis en œuvre 45 plans d'actions personnalisés avec ses clients.

➤ *Enquête de satisfaction CPoR Devises : enquête sur les activités or et devises, réalisée auprès des décideurs et des agences bancaires*

Deux études ont été réalisées parallèlement en 2016 sous forme d'enquêtes téléphoniques déléguées à un prestataire.

Aucune enquête n'a été réalisée en 2017.

1. La première, auprès du segment clientèle dit « bureaux de change », portait sur les prestations d'achat/vente de devises et/ou or.

En parallèle, une étude « miroir » a été réalisée auprès des collaborateurs de CPoR Devises sur les mêmes thèmes afin de juger leur capacité à s'auto évaluer.

Taux de participation : 59% pour l'étude clients (79% pour l'étude miroir)

Note obtenue : 7,9/10 (7,5/10 en miroir)

La dernière enquête identique a été menée en 2011, la note moyenne obtenue était alors identique. Cependant, CPoR Devises constate une amélioration de la perception des clients concernant tous les critères d'accueil en général, et en particulier aux guichets, suite à la fusion des tables devises et or et autres travaux réalisés sur tous les sites entre les 2 études.

Suite à cette enquête, un plan d'actions est mis en place sur l'année 2017 afin de prendre en compte des remarques concernant les tarifs pour les devises et coupures « exotiques ».

2. La seconde enquête, adressée aux clients dépositaires (banques), portait sur les prestations d'or en conservation. Celle-ci est la première réalisée sur ce périmètre.

Taux de participation : 100%

Note obtenue : 8,7/10, 100% des notes sont supérieures à 8.

Les points forts remontés à l'issue de cette enquête sont le gain de réactivité et de qualité de l'information grâce à la dématérialisation des échanges.

➤ **Enquête de satisfaction Graddo :**
enquête sur les activités de Graddo, réalisée auprès d'un échantillonnage de clients

La société Graddo procède tous les ans à une enquête de satisfaction, sur un panel de clients représentatif de l'ensemble de son activité. En 2017, le taux de participation a été de 38% pour 32% en 2016, et Graddo a obtenu la note moyenne de satisfaction de 4,05 / 5 pour 4,08 en 2016.

Cette enquête annuelle généraliste porte sur plusieurs domaines : la qualité des services, la réactivité technique, le niveau d'hygiène et de sécurité de Graddo, la compétitivité des tarifs, la capacité d'innovation, la capacité d'écoute, la réactivité face aux demandes, confiance en la continuité de services, la démarche environnementale...

5. Dialogue avec les fournisseurs

1) Diffusion de la charte développement durable

Afin d'initier une démarche de dialogue avec ses parties prenantes, et de sensibiliser ses partenaires fournisseurs et sous-traitants à ses valeurs et engagements en matière de développement durable, Tessi a communiqué sa charte de développement durable auprès de ses 20 fournisseurs et sous-traitants les plus stratégiques.

2) Questionnaire fournisseur

Par la même occasion, Tessi a adressé à ces mêmes fournisseurs un questionnaire portant sur 5 thèmes différents, correspondant aux problématiques de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Cette initiative de Tessi s'inscrit dans une volonté d'innovation et de pérennité de ses partenariats : c'est pour Tessi l'occasion d'engager une démarche basée sur la loyauté, le respect mutuel et la réciprocité des exigences pour une relation équilibrée.

Le taux de participation à ce questionnaire a été de 70%.

Cela a permis à Tessi d'identifier l'implication du top 20 de ses fournisseurs en matière de RSE. En conclusion, 68% des fournisseurs ayant répondu sont sensibles au sujet et 100% d'entre eux ont déjà une démarche environnementale active ainsi qu'une politique de transport incitative visant à réduire leurs émissions de GES.

E. ANALYSE DE MATERIALITE

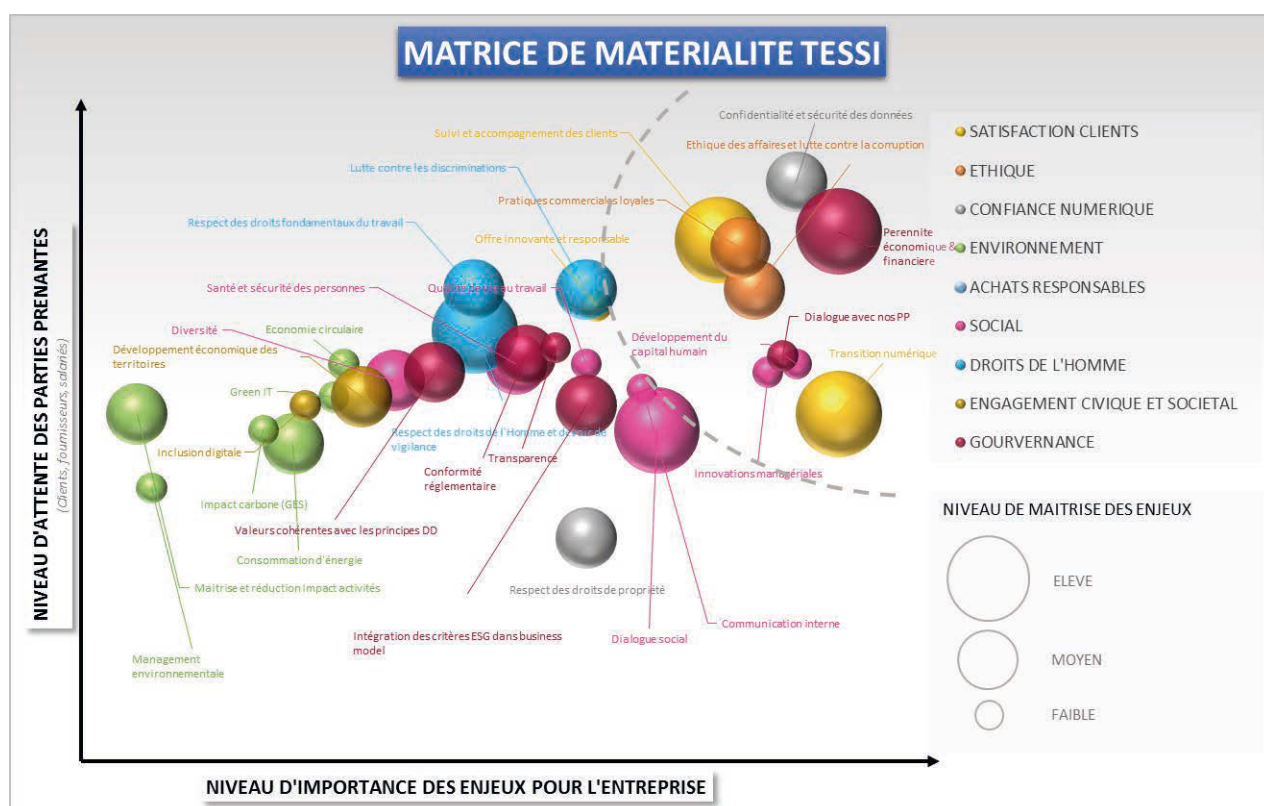
Dès 2017, en anticipation de la Directive Européenne, Tessi a procédé à l'élaboration d'une étude de matérialité, lui permettant ainsi de formaliser les enjeux significatifs de sa démarche RSE.

La méthode choisie pour mener à bien cette analyse est une approche qualitative permettant d'évaluer le niveau d'importance d'enjeux pour les principales parties prenantes de Tessi. Elle a tenu compte aussi bien des attentes internes qu'externes, avec une grille d'évaluation identique et commune pour ces principales parties prenantes : fournisseurs, clients, instances représentatives du personnel, collaborateurs (choix aléatoires), directions transverses Tessi et gouvernance.

La conduite de l'étude a suivi 5 étapes-clés garantes de la robustesse de sa mise en oeuvre : l'identification des enjeux a priori, la définition des critères d'évaluation et la réalisation des questionnaires qui ont servi à la consultation des parties prenantes jugées pertinentes, puis enfin l'analyse de l'étude permettant de définir les axes prioritaires de développement de la démarche RSE du groupe.

La matrice ainsi obtenue a permis d'identifier et de classer les enjeux de Tessi sur les plans économique, environnemental, social, civique et sociétal, éthique, satisfaction clients, droits de l'homme et achats responsables

En parallèle, par le biais d'ateliers internes un travail a été réalisé afin de déterminer **le niveau de maîtrise actuel** de Tessi sur chacun de ses enjeux.



Au-delà du dialogue instauré avec chacune des parties prenantes (entretiens téléphoniques individuels), les objectifs de cette étude sont principalement de connaître les attentes de chacune d'entre elles, d'anticiper les risques et d'identifier de potentielles opportunités de développement.

L'analyse des enjeux prioritaires met en évidence la convergence entre les attentes fortes des différentes parties prenantes et la vision stratégique du Groupe Tessi à court et moyen termes.

Les principaux enjeux prioritaires retenus :

- **La satisfaction client :**

Partenariat fort, écoute et anticipation des besoins client, dialogue permanent, amélioration continue des services, respect des niveaux de services contractuels.

- **La confiance numérique :**

Sécurité de l'information, confidentialité des données, RGPD, offre innovante et digitalisation.

- **L'éthique :**

Pratiques commerciales loyales et lutte contre la fraude et la corruption : Loi Sapin 2 et devoir de vigilance.

- **Le développement du capital humain :**

Gestion des compétences, attraction et fidélisation des talents : qualité de vie au travail, marque employeur, plan de mobilité, innovation managériale.

- **L'amélioration de la communication interne :**

Identifier de nouvelles opportunités de communication et exploiter de nouveaux canaux de diffusion.

Il ressort également un alignement avec la démarche RSE du Groupe Tessi actuelle et les différents axes prioritaires ces deux dernières années.

F. LE SYSTEME DE MANAGEMENT RSE MIS EN PLACE

1. Pilotage de la démarche développement durable

La direction développement durable est en charge de proposer des actions d'amélioration en matière de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Depuis janvier 2011, date d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, elle pilote cette démarche et les enjeux qu'elle représente au sein du Groupe. Elle est également garante des communications faites auprès des Nations Unies.

Elle assure la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de cette politique en impliquant l'ensemble du personnel et représente la direction auprès des clients.

Elle s'assure, en relation avec les collaborateurs de Tessi (avec comme principaux relais les directions générales, directeurs de projets, directeurs régionaux de production, directeurs qualité et responsables des infrastructures), que les exigences des engagements soient établies, mises en place et maintenues dans chacune des Business Units (BU). Elle procède à la vérification de l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées dans le rapport.

Elle gère les relations avec les auditeurs spécialisés dans ce domaine.

Elle formalise le rapport et veille à la cohérence des informations RSE publiées.

2. Période de reporting

La période de reporting des informations RSE est l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

3. Méthodologie et périmètre

En 2016, Tessi a fait le choix de développer une web application qui permet à l'ensemble des filiales européennes de saisir leurs données afin d'alimenter le reporting du Groupe Tessi. Les données concernées sont :

- Indicateurs quantitatifs sociaux
- Indicateurs quantitatifs environnementaux
- Économie circulaire et gestion des déchets
- Informations qualitatives (sous la forme d'un questionnaire)

Afin de faciliter la compréhension de chacune des filiales, un référentiel a été rédigé en français, anglais et espagnol. Ce référentiel, diffusé à l'ensemble des filiales européennes, reprend les règles méthodologiques générales du reporting Tessi, la définition de chaque indicateur ainsi que son mode de collecte.

Au-delà de cette démarche concernant les filiales européennes, Tessi a profité de cette occasion pour nommer également sur chacun des sites français et européens un correspondant RSE chargé de remonter les informations de sa filiale et de promouvoir la démarche.

➤ *Entités entrant dans le champ du rapport*

Les entités visées par le reporting correspondent donc à l'ensemble des sociétés juridiques consolidées par intégration globale par la direction financière. Cependant certaines exceptions sont reportées dans le paragraphe suivant : cession et acquisitions.

➤ *Cessions et acquisitions*

Dans le cas des entreprises acquises au cours d'un exercice N, elles seront intégrées à 100% au reporting RSE de l'année N ou de l'année N+1 (décision prise au cas par cas par la direction RSE et la direction Groupe), en fonction notamment de la disponibilité des données.

Dans le cas des entreprises cédées au cours d'un exercice N, elles seront exclues à 100% du reporting RSE dès l'année N.

La direction de Tessi décide de reporter partiellement en 2017 sur la filiale Diagonal Company bien qu'acquise en décembre 2015, compte tenu de la difficulté à récolter des informations et indicateurs identiques aux autres filiales.

Concernant la filiale IMDEA acquise en juin 2016, elle a été absorbée le 01/11/2017 par Gdoc España qui intègre donc ses données.

En 2017, Tessi ne reportera pas sur ses dernières acquisitions en août, les sociétés Dhimyotis et MaPreuve, spécialisées en cybersécurité, hormis pour l'effectif et la masse salariale.

➤ *Règles de consolidation des données quantitatives*

Les données seront consolidées par la direction RSE et développement durable du Groupe.

Celle-ci est chargée de superviser le processus de production des informations quantitatives figurant dans ce document et ses principales missions sont de :

- sensibiliser les contributeurs,
- maintenir le protocole de reporting,
- veiller au respect du planning de collecte des informations.

Les indicateurs bruts/simples sont consolidés par l'addition de l'ensemble des données remontées (par exemple le nombre d'accident du travail est un indicateur brut/simple : il est construit uniquement à partir des données d'accidents du travail remontées par les contributeurs).

Les indicateurs calculés/complexes sont construits à partir de plusieurs types de données. Ils sont élaborés en deux temps : consolidation des données brutes remontées, puis calcul de l'indicateur (il ne s'agit pas de construire l'indicateur pour chaque filiale, puis d'en faire la moyenne arithmétique, mais bien de calculer l'indicateur au niveau du Groupe).

➤ *Comparabilité n-1*

Tessi fournit une comparabilité avec l'exercice n-1 pour l'ensemble de ces indicateurs, visant à donner une information plus complète sur le Groupe.

➤ *Vérification des données*

L'un de nos Commissaires aux Comptes a émis une attestation de présence ainsi qu'un avis motivé sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans ce rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception de la limitation du périmètre mentionnée aux paragraphes I.F3 et III.A.1.1 de ce rapport.

II. Pérennité de Tessi : un leader à long terme

Les valeurs constitutives de la culture d'entreprise Tessi sont porteuses d'avenir et créatrices de richesse pour les collaborateurs du Groupe et pour ses clients :

- la **proximité** : la culture client,
- la **rigueur** : épine dorsale de la qualité de service Tessi,
- la **réactivité** : une valeur indispensable,
- la **technologie** : le reflet et l'aboutissement d'une recherche constante d'innovation.

A. ACTIVITÉ ET INNOVATION

1. Personnalisation et adaptabilité des offres

Grâce à son expertise sectorielle ciblée, Tessi a su conquérir de nouveaux marchés, en innovant sur les récents besoins d'externalisation de ses clients et en développant l'offre la plus adaptée et la plus proche de leurs attentes.

Ces deux dernières années, grâce à ses dernières acquisitions, Tessi affirme sa volonté de se déployer à l'international, de s'ouvrir aux marchés européens et renforce son activité Tessi documents services et son pôle solutions et technologies.

2. Adaptabilité de l'organisation

L'un des principaux atouts de Tessi est d'avoir structuré ses centres en véritables sociétés autonomes à taille humaine, bénéficiant cependant de l'appui du Groupe. Ce principe de décentralisation s'applique également aux plus grands sites et maintenant aux filiales étrangères, reconnus pour leur professionnalisme dans leur secteur d'activité respectif.

Cette organisation, souple et réactive, permet à Tessi de s'adapter en permanence aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses clients.

3. Capacité d'innovation et d'anticipation pour répondre aux nouveaux besoins et aux évolutions de la réglementation

Un autre atout majeur de Tessi est sa politique d'innovation constante, qui propose à ses clients une offre de services et de solutions à la pointe de la technologie.

a. Tessi customer marketing remporte le prix « Agence Customer Marketing de l'année »

À l'occasion de la 38^e édition du Grand Prix des Agences de l'Année, qui a eu lieu le 11 décembre 2017 à Paris, Tessi customer marketing a remporté le prix « Agence Customer Marketing de l'Année ». Une récompense qui vient honorer le travail de toute une équipe tournée vers ses clients.

Créé en 1977, le Grand Prix des Agences de l'Année a pour ambition de distinguer la dynamique de développement des agences les plus performantes, leur capacité à innover et à produire des travaux remarquables. Chaque palmarès offre aux annonceurs un éclairage pertinent sur les enseignes les plus dynamiques et créatives du marché. À l'occasion de la soirée de remise de prix le 11 décembre, Tessi customer marketing s'est vu remettre le prix « Agence Customer Marketing de l'Année ».

La remise du prix « Agence Customer Marketing de l'Année » vient rejoindre le palmarès florissant de Tessi customer marketing en cette année 2017. Récompensée en octobre par deux trophées Top Com Grands Prix Consumer 2017 pour des solutions d'activations shoppers personnalisées, l'entreprise continue son ascension comme référente sur le marché du marketing client.

b. CETIA – Intelligence artificielle

En 2017, Tessi documents services lance le Centre d'Excellence Tessi en Intelligent Automation (CETIA).

À travers cette nouvelle activité, Tessi documents services a pour ambition de créer un éco-système d'expertises, permettant de favoriser l'adoption des technologies d'automatisation intelligente et d'en généraliser les usages par des projets à fort ROI.

Destinés à placer l'IA au cœur des prestations BPO existantes de Tessi, mais aussi à intégrer ses technologies dans les projets conduits par les entreprises, les objectifs du CETIA sont de 3 ordres :

- réaliser une veille et une évaluation avancée des technologies disponibles, afin de sélectionner les solutions les plus pertinentes à mettre en œuvre selon les métiers visés : tchabot, RPA, analyse sémantique, machine learning...
- proposer aux entreprises une approche pragmatique en co-construction, sur la base de Proof of Value (POV) permettant d'une part de cerner rapidement les processus éligibles à la robotisation, d'autre part de projeter la hauteur et les conditions maximales de ROI en termes de déploiement,
- viser des projets et des optimisations déployables à court terme (2 à 3 ans), afin de permettre une industrialisation et une rentabilité rapide pour les clients.

c. Tessi document services certifie sa chaîne d'archivage électronique

La plate-forme TDS obtient en 2016 la certification ISO 14 641 marque NF 461. Avec cette certification, Tessi documents services renforce son excellence en matière de transformation digitale et prouve la capacité de sa plate-forme à proposer un environnement sécurisé, multicanal et conforme, pour la dématérialisation et l'archivage électronique à valeur probatoire des flux sensibles d'entreprise.

La marque NF 461 – Numérisation et Conservation – délivrée par l'AFNOR, atteste qu'une solution visant la dématérialisation et l'archivage électronique de documents respecte les conditions et normes

en vigueur qui permettent d'assurer l'intégrité des documents et de leur contenu, la pérennité de leur conservation, la sécurité du système et la traçabilité des événements de bout en bout, depuis les phases de capture des flux, jusqu'à l'étape de conservation électronique. Elle préserve dans ces conditions la valeur probatoire des documents originaux traités et atteste de la conservation électronique fidèle des documents dématérialisés, **autorisant ainsi un archivage 100 % numérique et l'abandon des originaux papiers.**

4. Offre de service durable, capable de s'adapter aux enjeux RSE des clients

« **L'innovation au service de la transition numérique et écologique** », où comment faire de la RSE un levier d'innovation, de différenciation et de création de valeur : pour le Groupe Tessi, se montrer responsable dans ses activités, c'est d'abord proposer une offre de produits et services utiles, qui constituent des réponses durables aux besoins essentiels de chacun. C'est aussi proposer à ses clients des services qui leur permettent d'améliorer leur impact environnemental et sociétal et les accompagner dans cette conduite du changement.

La volonté du Groupe Tessi est de faciliter la transition numérique et de permettre à ses clients de diminuer leur empreinte carbone en réalisant des économies substantielles et ainsi constater un retour sur investissement performant.

5. Partenariat durable avec ses clients

En tant que société de services, Tessi évolue sur des marchés où la réputation, la confiance et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer. Au fil de ces 40 dernières années, Tessi a développé son savoir-faire et grandi avec ses clients, leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins propres.

En France, ces partenariats clients, d'une durée moyenne de 10 ans (établissements bancaires, opérateurs de téléphonie, assurances, mutuelles...), permettent aujourd'hui à Tessi de collaborer avec de grandes entreprises qui lui restent fidèles, pour certaines depuis plus de 20 ans.

B. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DÉMARCHE QUALITÉ

Périmètre Europe

Acteur majeur sur le marché de la transformation digitale des entreprises, le Groupe Tessi accroît et complète ses offres de services, tant en terme de secteurs d'activités (banques, mutuelles, assurances, retail, opérateurs télécom, utilities, santé, etc.) que d'activités de services (centre de relation clients, dématérialisation, encaissement, éditique, consulting, archivage électronique, sécurité informatique, etc.). Dans ce contexte, le développement durable des activités du Groupe passe par une nécessaire confiance numérique de ses clients et la garantie d'un haut niveau de sécurité et de conformité.

L'approche par les risques mise en place au sein du Groupe Tessi a permis de focaliser les actions prioritaires de sécurisation, de conformité, autour des activités de Business Process Outsourcing et de Solutions & Technologies, qui représentent environ 85 % du CA 2017 du Groupe.

Par ses activités de BPO et de Solutions & Technologies, Tessi est un partenaire de long terme et assure un rôle de prestataire de services essentiels externalisés (PSEE) pour bon nombre de ses clients de secteurs réglementés. En tant que PSEE, Tessi est organisé et structuré afin de répondre aux enjeux prioritaires de sécurité générale, de sécurité de l'information, de maîtrise des risques et de conformité aux réglementations applicables sur ses secteurs d'activité.

Les prestataires de services essentiels externalisés

Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE) prennent en charge pour leurs clients (institutions bancaires, assurances...) des activités de traitements d'informations proches de leur cœur de métier ou susceptibles d'avoir un impact sur leurs clients. Elles sont soumises à une législation spécifique leur imposant sécurité maximale et continuité d'activité.

1. Politique de sécurité

Une politique de sécurité générale ainsi qu'une politique de sécurité des systèmes d'informations est en place afin de répondre aux exigences les plus variées de ses clients. Par ailleurs, le Groupe a impulsé dès début 2017 une démarche de mise en conformité au règlement général sur la protection des données personnelles (voir les explications plus détaillées fournies dans le chapitre ci-après).

Le système de management de la qualité – SMQ (fondé sur la norme ISO 9001) et le système de management de la sécurité de l'information – SMSI (en cohérence avec la norme ISO 27001) déployés par Tessi garantissent ainsi une démarche d'amélioration continue conforme à la méthode classique du PDCA (planifier, mettre en œuvre, contrôler et réajuster).

Afin de conserver toute la cohérence avec cette gouvernance déjà en place, il a été décidé d'intégrer la démarche Groupe de mise en conformité au nouveau règlement européen RGPD dans le SMSI actuel. La politique de protection des données personnelles vient donc renforcer la politique de sécurité des systèmes d'information déjà en place pour l'ensemble des filiales concernées.

Dans ce cadre, le Groupe Tessi pilote et fait régulièrement évoluer ses dispositifs de protection et de sécurité de l'information par :

- Une gouvernance assurée par des fonctions expertes et bénéficiant du plus haut niveau de sponsoring hiérarchique,
- Une réévaluation régulière de ses risques,
- Des mesures appropriées de protection sur l'ensemble des étapes du cycle de vie de la donnée (de la collecte à sa destruction),
- Une infrastructure hautement sécurisée au sein de ses datacenters (voir les précisions ci-après),
- Une maîtrise des risques associés à la gestion des ressources humaines (recrutement, intégration, fin de contrat),
- Une charte informatique applicable à tous les collaborateurs garantissant le secret professionnel et la confidentialité du patrimoine informationnel géré,
- Des mesures appropriées de sécurisation des relations fournisseurs,
- La gestion des incidents de sécurité,
- La gestion de la continuité d'activité / reprise d'activité,
- La gestion de l'ensemble de ses actifs,
- La maîtrise des risques associés aux accès,
- Des mesures de cryptographie adaptées aux risques évalués,
- La gestion de la sécurité physique et la prévention des risques environnementaux,
- Une gestion des risques d'exploitation (protection contre les codes malveillants, sauvegardes, gestion des vulnérabilités techniques, journalisation, maîtrise des logiciels exploités, etc.),
- Une maîtrise de la sécurité de ses réseaux,
- Des règles de sécurité concernant ses activités de développement (revues qualité, sécurité du coding, pen-tests, etc.),
- Un dispositif de contrôle permanent et d'audit interne sur le bon respect des exigences.

2. Protection des données RGPD/GDPR

À compter du 25 mai 2018, le Règlement Général européen sur la Protection des Données « RGPD/GDPR » s'applique à tous les secteurs d'activités de tout type et de toute taille. Il introduit des changements significatifs et prévoit des obligations impactant les entreprises qui traitent, stockent ou collectent des données. Ceci implique beaucoup plus de rigueur pour les entreprises dans la gestion des données d'autant que les sanctions financières ont été renforcées avec des amendes pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires mondial ou 20 millions d'euros.

La protection des données personnelles est au cœur des préoccupations du Groupe Tessi et fait partie des enjeux de la transformation. C'est dans ce contexte dynamique, que le Groupe Tessi s'engage à assurer la protection des données confiées par ses clients dans le cadre de ses activités et à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de traitement de données personnelles.

Le Groupe Tessi est doté d'une gouvernance relative à la protection des données personnelles, approuvée par la direction générale, pilotée par le DPO Groupe « Data Protection Officer » ayant pour mission de construire, tenir à jour et animer le déploiement du programme de protection de données personnelles.

Ce programme est aligné sur les enjeux de réduction des risques stratégiques du Groupe et applicable dans toutes ses filiales.

La gouvernance de protection des données du Groupe s'appuie également sur un réseau de relais DPO, des revues de direction et des comités de pilotage.

À ce jour, la politique au niveau du Groupe relative à la protection des données personnelles est en cours de préparation.

De plus, le Groupe Tessi a mis en place une démarche systématique pour chaque nouveau projet ou nouvelle prestation permettant :

1. De déployer les mesures de protection adaptées et appropriées à la sensibilité des données en s'appuyant sur la démarche privacy by design/default afin de protéger les données contre toute perte, vol ou mauvaise utilisation accidentelle ou volontaire,
2. Un dispositif d'audit et de contrôle visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité, et en fournir la preuve à première demande du Client ou de l'autorité de protection des données,
3. Aider le client à respecter les droits des personnes : droit à l'information, droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité,
4. Assister le client dans la réalisation et, le cas échéant, réaliser des analyses d'impact (« DPIA : Data Privacy Impact Assessment ») relatives à la protection des données pour les traitements susceptibles d'entraîner un risque pour les droits et libertés des personnes,
5. Fournir au client les éléments requis pour procéder à la notification d'éventuelles violations de données personnelles auprès de l'autorité de contrôle et des clients concernés.

3. Data Center Tessi hautement sécurisé

Le besoin d'hébergement est venu des banques qui souhaitaient trouver en Tessi un prestataire capable de gérer à la fois les problématiques d'infrastructure et de suivi des applications métiers. Depuis 2007, Tessi a donc construit une offre d'infogérance des logiciels édités par le Groupe en mode SaaS (Software as a Service) pour les propres besoins de ses centres de production et également pour ses clients grands comptes (banques, assurances, mutuelles...).

Pour toute nouvelle infrastructure, Tessi documents services déploie sur son système d'information, une architecture totalement sécurisée améliorant la performance, la fiabilité et la souplesse nécessaire et souhaitée par ses clients. Tous les points découlent directement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).

Le site d'hébergement nominal certifié ISO 14001, situé à Bordeaux, répond aux exigences de la classification de l'Uptime Institute des data centers Télécom en TIER III. Cette classification exige la redondance de l'ensemble des infrastructures électriques pour l'énergie (groupes électrogènes, TGBT, onduleurs) et la distribution de refroidissement (groupes froids, pompes).

Un seul circuit est actif et offre un taux de disponibilité de 99,98%.

Le site suit un planning de maintenance préventive de l'ensemble des composants actifs de distribution (vannes, disjoncteurs...), qui permet de ne jamais arrêter le data center pour des raisons de maintenance. L'objectif est d'alimenter les systèmes selon le principe du No-Break / zéro coupure.

Le site est considéré en exploitation 24h/24, 7j/7, 365 jours par an et ne doit subir aucune coupure d'exploitation quelle que soit la nature des travaux réalisés sur le site. Il répond donc aux normes actuelles de l'état de l'art en matière de continuité d'activité.

4. Obligations de CPoR Devises liées à la CRD IV

CPoR Devises intervient également comme Prestataire de Services Essentiels Externalisés dans son activité de traitement des opérations de change manuel de billets de banque étrangers pour le compte des organismes bancaires français. Ce rôle de prestataire a été étendu depuis 2012 au traitement des ordres d'achat et vente d'or d'investissement passés par les clients de ces banques.

Dans ce cadre, et sous la responsabilité de son service Contrôle interne et Conformité, CPoR Devises s'engage au respect le plus strict des règles de conformité qu'impose la législation : protection de la clientèle, sécurité des flux d'informations, confidentialité et respect des données personnelles nécessaires à l'accomplissement des prestations confiées, continuité d'activité.

CPoR Devises, agréé comme société financière depuis 1990, est devenu **établissement de crédit spécialisé** en application de l'article 34 de l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement.

De ce fait, l'établissement est assujéti aux dispositions européennes liées au Règlement et à la Directive sur les exigences de fonds propres CRR/CRD IV, adoptés par le Conseil de l'Union européenne le 20 juin 2013 après le vote du Parlement européen. Les nouvelles règles entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014 déclinent les principes du Comité de Bâle (Bâle III) destinés à renforcer la résilience du secteur bancaire, en renforçant la qualité et la quantité du capital et en introduisant de nouveaux ratios de liquidité et de levier.

Le règlement CRR, d'application directe, concerne notamment les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et précise toutes les dispositions relatives aux normes de gestion et aux dispositions de transposition de la directive européenne CRD IV.



Le reporting relatif aux normes de gestion est conforme aux standards techniques élaborés par l'Autorité bancaire européenne.

Certification ISAE 3402 :

Le cabinet BDO Belgique a certifié les activités de CPoR Devises sur l'année 2016 sur le périmètre relatif à l'activité nominative devises, l'activité nominative or et à l'activité conservation des matières d'or.

Cette certification, renouvelée en 2017, a pour but de renforcer le dispositif de contrôle interne associé aux prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE) que CPoR Devises propose à sa clientèle mais aussi de permettre à sa clientèle de répondre à leurs obligations réglementaires en matière de surveillance des PSEE.

5. Certifications du Groupe Tessi

a. ISO 9001 : maîtriser la qualité des services proposés

Périmètre Monde

Une démarche qualité a été mise en place au sein du Groupe depuis plusieurs années, et de nombreuses activités sont certifiées ISO 9001 :

Domaines certifiés pour la BU CPoR Devises :

- les activités « devises » de CPoR Devises (France), (depuis 1997)

Domaines certifiés pour la BU Tessi documents services :

- 14 sites de production : activité de traitement sécurisé de documents et moyens de paiements, (depuis 2006),
- l'activité éditique de Tessi Editique (depuis 1998),
- les offres EDI bancaire SEPA et Gestion de l'Information légale de Tessi Informatique (depuis 2004),
- les filiales étrangères Graddo (depuis 2006), BIPIO (depuis 2009) et TUNIS DATA SERVICES (depuis 2015).

Les activités certifiées ISO 9001 couvrent ainsi plus de 40% des filiales du Groupe.

b. ISO 14001 : système de management environnemental

Les activités de la filiale espagnole Graddo sont certifiées ISO 14001 depuis octobre 2013. Avec cette certification, Tessi renforce ses exigences en matière de management environnemental et considère ainsi sa performance à travers la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

c. ISO 27001 : engagements Sécurité des Systèmes d'information

Parce que dématérialisation et digitalisation impliquent un haut niveau de confiance de l'information confiée, Tessi document services a mis en place un système de management de la sécurité de l'information selon les préconisations de la norme ISO 27001.

En Espagne, la filiale Graddo est certifiée ISO 27001 depuis novembre 2015.

III. Tessi : une responsabilité sociale

A. LES ÉQUIPES

1. Effectifs du Groupe

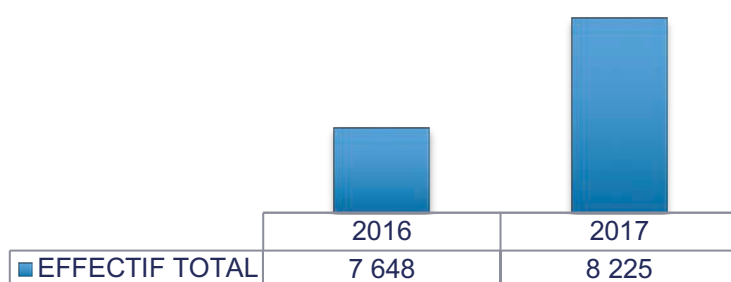
a. Effectif total du Groupe au 31/12/2017

L'effectif total du Groupe Tessi au 31/12/2016 s'élevait à 7 648 (dont 4 209 en France).

Au 31/12/2017, l'effectif global est de 8 225 salariés (dont 4 319 en France et 3 906 à l'international).
Les effectifs fin d'année, effectifs moyens et masses salariales sont les seuls indicateurs du rapport RSE qui prennent en compte les données de Diagonal Company et ses filiales, ainsi que de Dhimyothis et MaPreuve.

En effet, Tessi a décidé de reporter sur un périmètre 2017 sans inclure les données de Diagonal Company et ses filiales, qui à ce jour ne sont pas assez précises dans leur processus de collecte et ne sont pas validées par un organisme Tiers Indépendant.

Périmètre Monde



► Focus sur le périmètre Europe

	2017					Total
	France	Espagne/ Portugal	Suisse	UK	Autriche	
<i>Périmètre Europe</i> Effectif total	4 301	2 588	137	14	11	7 051

b. Effectif général moyen sur l'année 2017

On entend par effectif moyen, la moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les douze mois de l'année.

<i>Périmètre Monde</i>	2016	2017
Tessi documents services	6 964	7 533
CPoR Devises	135	136
Tessi customer marketing	185	173
Total	7 284 (dont 3 392 hors France : en Europe, Tunisie, Vietnam, Ile Maurice, Chili, Colombie, Mexique)	7 842 (dont 3 703 hors France)

➤ *Focus sur le périmètre Europe*

<i>Périmètre Europe</i>	2016	2017
France	3 892	4 139
Espagne/Portugal	2 430	2 529
Suisse	119	141
UK	13	14
Autriche	8	9

➤ *Focus sur le périmètre France*

<i>Périmètre France</i>	2016				2017			
	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Effectif général moyen	3 570	135	187	3 892	3 830	136	173	4 139
CDI	1 976	131	184	2 291	2 054	131	169	2 354
CDD	1 594	4	3	1 601	1 776	5	4	1 785
Cadres	425	55	83	563	451	59	88	598
Non Cadres	3 145	80	104	3 329	3 379	77	85	3 541
Femmes	2 463	65	118	2 646	2 625	68	105	2 798
Hommes	1 107	70	69	1 246	1 205	68	68	1 341

c. Nombre d'heures travaillées

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

<i>Périmètre Europe</i>	2016	2017
France	5 980 335	6 306 626
Espagne	2 020 396	2 483 844
Suisse	171 895	254 690
UK	18 885	22 599
Autriche	14 686	16 475
Total	8 208 789	9 084 234

➤ *Focus sur le périmètre France*

<i>Périmètre France</i>	2016	2017
Tessi documents services	5 506 984	5 852 938
CPoR Devises	199 567	202 272
Tessi customer marketing	273 784	251 416
Total	5 980 335	6 306 626

d. Répartition du temps de travail à fin d'année

Périmètre Europe	2016						2017					
	Temps plein			Temps partiel			Temps plein			Temps partiel		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
France	1 021	2 062	3 083	322	804	1 126	1 284	2 803	4 087	56	158	214
Espagne	258	832	1 090	38	97	135	272	833	1 155	52	139	191
Suisse	70	36	106	5	12	17	75	42	117	6	14	20
UK	8	1	9	1	3	4	9	1	10	1	3	4
Autriche	6	1	7	0	1	1	8	2	10	1	0	1
Total	1 363	2 932	4 295	366	920	1 286	1 648	3 681	5 379	116	314	430

2. Recrutement

a. Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée

En 2017, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 321 personnes, dont 170 femmes et 151 hommes.

Périmètre Europe	2017	
	Femmes	Hommes
France	134	111
Espagne	25	24
Suisse	10	12
UK	1	1
Autriche	0	3
Nb d'embauches CDI	170	151

b. Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée

En 2017, 5 563 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité, de femmes.

En France, cette donnée intègre en plus des CDD, les CDD étudiants, les contrats de professionnalisation et les contrats aidés.

Périmètre Europe	2017	
	Femmes	Hommes
France	3 231	1 196
Espagne	789	256
Suisse	47	44
UK	0	0
Autriche	0	0
Nb d'embauches CDD	4 067	1 496

3. Départs

<i>Périmètre Europe</i>	2017			
	Femmes		Hommes	
	CDI	CDD	CDI	CDD
France	152	3129	74	1 226
Espagne	33	705	23	241
Suisse	10	44	14	39
UK	1	0	1	0
Autriche	1	0	1	0
Nb total de départ	197	3 878	113	1 506

► *Focus sur le périmètre France*

<i>Périmètre France</i>	2016			2017		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Licenciements pour cause économique	3	3	6	15	4	19
Licenciements pour autres causes	31	16	47	41	16	57
Départs à la retraite	24	6	30	19	3	22
Démissions	40	28	68	60	36	96
Fin contractuelle de CDD	2 353	957	3 310	2 397	908	3 305
Autres départs	695	258	953	749	332	1 083
Total	3 146	1 268	4 414	3 281	1 299	4 582

B. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

1. Masse salariale et évolution des rémunérations

a. Masse salariale totale

<i>Périmètre Monde</i>	Masse salariale	Charges sociales
2016	169 396 089 €	54 157 442 €*
2017	182 365 250 €	57 191 729 €*

* dont CICE-Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2016

➤ *Focus sur le périmètre Europe*

<i>Périmètre Europe</i>	2016		2017	
	Masse salariale	Charges Sociales	Masse salariale	Charges Sociales
France	112 670 670	40 227 373	120 474 834	42 119 118
Espagne	38 895 288	11 661 947	41 881 445	12 556 040
Suisse	9 887 294	1 612 802	10 073 265	1 621 455
UK	738 103	89 362	874 913	17 702
Autriche	570 872	181 488	598 093	165 084
Allemagne	25 077	4 988	5 062	255
Total Europe	162 787 304	53 777 960	173 907 612	56 490 454

b. Évolution de la masse salariale

Périmètre Monde

La masse salariale de l'année 2017 représente 182 365 250 €, soit une hausse de 7,7% par rapport à l'année 2016 (169 396 089 €).

Les charges sociales s'élèvent quant à elles à 57 191 729 €, soit une hausse de 5,6%, toujours par rapport à l'année 2016 (54 157 442 €).

Cette hausse s'explique par une hausse globale des effectifs sur l'ensemble du Groupe Tessi, dû à une croissance d'activité.

2. Participation

En 2017, le montant de la réserve brute s'est élevé à 2 857 814 € pour une réserve nette de 2 580 606 €. Chaque bénéficiaire, 3 808 salariés au total, a bénéficié d'une part moyenne de 678€.

<i>Périmètre France</i>	2016	2017
Réserve brute	2 252 541 €	2 857 814 €
Réserve nette	2 071 409 €	2 580 606 €
Nombre de bénéficiaires	3 212	3 808
Part moyenne nette	645 €	678€

C. FORMATION ET VALORISATION DES TALENTS

1. Formation

a. Stagiaires

➤ **Nombre de stagiaires formés**
(hors DIF et contrats en alternance) rapporté au nombre de salariés global

Le nombre total de stagiaires en formation en 2017 a été de 1 314 parmi lesquels les femmes sont plus représentées que les hommes.

Périmètre Europe	2016			2017		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
France	783	407	1 190	608	332	940
Espagne	520	165	685	217	115	332
Suisse	0	6	6	2	24	26
UK	2	6	8	3	5	8
Autriche	0	2	2	2	6	8
Nb total de stagiaires formés	1 305	586	1 891	832	482	1 314
% de l'effectif moyen France formé	27,32%	30,31%	28,27%	14,69%	8,02%	22,71%

➤ **Nombre total d'heures de formation (hors DIF et contrats en alternance)**

Il s'agit du nombre d'heures de formation réellement effectuées sur l'année.

Périmètre Europe	2016			2017		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
France	21 115	11 266	32 381	7 449	4 813	12 262
Espagne	8547	4328	12 875	7 759	3 339	11 098
Suisse	0	90	90	24	605	629
UK	103	2402	2505	45	1144	1189
Autriche	0	112	112	80	362	442
Nb total d'heures de formation	29 765	18 198	47 963	15 357	10 263	25 620

Tessi a fait le choix de maintenir le budget formation de 2016 à 2017 malgré la réforme de la formation professionnelle qui a réduit les enveloppes de budget de formation des entreprises. Néanmoins cela a représenté moins d'heures de formation en comparaison à l'année précédente.

➤ **Focus France**

Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés
(hors CPF – compte personnel de formation - et contrats en alternance)

Le nombre total d'heures de formation en 2016 réellement effectuées était de 32 381.
Il est de 12 262 heures en 2017.

Périmètre France	2016	2017
Employés	27 039	6 941
Agents de maîtrise	710	1 361
Cadres & Assimilés	4 632	3 960
Total	32 381	12 262

b. E-learning, modules de formation :

Face à la complexité et à la multiplicité des sites de la business unit et dans un souci d'uniformisation et d'amélioration d'accès à la formation, Tessi document services a développé un projet de plateforme d'e-learning.

Pour Tessi, développer les talents c'est mutualiser la connaissance des experts métier identifiés par thématique afin de valoriser et de développer les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs. C'est pourquoi, Tessi a mis en place une plateforme d'e-learning qui met à disposition des contenus

ludiques et personnalisés le plus souvent créés par l'équipe responsable des formations. Elle permet également de mieux manager la montée en compétences de ses collaborateurs.

Les modules de formation, multi-supports, peuvent prendre la forme de contenus animés (vidéos, cours interactifs), de jeux, ou encore de quizz et de forums d'échanges afin de faciliter la compréhension et l'adhésion aux problématiques traitées.

Les formations proposées peuvent aussi bien traiter de sujets liés aux actualités réglementaires (loi Eckert, lutte anti-blanchiment...) ou aux processus métiers spécifiques à une prestation client, qu'à la sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations ou encore à l'accueil des nouveaux arrivants.

Les campagnes de formation sont annoncées via différents canaux : envoi d'e-mails, bandeau sur la plateforme, évènement sur le calendrier de formation, communication dans la newsletter interne.

Chaque campagne peut donner lieu à un ciblage nominatif précis et être individuelle ou collective.

La filiale espagnole Tessi Graddo utilise un procédé de formation en ligne identique à destination de son personnel.

2. Entretiens professionnels

Périmètre France

Le Groupe a mis en place les entretiens professionnels prévus par la loi du 2 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Ces entretiens qui doivent avoir lieu tous les deux ans visent à accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle et à identifier leurs besoins de formation. À ce titre 349 entretiens ont été réalisés en 2016 et 1023 en 2017 soit 60% des salariés en CDI sur ces 2 dernières années.

Ces entretiens ont fait l'objet de synthèses et de comptes rendus individuels par société.

D. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1. Taux d'absentéisme

Cet indicateur tient compte uniquement des absences pour accident du travail, maladie, maladie professionnelle et absence injustifiée.

Sont comptabilisés les nombres d'heures et de jours d'absentéisme sur l'année, quelle que soit la date de survenue de la première absence.

	2016		2017	
	Nombre d'heures	% d'absentéisme	Nombre d'heures	% d'absentéisme
		nb d'heures d'abs/ nb d'heures travaillées		nb d'heures d'abs/ nb d'heures travaillées
<i>Périmètre Europe</i>				
France	390 464	6,53%	429 891	6,82%
Espagne	48 886	2,42%	75 205	3,03%
Suisse	1 523	0,89%	4 178	1,64%
UK	300	1,59%	210	0,93%
Autriche	148	1,01%	140	0,85%
Total	441 321	5,38%	509 624	5,61%

➤ *Détail par catégorie d'absences*

Périmètre Europe	2016		2017	
	Nombre d'heures	% d'absentéisme	Nombre d'heures	% d'absentéisme
		nb d'heures d'abs/ nb d'heures travaillées		nb d'heures d'abs/ nb d'heures travaillées
Accident du travail	13 922	0,17%	16 302	0,18%
Maladie	346 435	4,22%	394 372	4,34%
Maladie professionnelle	3 479	0,04%	4 612	0,05%
Absence injustifiée	77 485	0,94%	94 268	1,04%
Total	441 321	5,38%	509 624	5,61%

En Europe, le nombre total de jours d'absentéisme liés à un accident du travail est de 3 289 dont 3 075 en France.

➤ *Focus sur le périmètre France*

Périmètre France	2016			2017		
	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées
Accident du travail	2 790	13 562	0,23%	3 075	14 907	0,24%
Maladie	57 283	296 281	4,95%	61 700	316 161	5,01%
Maladie professionnelle	706	3 479	0,06%	974	4 612	0,07%
Absence injustifiée	12 157	77 142	1,29%	17 658	94 211	1,49%
Total	72 936	390 464	6,53%	83 407	429 891	6,82%

2. Condition d'hygiène et de sécurité

a. Nombre d'accidents avec arrêts

Il s'agit uniquement des accidents du travail survenus dans l'année.

Périmètre Europe	2016	2017
Nombre d'accidents avec arrêts	77	77

➤ *Focus sur le périmètre France*

Périmètre France	2016	2017
Nombre d'accidents avec arrêts	72	65

b. Taux de fréquence des accidents du travail

<i>Périmètre Europe</i>	2016	2017
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	9,38	8,48

➤ Focus sur le périmètre France

<i>Périmètre France</i>	2016	2017
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	12,04	10,31

c. Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts

<i>Périmètre Europe</i>	2016	2017
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,35	0,36

➤ Focus sur le périmètre France

<i>Périmètre France</i>	2016	2017
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,47	0,49

3. Prévention de la pénibilité

Périmètre France

Au 1^{er} janvier 2015, le Groupe s'est mis en conformité avec les nouvelles dispositions sur le compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce compte prévoit la prise en compte de facteurs de pénibilité et l'acquisition de points cumulés (1 point par trimestre d'exposition). Ainsi, les salariés exposés pendant une année complète à un seul facteur de pénibilité obtiennent 4 points et ceux exposés à plusieurs facteurs 8 points.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) est remplacé par le compte professionnel de prévention (C2P), dans lesquels les droits antérieurs acquis depuis le 1^{er} janvier 2015 sont transférés. Par ailleurs, le nombre de facteurs de risques professionnels pris en compte passe de 10 à 6.

Le compte, plafonné à 100 points sur l'ensemble de la carrière, ouvre droit à :

- une action de formation professionnelle en vue d'accéder à un emploi qui ne serait pas ou moins exposé (1 point acquis ouvre droit à 25 heures de formation),
- un passage à temps partiel sans baisse de rémunération (10 points acquis correspondent à 1 trimestre à mi-temps),
- un départ anticipé à la retraite (10 points acquis correspondent à 1 trimestre de droits à la retraite).

Les 20 premiers points obtenus sur le compte sont réservés à la formation professionnelle.

Les 6 facteurs de pénibilité entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2017 sont :

- le travail de nuit qui se caractérise par au moins 1h de travail entre minuit et 5h, au minimum 120 nuits par an,
- le travail en équipes successives alternantes soit au moins 1h de travail entre minuit et 5h, au minimum 50 nuits par an,
- le travail répétitif à savoir plus de 15 actions techniques pour un temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes, ou plus de 30 actions techniques par minute, au minimum 900 heures par an,
- le travail en milieu hyperbare, en hautes pressions. NA
- Le bruit. NA
- Les températures extrêmes. NA

L'évaluation 2017 a abouti à la déclaration de 926 salariés déclarés exposés à un facteur de pénibilité, répartis sur 21 filiales dont 7 où l'exposition atteint plus de 50% : le travail répétitif, le travail de nuit ou le travail en équipes successives alternantes.

Le Groupe a donc mis en place des plans d'actions de prévention variables selon les sociétés (travail sur l'ergonomie des postes de travail, actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de l'écran, informations à l'ouverture de droits spécifiques etc...)

4. Plans d'actions de prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques.

Périmètre Europe

En 2017, des plans d'actions de prévention des risques psychosociaux ont été mis en place dans certaines filiales. À cet effet, Tessi a fait passer des questionnaires sur les risques psychosociaux et le bien-être au travail.

Ces enquêtes ont permis de faire un état des lieux et de mettre en place des actions de prévention adaptées au contexte dans les domaines organisationnels et/ou managériaux.

De la même manière, au sein de la filiale Graddo, une étude complète d'évaluation des risques liés à l'environnement des postes de travail a été menée : elle visait à mesurer et optimiser l'impact de la luminosité, du bruit, de la température sur chaque poste de travail puis à en améliorer l'ergonomie.

5. Bilan des formations PRAP

Personnes concernées : les effectifs de plus de 45 ans.

<i>Périmètre France</i>	Formation PRAP
2014	275
2015	70
2016	226
2017	341

Fin 2013, Tessi a décidé de mettre en place un support DVD intitulé « gestes et postures », spécifique aux exigences métier de la BU Tessi documents services.

Ce support est utilisé dans le cadre des formations PRAP dispensées.

6. Dialogue social

Périmètre France

a. Nombre d'accords signés

En 2017, 45 accords ont été signés dans les entreprises de plus de 50 salariés pour 17 en 2016.

À fin 2017, 85% des salariés du Groupe sont donc concernés par ces nouveaux accords.

Les principaux thèmes couverts par les accords de cette année sont :

- Le contrat de génération
- L'égalité professionnelle
- La rémunération

b. Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

Au sein du Groupe Tessi, 94,4% des salariés sont représentés par une IRP.

Au sein de la filiale espagnole Graddo, les salariés assez nombreux ont le choix d'être représentés par un syndicat mais à ce jour ils n'ont pas souhaité bénéficier de ce droit. Les salariés ont à leur disposition un service RH avec lequel ils peuvent dialoguer de tout sujet qui leur semble utile et opportun.

E. PRINCIPES DE NON-DISCRIMINATION

1. Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

Périmètre France

En application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et ses décrets d'application, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2012. À ce titre, le Groupe Tessi a adopté principalement les mesures suivantes :

- entretien de retour de congé de maternité ou de congé parental d'éducation (41 entretiens ont été réalisés en 2017),
- formation des responsables aux dispositions légales et conventionnelles sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Dans le cadre de ce plan d'action, Tessi a formalisé un guide méthodologique de recrutement afin de garantir la non-discrimination, qui est dispensé dans les différentes filiales du Groupe aux personnes en charge du recrutement (responsables opérationnels et responsables RH).

2. Méthode de recrutement

Le Groupe Tessi s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique, culturelle ou médicale (sauf en cas d'inaptitude constatée par le médecin). À ce titre, le Groupe n'écarte donc aucune personne d'une procédure de recrutement.

Comme évoqué ci-dessus, un guide de sensibilisation des responsables aux méthodes de recrutement, garantissant la non-discrimination a été rédigé. Ce guide détaille comment :

- définir le besoin et construire le profil de poste selon des critères objectifs,

- rédiger et diffuser l'offre en s'attachant uniquement aux compétences et en privilégiant la prospection interne,
- traiter les candidatures en garantissant une égalité entre hommes, femmes, origine, situation de famille, handicap, situation géographique...
- mener les entretiens de recrutement selon un modèle d'entretien structuré et identique pour tous.

Sous forme de formation, ce guide a été expliqué à l'ensemble des filiales françaises Tessi entre 2016 et 2017.

Tout en respectant ces principes, le Groupe Tessi se dote de ressources humaines compétentes afin d'offrir des services de qualité.

Les équipes Tessi sont majoritairement composées de personnels employés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) et en CDD (Contrat à Durée Déterminée).

Tessi se donne les moyens de ses ambitions et tend vers une mixité professionnelle accrue tant au niveau des non-cadres que des cadres.

En Espagne, la filiale Graddo travaille avec différentes associations en vue de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap ou précaire.

3. Insertion professionnelle et secteur adapté

Une attention particulière est portée sur l'insertion des travailleurs handicapés.

En 2017, le nombre de salariés handicapés au sein des effectifs France du Groupe s'élève à 221 salariés (soit 2,6% en unités bénéficiaires des effectifs directs Tessi France auxquels doivent s'ajouter les effectifs liés au recours à des prestations fournies par le secteur protégé).

L'insertion des personnes handicapées est un volet important de la politique Ressources Humaines de Tessi avec comme principaux axes : sensibiliser, recruter, former et accompagner nos collaborateurs et futurs collaborateurs reconnus travailleurs handicapés.

Tessi s'est notamment engagé sur les principes suivants :

- aucun collaborateur présent dans la structure ne pourra faire l'objet de discrimination du fait de son handicap, tant dans son évolution professionnelle, que dans son accès à la formation,
- l'ensemble des postes existants au sein du Groupe est accessible aux travailleurs handicapés, sous condition que les restrictions à l'emploi formulées par le médecin du travail soient compatibles avec les exigences du poste à pourvoir,
- toutes les mesures seront prises pour accompagner au mieux et maintenir dans l'emploi un collaborateur reconnu travailleur handicapé, ou en cours de reconnaissance, se trouvant en situation de difficulté professionnelle pour raison de santé suite à un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle, un accident de la vie, ou une maladie invalidante,
- l'ensemble des acteurs sera mobilisé pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés : direction, managers, équipes Ressources Humaines, travailleurs handicapés, collègues de travail, représentants du personnel, médecins du travail,
- toutes les pistes d'actions possibles, seront envisagées pour le recrutement, l'intégration, et le maintien dans l'emploi du collaborateur.

4. Insertion de travailleurs en difficulté

Périmètre France

Dans le cadre de contrats aidés ou non, le Groupe Tessi s'engage à favoriser l'insertion des personnes en difficulté sur le marché du travail. L'accent est mis notamment sur les contrats aidés.

Quel que soit le type de contrat et l'âge, Tessi emploie de manière régulière et depuis toujours, des collaborateurs peu ou pas qualifiés qui sont formés aux métiers Tessi.

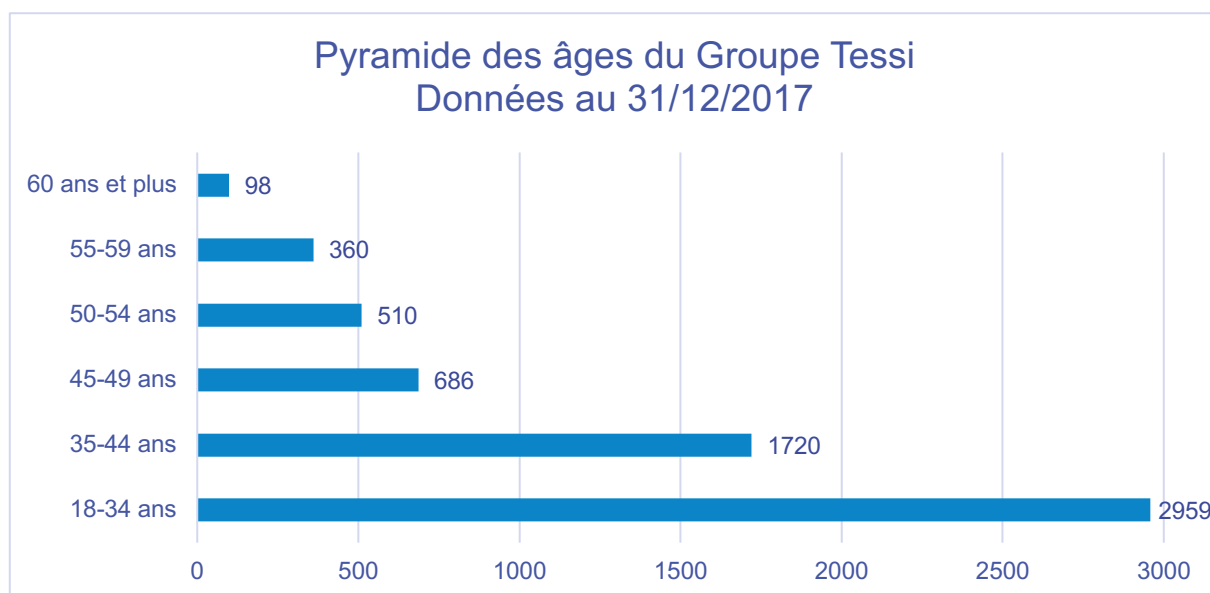
5. Répartition hommes/femmes au sein de Tessi

Périmètre Europe

Quelques chiffres tendent à prouver qu'au sein de Tessi aucune discrimination n'est pratiquée en matière d'égalité professionnelle homme/femme :

- au niveau de la gouvernance, parmi les 9 membres composant le Conseil de surveillance de Tessi SA, 4 sont des femmes,
- 1 membre du directoire sur 3 est une femme,
- en Europe, 28% des postes de direction sont occupés par des femmes,
- en France, 68% du personnel est féminin.

6. Pyramide des âges



Périmètre Monde

On constate que la tranche d'âge la plus représentée parmi les employés de Tessi est celle des travailleurs de 18-34 ans, actuellement la plus touchée par le chômage en France.

L'âge moyen des salariés dans le Groupe Tessi en 2017 est de 37,15 ans et reste assez constant sur ces dernières années (37,3 en 2016).

F. QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

1. Droit à la déconnexion

Dans un souci d'amélioration de la communication globale entre collègues et également avec ses clients, une charte e-mail, signée par la direction générale en 2015, a été réalisée et diffusée à l'ensemble des filiales françaises et espagnoles de Tessi documents services.

Cette charte résume les 10 bonnes pratiques de la bonne utilisation de l'e-mail en entreprise. Elle incite chacun à mieux appréhender l'utilisation de cet outil, pour éviter les interruptions nombreuses, les mauvaises interprétations, les intrusions intempestives dans la vie privée, et la dépersonnalisation des relations entre collègues.

Elle encourage également les collaborateurs à respecter la journée « sans mail en interne » du vendredi et à limiter les mails avant 8h00 et après 20h00, ainsi que les week-end et jours fériés.

Ce faisant, le Groupe Tessi a anticipé une mise en conformité du droit à la déconnexion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi Travail.

2. Mise en place des Indemnités kilométriques vélo

Tessi a mis en place en 2017 sur une de ses filiales à Bordeaux et Lyon l'indemnité kilométrique vélo.

Pour 11 participants à l'opération, 3728 km ont été parcourus en 1 an et 932 € reversés aux salariés.

Le retour a été très positif, et forts de cette expérience, plusieurs filiales commencent à déployer ce dispositif pour 2018.

3. Mobilité et promotion interne

Le Groupe Tessi s'attache à faire progresser ses équipes. Cette volonté s'exprime au quotidien par la valorisation des talents de chacun et la promotion interne.

Depuis fin 2017, Tessi expérimente des appels à candidatures internes (15 jours) avant publication externe par la diffusion par mail de l'offre disponible.

4. Bien-être par la pratique du sport

Périmètre France

En 2017, pour la 3^e année consécutive, les équipes Tessi ont participé au marathon de Bordeaux Métropole dit « Marathon de la lune »... Cet événement, qui joue la carte de l'originalité en se courant de nuit, a été un gros succès en termes d'affluence avec près de 15 000 participants.

Plusieurs distances sont programmées : Marathon, Marathon en duo, semi-marathon et marathon relais (équipe de quatre personnes). Sur ces distances, un challenge Entreprise a été mis en place.

C'est dans ce cadre que Tessi a eu l'idée de créer des équipes pour participer à ce challenge. 17 personnes des équipes production et technologies ont répondu présent à l'appel, permettant de constituer 2 relais de 4 personnes, 15 semi-marathoniens avec plus de 400,9 km et aucun abandon pendant la course.

Tessi a été partie prenante de cette aventure en participant financièrement aux inscriptions et en soutenant avec plaisir ses collaborateurs qui ont porté haut le dossard Tessi dans Bordeaux et les châteaux viticoles traversés en permettant un entraînement hebdomadaire sur des horaires aménagés.

En soutenant cette initiative, le Groupe Tessi :

- encourage la pratique d'un sport de façon régulière,
- favorise la synergie entreprise puisque d'autres entités du Groupe ont participé cette année à des opérations similaires.

IV. Tessi : une responsabilité éthique et civique

A. RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE

La responsabilité éthique de Tessi se traduit essentiellement par son offre de services, ainsi que par les exigences qui incombent à son secteur d'activité (entre autres le secteur bancaire).

Parmi les services proposés, l'activité bancaire de CPoR Devises ainsi que les activités de Tessi documents services pour le compte des établissements bancaires ont conduit Tessi à développer des offres permettant aux banques d'être plus efficaces dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

1. Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Périmètre Monde

CPoR Devises, en réponse à ses obligations d'établissement de crédit, a développé un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Son engagement s'exprime dans la Politique Anti-blanchiment adoptée par le Directoire, dont la mise en application fait l'objet d'un contrôle interne permanent, de l'audit par le service de contrôle périodique de CPoR Devises, de la supervision des services du Crédit Agricole SA au titre d'actionnaire de référence, enfin du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

➤ *Les risques*

Dans le cadre de ses activités, CPoR Devises se trouve exposé à différents risques de sécurité financière tels que :

- l'achat de valeurs d'origine frauduleuse,
- la réception de fonds issus d'activités illicites,
- la réception ou le transfert de fonds passibles d'embargo,
- l'implication dans un processus d'évasion fiscale,
- la participation involontaire à des opérations de financement d'activités terroristes.

En fonction de cette classification, une cartographie des risques a été élaborée par le Comité Anti-blanchiment. La procédure de classification a été diffusée à tous les collaborateurs de la société, et demeure disponible en ligne sur l'Intranet. Des communications spécifiques ont été présentées en comité de pilotage et lors des formations internes dispensées au personnel concerné.

La classification des risques adoptée est un outil dynamique qui ne se réfère à aucune donnée quantitative telle que montants ou nombre d'opérations, mais à des caractéristiques telles que :

- le type de clients (établissement de crédit, changeur manuel ou intermédiaire financier agréé par un régulateur, société du secteur marchand non financier, client occasionnel),
- le pays d'établissement du client et son appréciation en matière de LCB-FT portée par le GAFI, l'ONU ou l'Union européenne.

➤ *La connaissance client*

L'ensemble du dispositif s'appuie sur le pilier que constitue la connaissance du client (KYC), de son contexte économique et de ses ayants droit (dits bénéficiaires effectifs).

Les fichiers des représentants légaux et bénéficiaires effectifs de notre portefeuille clients sont rapprochés tous les jours des listes d'embargo et de gel des avoirs arrêtées par l'OFAC, l'UE et l'État français. Le service de contrôle permanent de la conformité examine chaque semaine le rapport des noms en alerte.

Ces mêmes fichiers sont aussi rapprochés des listes internationales de Personnalités Politiquement Exposées (PPE) qui font l'objet de mesures de vigilance renforcées.

Par ailleurs, une interrogation en ligne des listes de sanctions est accessible à tous et utilisée lors des entrées en relation et lors des opérations avec un client occasionnel.

➤ *La vigilance constante et l'examen des opérations*

Un outil logiciel spécifique (SIRON) analyse au quotidien l'ensemble des opérations enregistrées, et génère des alertes sur les opérations atypiques ou pouvant présenter un risque particulier. Ces alertes sont traitées par les responsables LCB-FT des activités Devises et Or, qui examinent les justifications économiques des opérations et leur cohérence par rapport à la connaissance qu'ils ont du client, de son contexte économique et de ses opérations habituelles.

Si le doute subsiste, une déclaration de soupçon est adressée aux services de TRACFIN (cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

➤ *La formation du personnel*

L'ensemble des personnels de CPoR Devises a été sensibilisé au risque LCB-FT. Les personnels plus spécifiquement concernés (membres du Comité de sécurité financière, cambistes, guichetiers, commerciaux, collaborateurs du pôle règlement) reçoivent des formations régulières en externe ou en interne.

Concernant les formations relatives à la sécurité financière, seuls les membres du comité de sécurité financière doivent en suivre une annuellement. Les autres personnes identifiées doivent réaliser une formation tous les deux ans.

De plus, sur CPoR comme pour les autres filiales du Groupe Tessi, l'année a été marquée par la mise en place du dispositif conforme à la loi Sapin2 comprenant des formations anti-corruption.

Ainsi sur l'année 2017, 100% des collaborateurs exposés au risque LCB-FT (soit 80 personnes) ont été formés. Cela représente 292 heures de formations LCBFT et anti-corruption.

L'ensemble du corpus procédural dédié à la LCB-FT, actualisé chaque année, est accessible à tous sur l'intranet.

2. Offre de produits pour détection de fraude et blanchiment à destination des clients

Périmètre Monde

➤ *Le module BOS CONTROL*

La filière éditeur/intégrateur de solution de Tessi documents services a développé un module de gestion des mentions obligatoires et des contrôles réglementaires des chèques, afin d'aider les back-offices (audit, inspection...) dans leurs tâches quotidiennes : BOS CONTROL.

Ce module, faisant partie de la suite logiciel BOS MANAGER, permet de filtrer et de gérer a priori (avant crédit) ou a posteriori (après crédit) les remises et/ou les chèques en fonction des critères définis par le client.

Il a été conçu pour :

- systématiser les contrôles à effectuer en fonction des profils (risques bancaires, lutte contre la fraude...),
- disposer d'un produit suffisamment paramétrable pour s'adapter aux évolutions des contrôles à mettre en place,
- disposer d'un outil permettant de gérer des niveaux d'habilitation afin d'orienter les décisions vers des utilisateurs de niveaux différents,
- garantir la traçabilité de toutes les actions entreprises de manière à restituer toutes les informations sur les contrôles effectués.

➤ **KYC**

Le KYC (Know Your Customer) est le nom donné à l'ensemble des processus que doit mettre en œuvre un établissement financier pour démontrer une connaissance approfondie de ses clients. Cela implique de capturer et de vérifier les informations lors de l'entrée en relation initiale avec le client (le « on-boarding »), et de le suivre tout au long de la relation commerciale, en contribuant aux mécanismes anti-fraude.

Opérateur numérique de confiance et partenaire historique des institutions financières, des banques et des assurances, Tessi a créé une offre d'automatisation des processus KYC, à travers une plateforme digitale hébergée et sécurisée d'on-boarding et de vérification des données clients.

Fondée sur la mise à disposition de services paramétrables et modulaires, elle automatise les processus d'entrée en relation et de capture des flux, l'extraction des données, les contrôles de conformité, l'archivage centralisé des référentiels de données clients et l'activation des opérations de remédiation KYC.

Tessi opère également des prestations externalisées à forte expertise, permettant de garantir la conformité opérationnelle des entrées en relation client, le screening des personnes physiques et morales, la surveillance des flux clients, dans un objectif de lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

3. Respect des droits de l'homme dans les filiales françaises et à l'étranger

Périmètre Monde

Dans ses filiales à l'étranger, comme dans ses filiales françaises, Tessi s'engage à respecter :

- les obligations administratives, sociales et fiscales prévues par la législation française, ou celles du pays où le Groupe est implanté,
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail auxquelles la France, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni, l'île Maurice, la Tunisie, le Vietnam, la Suisse, la Colombie, le Chili et le Mexique adhèrent,
- les directives de l'OCDE auxquelles la France adhère,
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Tessi s'engage en particulier à respecter les obligations suivantes :

- ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (- de 15 ans) ou forcée,
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité,
- faire respecter à ses fournisseurs et sous-traitants les obligations énoncées ci-dessus.

Tessi s'engage, au minimum, à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

4. Lutte contre la fraude et la corruption

Périmètre Monde

Afin de mieux maîtriser ses risques, d'améliorer sa démarche et de satisfaire aux exigences réglementaires issues de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin 2, le Groupe a mis en place une démarche de lutte anti-corruption et de lutte anti-fraude (LAC/LAF).

Dans ce cadre, Tessi a revu **son code éthique** destiné à l'ensemble des collaborateurs, ayant pour objet de définir et d'illustrer les différents types de comportements à proscrire comme étant illicites ou contraires aux lignes directrices.

Le déploiement de ce code s'inscrit également dans la démarche de lutte anti-corruption et de lutte anti-fraude (LAC/LAF) du Groupe.

Le document est présenté et commenté à chaque filiale.

Tessi a également mis en place un **dispositif d'alerte interne** qui permet de demander conseil en matière d'éthique et de signaler une alerte relative à :

- un crime ou un délit ;
- une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ;
- une violation grave et manifeste d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un engagement international régulièrement ratifié ;
- une violation grave et manifeste de la loi ou d'une réglementation ;
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont l'émetteur de l'alerte a eu personnellement connaissance ;
- l'existence de conduites ou de situations contraires au code éthique, concernant des faits de corruption ou de trafic d'influence.

L'alerte peut être émise par n'importe quel salarié d'une filiale du Groupe Tessi ou toute autre partie prenante.

La personne signalant ses préoccupations doit le faire de bonne foi, c'est-à-dire sans malveillance et sans recherche de profit personnel, en ayant une raison plausible de croire en la véracité des faits rapportés.

Le dispositif d'alerte interne est facultatif. Par conséquent, aucune sanction ni aucune autre conséquence ne sont prévues à l'égard des personnes du fait de la non-utilisation dudit dispositif. En revanche, l'utilisation abusive du dispositif peut exposer son auteur à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites judiciaires.



Le traitement d'une alerte garantit la plus stricte confidentialité de l'émetteur, des personnes visées et des informations recueillies. Toutes les personnes intervenant dans le traitement des alertes sont astreintes à une obligation de confidentialité renforcée.

Le comité d'éthique, placé sous la responsabilité du Directeur Juridique Groupe, est destinataire des signalements. Il est responsable du traitement des soumissions.

Ce comité est composé des membres suivants :

- Directeur Juridique Groupe,
- Directeur RH Groupe,
- Directeur RSE Groupe.

Par ailleurs, un représentant du comité de surveillance est destinataire des alertes.

De plus, Tessi a également créé un **programme de sensibilisation** destiné à l'ensemble du personnel, adapté en fonction des filiales françaises ou étrangères.

Après une présentation de la démarche RSE du Groupe, ce programme est composé de 4 modules e-learning :

- Qu'est-ce que la corruption ?
- Qu'est-ce que la fraude ?
- Quels sont les risques et les conséquences de la fraude et la corruption ?
- Comment lutter contre la fraude et la corruption ?

Les modules sont suivis d'un quiz permettant de vérifier la compréhension globale du sujet.

B. TESSI, UNE ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

1. Achats responsables

a. Intégrer les fournisseurs et sous-traitants sensibles à la démarche qualité et RSE

En complément du questionnaire RSE envoyé aux fournisseurs stratégiques français, les filiales Tessi, ainsi que la filiale Graddo en Espagne, procèdent chaque année à une analyse de leurs fournisseurs les plus sensibles.

La méthode utilisée pour les filiales françaises consiste à établir chaque année la liste des fournisseurs à évaluer, soit par la criticité de leur activité, soit par le chiffre d'affaires qu'ils réalisent avec Tessi. Ces fournisseurs sont évalués par attribution de notes par les utilisateurs et acheteurs de Tessi, en fonction de plusieurs aspects : qualité de services, réactivité, SAV, prix, et critères environnementaux... Une grille de critères est créée en fonction des activités des sous-traitants.

Les sous-traitants dont la note finale ne reflète pas une satisfaction tolérable sont tenus de fournir à Tessi un plan de progrès et d'amélioration. Ils disposent d'un délai préalablement défini en commun accord, afin de mettre en place les actions correctives qui incombent à la mise en conformité de la prestation délivrée.

La méthode utilisée par la société Graddo consiste à analyser la qualité d'un fournisseur lors de chaque homologation. Graddo tient à jour également le pourcentage de fournisseurs qui sont eux-mêmes dotés d'un système de management QSE certifié ISO 9001 et 14001.

De plus, CPoR Devises fait appel pour les besoins de son activité Or à deux fondeurs-affineurs suisses qui se sont engagés sur des politiques responsables relatives à l'origine des métaux précieux, en conformité avec le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas).

b. Contrôle de conformité fournisseurs

Périmètre France

Dès lors qu'une commande dépasse les 6 000 € TTC ou que la totalité des commandes annuelles atteint ce montant, la conformité du fournisseur doit être contrôlée.

En effet, conformément au code du travail, tout fournisseur a le devoir de fournir un certain nombre de documents obligatoires :

- attestation URSSAF de vigilance : tous les 6 mois,
- liste nominative des salariés de nationalité étrangère soumis à autorisation de travail (donc hors Union européenne) : tous les 6 mois,
- assurance Responsabilité Civile : tous les ans.

Pour les fournisseurs considérés PSEE au titre du CRBF 97-02, il est également obligatoire qu'ils puissent nous fournir annuellement les pièces suivantes :

- Plan de Continuité d'Activité (PCA),
- compte-rendu d'exercice PCA,
- liasse fiscale permettant d'attester de leur santé financière.

À cet effet, une plate-forme de gestion des fournisseurs **e-attestations** administrée par le service comptabilité fournisseur permet de s'assurer de la conformité du fournisseur avant la commande et de générer des alertes automatiques aux fournisseurs en cas de dossier incomplet et durant toute la relation contractuelle.

2. Sous-traitance socialement responsable

Périmètre France

En accord avec ses clients, Tessi peut parfois faire appel à de la sous-traitance, en cas de surcroît d'activité.

Depuis quelques années, Tessi essaie de privilégier une sous-traitance civique et pérenne avec plusieurs établissements : CAT, ESAT, APF...

En 2017, le montant total des commandes passées par les différentes filiales de Tessi, auprès de ces établissements s'est élevé à 305 606 € TTC, légèrement inférieur au montant de 336 387 € TTC en 2016.

➤ *Partenariat avec l'Association des Paralysés de France*

Depuis 10 ans, Tessi documents services a mis en place un partenariat avec les APF de Vannes et de Quimper. Ce partenariat permet à Tessi documents services de confier un pourcentage de son activité de saisie des chèques bancaires à l'Association des Paralysés de France. En 2017, avec un périmètre de sous-traitance en augmentation malgré la baisse de volume de chèques, le chiffre d'affaires réalisé par les APF est de 650 204 € HT, facturé directement à Tessi ou directement à ses clients établissements bancaires (pour 663 700 € HT en 2016).

Au sein des APF, depuis la mise en place de ce partenariat, cela représente **27 emplois à temps plein** créés.

Cette année, ce partenariat a été récompensé par le **Trophée APF Entreprises catégorie Croissance** lors de la **5^e nuit de la RSE**, valorisant l'engagement responsable du Groupe et le développement de ses activités avec APF Entreprises depuis près de 10 ans.

3. Éducation et formation de qualité pour tous

Le Groupe Tessi contribue aux objectifs de développement durable en favorisant l'accès à l'éducation de qualité et à la formation pour tous.

a. Tessi, partenaire de grandes écoles et universités

➤ *Partenariat GEM*

En 2017, Tessi a choisi d'intensifier son partenariat avec L'école de Management de Grenoble.

Le développement du digital s'est accru ces dernières années, l'émergence de nouvelles technologies entraîne la création de nouveaux métiers et procédés. C'est dans ce sens que le Groupe Tessi a choisi de s'impliquer au cœur des travaux de recherche menés par l'École et directement auprès des étudiants.

C'est un programme complet qui a été développé en partenariat entre Tessi et GEM :

- L'entrée au comité stratégique et scientifique de la chaire de recherche « Talents de la transformation digitale », afin de favoriser la production de connaissances nouvelles par des doctorants, au carrefour du capital humain et de la transformation numérique.

Une démarche forte qui s'inscrit parfaitement dans la logique d'engagement porté par le Groupe depuis de nombreuses années au sein de son programme de Mécénat.

- Le parrainage du Master Stratégie Digitale 2017-2019 comprenant notamment diverses interventions : ateliers, cas pratiques et séances de coaching auprès d'une quarantaine d'étudiants européens...
- Des travaux sur des cas pratiques avec des étudiants d'autres cursus, comme celui du Mastère Big Data et du Mastère Management des Si et du Digital.

➤ *School Innovation Tour*

En parallèle, une démarche Groupe relations écoles a également été initiée, intitulée School Innovation Tour.

L'objectif de School Innovation Tour est de rencontrer les responsables pédagogiques des écoles et campus universitaires (France et Europe) et de comprendre les cursus proposés par les écoles autour de l'innovation digitale ainsi que les projets portés par ces dernières.

b. Mécénat de compétence

Tessi s'est engagé en 2016, auprès de l'association Télémaque en parrainant un jeune « Télémaque » pour l'accompagner dans son ouverture socio-culturelle, son parcours scolaire ainsi que dans sa découverte du monde professionnel. Les filleuls sont sélectionnés sur des critères de motivation, de potentiel et de situation sociale.

Le parrainage prend la forme d'un soutien financier, humain et matériel : la marraine est une collaboratrice impliquée et volontaire qui intervient directement auprès de sa filleule.

Ce parrainage s'est étendu à plusieurs étudiants en 2017.

4. Mécénat

Sur l'année 2017, le cumul des dons réalisés par le Groupe Tessi à diverses associations s'élève à 73 680 € HT.

En 2017 comme en 2016, Tessi a entre autres été partenaire de l'opération nationale Handidon organisée par l'APF, en apportant son soutien financier sous forme de don (pour un montant de 5 000 €) en faveur des personnes en situation de handicap. Les fonds collectés au terme de l'opération permettront de financer, dans chaque département, des actions concrètes en faveur de personnes touchées par le handicap, telles que la lutte contre l'isolement, l'accompagnement, la défense du droit à une vie comme tout un chacun.

5. Ancrage territorial

Depuis quelques années, Tessi renforce son implantation dans plusieurs régions de France en investissant durablement dans de nouveaux bâtiments : Roubaix et Lyon en 2010, Bordeaux en 2014 et Nanterre en 2015.

À travers la construction de ces nouveaux bâtiments, Tessi entend ainsi optimiser et mutualiser certains coûts fixes liés à la location de différents locaux, mais s'inscrit également dans une démarche plus générale d'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. En effet, lors de ces différents projets, Tessi a veillé à ce que ces bâtiments répondent aux nouvelles normes BCE et a fait intervenir un ergonomiste pour la recherche d'une organisation optimale de l'espace. Chacun de ces sites a été implanté près des transports en commun afin de minimiser l'utilisation des véhicules personnels. Pour permettre une accessibilité optimale, ces bâtiments ont été conçus en respectant les dernières normes relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, le regroupement de plusieurs filiales sur un même site a permis de minimiser les déplacements du personnel et de sécuriser la production en évitant le croisement des flux.

En 2016, Tessi poursuit cette démarche et déménage le centre de production de Rennes. Ce centre accueille 200 collaborateurs sur 1 660 m² et se positionne ainsi, sur le plan national, comme le 4^{ème} plus grand centre régional en termes d'effectifs.

V. Tessi : une responsabilité environnementale

Depuis quelques années, Tessi s'est engagé dans une démarche environnementale.

L'analyse environnementale qui a été conduite a permis de fixer des objectifs prioritaires ainsi que des axes de progrès majeurs, dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'en déduire les bonnes pratiques en faveur de l'environnement qui pourront être déployées dans d'autres sites.

La direction de Tessi s'engage, avec l'appui de la cellule développement durable, à respecter l'ensemble des exigences applicables à son activité, et à évaluer périodiquement l'efficacité de sa démarche environnementale en favorisant une dynamique d'amélioration continue.

Les axes de progrès de la politique environnementale de Tessi prennent en compte les aspects suivants :

- respect de la réglementation,
- amélioration continue des pratiques du Système de Management Environnemental,
- prévention de la pollution,
- économies d'énergie et de matières premières,
- amélioration de la gestion des déchets,
- sensibilisation du personnel.

A. BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Périmètre France

En 2012, afin d'affiner l'analyse environnementale et pour répondre aux exigences du Grenelle II, Tessi a procédé à son premier BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Ce BEGES a été réactualisé fin 2014 et le sera à nouveau dans les 4 ans conformément à la réglementation.

Qu'est-ce qu'un BEGES ?

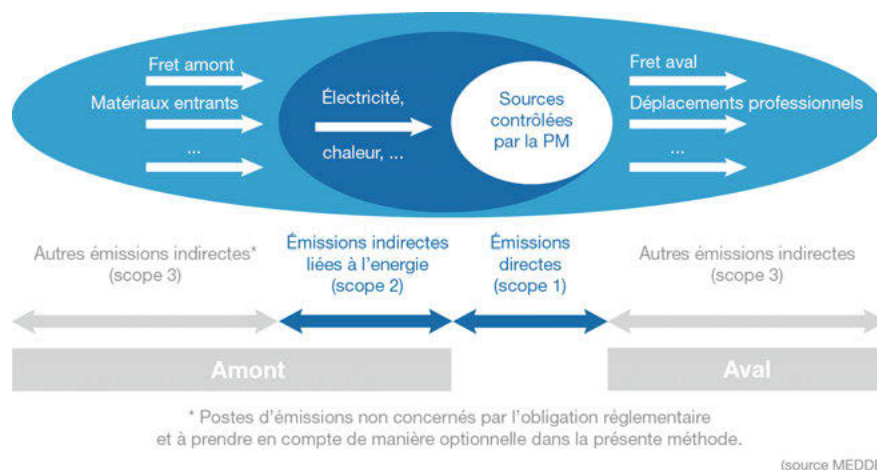
Ce bilan permet de mesurer la contribution au changement climatique d'une organisation, en calculant les émissions de six gaz, dits gaz à effet de serre. Cette mesure ne s'effectue pas à l'aide de capteurs ou de sondes, comme on pourrait le faire pour la détection de monoxyde de carbone ou de particules fines, mais par estimation : il s'agit de quantifier des flux d'énergie ou de matière, et de les multiplier par des facteurs d'émissions issus d'une base de données administrée par l'ADEME nommée « Base Carbone ».

La double complexité du BEGES réside dans le fait que, d'une part, la collecte des données des flux physiques d'une organisation n'a souvent jamais été faite et que, d'autre part, il n'existe pas toujours le facteur d'émission correspondant au flux mesuré.

Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Tessi et téléchargeable sous le lien suivant : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

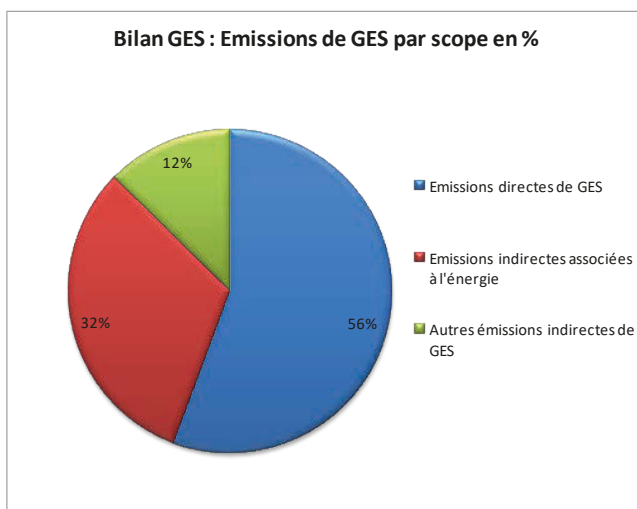
1. Émissions de GES par scope (en %)

Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).



Dans le cadre de son étude, Tessi n'a tenu compte que des données issues des postes d'émissions concernés par l'obligation réglementaire scopes 1 et 2.

Après calcul, les émissions directes de CO₂ eq. correspondent à 56% des émissions du BEGES de Tessi. Ces émissions incluent la combustion gaz naturel, les carburants et les fuites de liquides frigorigènes. Les autres émissions indirectes sont les émissions de GES en amont, nécessaires à la production de l'énergie fossile.



2. Plan d'action carbone Tessi

- Continuer à améliorer la mesure
- Affiner la mesure par site
- Essayer d'étendre le champ des émissions mesurées
- Réduire les émissions : Programme d'actions environnementales

B. PROGRAMME D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DE TESSI

Périmètre Europe

Tessi a inventorié ci-dessous les aspects environnementaux correspondant à ses activités et les impacts associés afin de définir son programme d'actions environnementales.

À ce jour, Tessi identifie donc ces postes comme étant également les plus significatifs d'émissions de gaz à effet de serre au niveau de son activité.

Objectif	Cible	Action	Indicateur
Objectif 1 : Diminuer la consommation énergétique	Cible 1.1 : Définir une méthode de recueil de données	Méthode recueil fiable depuis 2013	Indicateur : consommation électrique en kWh
	Cible 1.2 : Diminuer cette consommation	Suivi de l'évolution de la consommation	Indicateur : consommation électrique / CA
	Cible 1.3 : Diminuer la consommation de papier	Dématérialisation des factures fournisseurs et mise en place de BAP électronique	Indicateur : Suivi de la consommation de papier en tonnes
		Arrêt des éditions des états de fin de traitement autant que possible, et envoi par e-mail automatisé au client	
Cible 1.4 : Augmenter la part d'utilisation de papier Ecolabel	Paramétrage pas défaut des imprimantes en Recto/verso et Noir et blanc	Indicateur : % de papier Ecolabel	

Objectif	Cible	Action	Indicateur
Objectif 2 : Recycler les déchets	Cible 2.1 : DEEE Mettre en place une filière de recyclage pour le parc informatique Tessi en respect des contraintes sécuritaires qu'impose l'activité	Mise en place d'une procédure interne en cas de remplacement ou mise au rebut d'un matériel dans la filière Tessi actée fin 2013 pour une mise en place en 2014	Indicateur : % de sites ayant une filière de recyclage DEEE
		Les prestataires retenus sont le groupement GESAT et RECYCLEA tous 2 permettant de faire travailler des établissements spécialisés.	Indicateur : Nb de tonnes de DEEE enlevé et recyclé
	Cible 2.2 : Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets papier/cartons	Installation à généraliser sur l'ensemble des sites.	Indicateur : tonnes de DIB (papiers et cartons) recyclés
Objectif 3 : Mobilisation et formation des équipes à la démarche RSE	Cible 2.3 : Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets encre et toner	Partenariat mis en place avec CONIBI	Indicateur : % de sites ayant une filière de recyclage cartouche d'encre/toner Indicateur : Nb de tonnes de cartouche d'encre et toner enlevé et recyclé
	Cible 3.1 : Définir une campagne de sensibilisation	Diffusion de notes d'information	Mise en place en 2016 du nouvel indicateur : Nombre de notes d'information parues dans l'année

C. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1. Consommation électrique

En 2017, la consommation électrique est de 8 889 203 kWh pour le périmètre Europe alors qu'elle était de 9 004 572 kWh en 2016.

Pour la première année, à périmètre équivalent, Tessi affiche une atteinte de son objectif de diminution de la consommation énergétique.

Cette consommation représente une émission de 1 706 tonnes d'équivalent CO₂.

Le ratio consommation électrique (en kWh) rapporté au chiffre d'affaires 2017 est de 0,021, ratio en diminution par rapport à 2016 (0,022), prouvant que les actions menées en matière de réduction électrique ont été positives.

En effet, une démarche importante a déjà été réalisée ces dernières années :

➤ *Virtualisation des serveurs*

Les infrastructures Tessi sont principalement conçues en mode virtualisation. Ce type d'architecture permet de mutualiser plusieurs services sur un seul et même serveur.

Le nombre de serveurs est ainsi considérablement réduit, et par conséquent leur consommation électrique.



De plus, Tessi a investi sur l'aménagement d'un site d'hébergement informatique hautement sécurisé à Bordeaux et le parc de machines virtuelles a été renouvelé par des serveurs à très faible ampérage. Cela a réduit significativement la consommation énergétique des 2 sites d'hébergement, la ramenant à la moyenne de la consommation d'un centre de production Tessi standard.

➤ *Aménagement des centres de production*

Les déménagements vers des centres de production neufs participent à la diminution de consommation électrique. En effet, les nouveaux bâtiments sont tous étudiés pour être en basse consommation électrique et les postes de travail sont équipés de coupure automatique la nuit afin d'éviter une mise en veille inutilement consommatrice.

À l'occasion de l'installation dans de nouveaux bâtiments, la filiale Tessi MD (Montargis) a procédé à la mise en place d'un système de revalorisation de la chaleur fatale sur une partie de la surface totale du bâtiment (300 m²/4000m²). Ce sujet sera également à l'étude en 2018 sur le data center de Bordeaux en collaboration avec l'ADEME.

➤ *Multiplis sensibilisations*

Tessi a multiplié les sensibilisations aux gestes éco-responsables en matière de gestion de l'électricité ces dernières années. Sur les filiales françaises, un travail a été mené avec les correspondants informatiques locaux des sites afin de procéder à des mises en veille automatiques et une extinction des postes de travail après une longue veille.

2. Consommation gasoil

Périmètre Europe

En 2016, le parc de véhicules du Groupe Tessi représentait 232 véhicules.
En 2017, il représente 249 véhicules sur le périmètre Europe.

Pour ces véhicules, la consommation de gasoil en 2017 a été de 310 720 litres.

Cette consommation représente une émission de 985 tonnes d'équivalent CO₂.

La consommation moyenne en 2017 en France a été de 4,89 Litres / 100 kilomètres parcourus (4,69 l/100 km en 2016).

3. Consommation de gaz naturel pour l'activité de chauffage

Aucune consommation de gaz hors de France.

La consommation de gaz en 2016 était de 1 674 497 kWh.

En 2017, elle est de 1 930 279 kWh.

Cette consommation représente une émission de 464 tonnes d'équivalent CO₂.

D. ECONOMIE CIRCULAIRE

1. Consommation de papier

a. Achat papier Groupe

Périmètre France

	2016	2017
Achat annuel de papier (en tonnes)	137	86

Ne sont pris en compte ici que les papiers utilisés dans les imprimantes bureautiques de l'ensemble des sites Tessi.

Sur le périmètre France, le pourcentage de commande de papier Ecolabel ou FSC est de 30%, constant par rapport à 2016.

	2016	2017
Efficacité du papier consommé (en Tx1 000 000/CA)	0,39	0,20

Qu'est-ce que l'Ecolabel ?

Créé en 1992, l'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.

Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une "approche globale" qui "prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage". La qualité et l'usage sont également pris en compte.

2. Gestion des déchets

Périmètre Europe

En 2017, 89% du personnel Tessi mondial opère sur des sites disposant d'une filière de recyclage contre 78% en 2016. (93% du personnel en France).

a. Déchet Industriel Banal (DIB)

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers, cartons et plastiques qui sont recyclés à hauteur de 1 514 tonnes en 2017 pour 2 183 tonnes en 2016 qui se décomposent ainsi :

- 1 470 tonnes de papier
- 43 tonnes de carton
- 1,5 tonne de plastique

L'émission générée par le recyclage de ces déchets papier est de 48,5 tonnes d'équivalent CO₂.

L'émission générée par le recyclage de ces déchets carton est de 1,4 tonne d'équivalent C CO₂.

L'émission générée par le recyclage de ces déchets plastique est de 0,05 tonne d'équivalent CO₂.

Cet indicateur ne cessait d'augmenter ces dernières années de par la mise en place des filières de recyclage sur toutes les filiales.

Mais pour la première fois, à périmètre équivalent, on constate une nette diminution des déchets DIB sur l'ensemble des filiales dues à de nombreuses campagnes de sensibilisation et aussi à la digitalisation de nombreux processus internes : gestion des factures fournisseurs, factures internes, contrats...

b. DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)

En France, Tessi a décidé de travailler avec 2 organismes qui font appel au secteur adapté pour recycler les DEEE.

Grâce à la mise en place de ces partenariats, le nombre de tonnes de DEEE enlevé et recyclé est de 2,8 tonnes en 2017, pour 5 tonnes en 2016.

c. Consommables impression

Une filière de recyclage des consommables imprimantes a été choisie par le Groupe.

À ce jour, 21% des filiales européennes ont déjà mis en place cette filière de recyclage de cartouches d'encre et toner correspondant à 3,9 tonnes de déchets collectés et entièrement valorisés.

3. Émissions de CO₂ dues aux déplacements professionnels

Tessi a souhaité mettre en place un indicateur de suivi des déplacements professionnels jugés comme une source significative d'émissions de gaz à effet de serre pour laquelle des actions de diminution peuvent être mises en place.

En 2016, seuls ont été comptabilisés les déplacements professionnels opérés par une agence de voyage qui semblent être une majorité.

En 2017, ont également été comptabilisés les déplacements professionnels réservés individuellement par les salariés et pris en charge par Tessi sous forme de notes de frais. Les émissions CO₂ associées à chaque trajet étant toutes différentes en fonction des remplissages des trains ou avions, Tessi a décidé de prendre une donnée moyenne par trajet et mode de transport cohérente avec les données disponibles sur le site www.voyage.chiffres-carbone.fr sous les recommandations des agences qui utilisent cet outil.

Les émissions de CO₂ liées aux déplacements par voie ferroviaire sont donc de 40,3 tonnes et les émissions liées aux déplacements par voie aérienne sont de 414,8 tonnes.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

VI. Glossaire

➤ *Effectif global*

L'effectif au 31/12 prend en compte l'intégralité des personnes présentes ce jour (personnes ayant une fin de contrat au 31/12, y compris les CDI, CDD, CDD étudiants et contrats de professionnalisation)

➤ *Effectif moyen*

C'est la moyenne des effectifs arrêtés fin de mois pour l'ensemble des personnes présentes le dernier jour du mois (personnes ayant une fin de contrat au dernier jour du mois y compris les CDI, CDD, CDD étudiants, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et stagiaires).

Cette donnée se calcule sur le périmètre monde et Europe.

➤ *CDD*

On entend par CDD l'ensemble des contrats à durée déterminée, y compris les contrats à durée déterminée étudiants.

➤ *Nombre d'heures travaillées*

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire, auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

Concernant la donnée pour la filiale Graddo, il s'agit d'une extraction du logiciel de production à laquelle s'ajoutent les salariés administratifs inscrits au 31/12 sur une base estimée de 8 heures de travail quotidien sur 220 jours chacun.

➤ *Nombre d'embauches et de départs*

Données issues de la base Paie : entrées / sorties sur l'année (CDI, CDD et CDD étudiants et autres contrats) hors « fausses entrées/sorties » : mutation, réembauche suite à déménagement et transfert dans le Groupe.

➤ *Taux d'absentéisme*

Pourcentage d'heures d'absence rapportées au volume global des heures travaillées pour l'année considérée.

Sont comptabilisées comme absences le nombre d'heures d'accidents du travail, maladies, maladies professionnelles et absences injustifiées. Ne sont pas comptabilisés les congés payés, récupérations, congés maternités et jours conventionnels.

NB : Pour les sociétés Accès Informatiques et CPoR Devises, les données d'absence sont exprimées en jour.

Pour la maladie, 1 jour est égal à 5,05 heures.

Pour les autres absences, 1 jour est égal à 7 heures.

Pour les sociétés Graddo et Gdoc, les données sont récoltées en nombre de jours puis converties en nombre d'heures sur la base de 8 heures travaillées par jour.

➤ *Accidents du travail*

Il s'agit du nombre d'accidents du travail survenus durant l'année. Cette donnée ne comprend pas les accidents de trajet.

➤ *Nombre de jours et nombre d'heures d'absentéisme pour accidents de travail*

Il s'agit du nombre de jours et d'heures d'absences des salariés durant l'année, quelle que soit la date de l'accident de travail.

Pour les sociétés Graddo et Gdoc, les données sont récoltées en nombre de jours puis converties en nombre d'heures sur la base de 8 heures travaillées par jour.

➤ *Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts*

Il s'agit du nombre de journées d'absentéisme liées à un accident du travail (indicateur ci-dessus), multiplié par 1000 rapporté au nombre d'heures travaillées.

➤ *Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés*

Il s'agit du nombre total d'heures de formation réalisées (et non commandées) selon le plan de formation 2015 par salariés, hors DIF et contrats en alternance.

➤ *Pyramide des âges*

Cette donnée couvre un périmètre effectif fin d'année Monde hors Diagonal Company.

➤ *Électricité et gaz*

Les données d'électricité et gaz sont issues des factures des fournisseurs d'énergie et incluent les données de la France et de l'Europe.

➤ *Efficacité de la consommation de papier*

La donnée « tonnes de papier acheté » couvre le périmètre France et Europe (hors Diagonal Company), donc pour calculer l'efficacité, elle est ramenée au chiffre d'affaires du Groupe hors la filiale Diagonal Company.

➤ *Émissions de Gaz à Effet de Serre*

Le calcul des postes significatifs GES a été établi en équivalent en tonne de CO₂ par l'intermédiaire du tableur carbone Ademe.

VII. Grille de mapping entre l'article R.225-105-1, les 10 principes du pacte mondial, les ODD et le rapport RSE

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
1°) Informations sociales				
1-a) Emploi				
1-a-1) l'effectif total	Effectif à fin d'année	III.A.1.a		
	Effectif général moyen : moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les 12 mois de l'année			
1-a-1) répartition des salariés par sexe	Effectif h/f moyen	III.A.1.a	Principe 6	
	Répartition h/f au sein de Tessi	III.E.5		
1-a-1) répartition des salariés par âge	Pyramide des âges	III.E.6		
	Âge moyen des salariés			
1-a-1) répartition des salariés par zone géographique	Effectif à fin d'année	III.A.1.a		
	Effectif général moyen			
1-a-2) les embauches	Méthode de recrutement	III.A.2		
	Nombre d'embauches France			
1-a-2) les licenciements	Nombre de départs France	III.A.3		
1-a-3) les rémunérations	Masse salariale totale	III.B.1.a		
	Participation au résultat de l'exercice	III.B.2		
1-a-3) évolution des rémunérations	Évolution de la masse salariale	III.B.1.b		
1-b) Organisation du travail				
1-b-1) l'organisation du temps de travail	Effectif général moyen	III.A.1.a	Principe 4	
	Nombre d'heures travaillées par BU	III.A.1.c		
	Répartition : temps partiel/temps plein	III.A.1.d		
1-b-2) l'absentéisme	Nombre de journées d'absence	III.D.1		
	Nombre d'heures d'absence			
	Taux d'absentéisme			
1-c) Relations sociales				
1-c-1) l'organisation du dialogue social	IRP	III.D.6	Principe 3	ODD 8 ODD 10
1-c-1) notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Part des salariés représentés par des IRP			
	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés			
1-c-2) le bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés			
1-d) Santé et sécurité				
1-d-1) les conditions de santé et de sécurité au travail	Accord ou plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	III.E.1	Principe 1	ODD 3 ODD 6 ODD 8
	Plans d'action et de prévention des troubles musculo squelettiques	III.D.4		
	Prévention de la pénibilité	III.D.3		
	Bilan des accords	III.D.6		

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	Formations PRAP et entretiens sénior	III.D.5		
	Droit à la déconnexion	III.F.1		
1-d-2) le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.6	Principe 3	ODD 3
1-d-3) les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité	Nombre d'accidents du travail	III.D.2	Principe 4	
	Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail			
1-d-3) les maladies professionnelles	Taux d'absentéisme pour maladies professionnelles	III.D.1		
	Absences pour maladies professionnelles			
1-e) Formation				
1-e-1) les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre d'heures de formation	III.C.1		ODD 1 ODD 4
	Taux de salariés formés			
	Budget formation			
	Module de formation			
1-e-2) le nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formation			
1-f) Égalité de traitement				
1-f-1) les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mobilité interne	III.F.3	Principe 6	ODD 5 ODD 8 ODD 10
	Répartition h/f dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.E.5		
	Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	III.E.1		
1-f-2) les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partenariat APF/Commandes ESAT / prisons / APF	IV.B.2		
	Insertion professionnelle et secteur adapté	III.E.3		
	Insertion de travailleurs en difficulté	III.E.4		
1-f-3) la politique de lutte contre les discriminations	Promotion interne	III.F.3		
	Méthode de recrutement	III.E.2		
	Insertion professionnelle et secteur adapté	III.E.3		
	Insertion travailleurs en difficulté	III.E.4		
	Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.E.5		
	Formation PRAP/entretiens seniors	III.D.5		
1-g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail [...]				
1-g-1) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Taux de participation aux élections	III.D.7	Principe 3	ODD 1 ODD 8
	Part des salariés représentés par des IRP			
	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés			
1-g-2) à l'élimination des discriminations en	Promotion interne	III.F.2	Principe 6	ODD 1 ODD 4
	Méthode de recrutement	III.E.2		

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
matière d'emploi et de profession	Insertion professionnelle et secteur adapté	III.E.3		ODD 5 ODD 8 ODD 10
	Insertions travailleurs en difficulté	III.E.3		
	Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.E.5		
	formation PRAP/entretiens séniors	III.D.5		
	Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	III.E.1		
<i>1-g-3) à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</i>	Code éthique	IV.A.4, I.B.3	Principe 4	ODD 16
<i>1-g-4) à l'abolition effective du travail des enfants</i>	Respects des droits de l'homme	IV.A.3		
2°) Informations environnementales				
2-a) Politique générale en matière environnementale				
2-a-1) l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Offres de services durables	II.A.4	Tous les principes du Pacte Mondial	ODD 13 ODD 17
	Pilotage de la démarche DD	I.F.1		
	Respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et contribuer aux Objectifs du Développement Durable (ODD)	I.B.1		
	Charte DD	I.D, I.B.2		
	EcoVadis	I.B.4		
	Certification ISO 27001	II.B.1		
2-a-2) les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation des collaborateurs	I.D.2	Principe 7	ODD 13
	Sensibilisation environnementale	V.B	Principe 8	
	Charte DD	I.A, I.B.2	Principe 8 Principe 9	
2-a-3) les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Gestion des déchets DIB	V.D	Principe 7 Principe 8	ODD 13
	Plan d'action carbone	V.A		
	Programme d'actions environnementales	V.B, V.D		
	Gestion des DEEE	V.D.2		
	Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo	IV.F.2		
<i>2-a-4) le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</i>	Provisions risques environnementaux	V.D.4	Principe 7	ODD 13
2-b) Pollution				
2-b-1) les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Programme environnemental	V.B	Principe 7	ODD 13
		V.D	Principe 8	

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2-b-2) la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Item jugé N/A			
2-c) Économie circulaire				
2-c-i) prévention et gestion des déchets	Gestion des Déchets Industriel Banal (DIB)	V.D.2.a	Principe 8	ODD 13
	Gestion des DEEE	V.D.2.b		
	Consommables impressions	V.D.2.c		
	Consommation de papier	V.D.1		
2-c-i-1) les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Tonnage déchets DIB recyclés	V.D.2.a		
	Tonnage DEEE recyclés	V.D.2.b		
2-c-i-2) les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Item jugé N/A			
2-c-ii) Utilisation durable des ressources				
2-c-ii-1) la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Peu applicable sur l'activité du Groupe. À ce jour la consommation d'eau n'est due qu'à celle des sanitaires. Tessi n'a donc pas mesuré cette consommation.			
2-c-ii-2) la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Tonnes de papier consommées	V.D.1.a	Principe 8	
	Taux de papier Eco label	V.D.1.a		
2-c-ii-3) la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité	V.C.1	Principe 8 Principe 9	ODD 7 ODD 11
	Politique de réduction des consommations énergétiques	V.C		
	Consommation de gasoil	V.C.2		
	Consommation de gaz	V.C.3		
	Nouveaux bâtiments BCE	IV.B.5		
2-c-ii-4) l'utilisation des sols	Item jugé N/A			
2-d) Changement climatique				
2-d-1) les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	BEGES + plan d'action	V.A V.B	Principe 7	ODD 7 ODD 11 ODD 13
	Émissions de CO ₂ dues aux déplacements professionnels	V.D.3	Principe 8	
	Réduire les impacts sur l'environnement	V.A.2	Principe 8	
		V.B	Principe 9	
2-d-2) l'adaptation aux conséquences du changement climatique	Peu applicable sur l'activité du Groupe			
2-e) Protection de la biodiversité				
2-e-1) les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Item jugé N/A			
3°) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable				
3-a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société				
3-a-1) en matière d'emploi et de développement régional	Ancrage territorial	V.B.5	Principe 6	ODD 1 ODD 4 ODD 9
	Mécénat de compétence	IV.B.3.b		
	Tessi, partenaire de grandes écoles et universités	IV.B.3.a		

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
3-a-2) sur les populations riveraines ou locales	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade			
3-b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société [...]¹				
3-b-1) les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Dialogue avec les parties prenantes	I.D		
3-b-2) les actions de partenariat ou de mécénat	Sous-traitance socialement responsable	IV.B.1	Principe 6	
	Tessi et le sport	III.F.4		
	Tessi, partenaire de grandes écoles et universités	IV.B.3.a		
	Mécénat	IV.B.4		
I et II 3-c) Sous-traitance et fournisseurs				
I-3-c-1) la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Diffusion de la charte DD aux fournisseurs stratégiques	I.D.5.a	Principe 8	ODD 13 ODD 17
	Questionnaire fournisseur	I.D.5.b		
	Achats responsables	IV.B.1		
	Contrôle conformité fournisseurs	IV.B.1.b		
II-3-c-1) l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Diffusion de la charte DD aux fournisseurs stratégiques	I.D.5.a	Principe 8	ODD 13 ODD 17
	Questionnaire fournisseur	I.D.5.b		
	Achats responsables	IV.B.1		
	Contrôle conformité fournisseurs	IV.B.1.b		
II-3-d) Loyauté des pratiques				
<i>(II-3-d-1) les actions engagées pour prévenir la corruption</i>	Commercialisation de produits pour la détection de fraude et blanchiment	IV.A.1	Principe 1 Principe 2	ODD 16
	Dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	IV.A.2 IV.A.4 I.E	Principe 4	
			Principe 5	
	Contrôle conformité fournisseurs	IV.A.3	Principe 10	
<i>II-3-d-2) les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</i>	Offres personnalisées	II.A.1	Principe 9	ODD 9 ODD 11 ODD 12 ODD 16
	Offre de service durable	II.A.4		
	Adaptabilité de l'organisation	II.A.2		
	Sécurité des informations	II.A.3 II.B		
	Capacité d'innovation	II.A.3		
	Satisfaction client	I.D		
	Confidentialité et sécurité des données	II.B		
	Certification ISO 9001	II.B		
Certification ISO 27001	II.B			
II-3-e) Autres actions engagées [...] en faveur des droits de l'homme				
<i>Autres actions en faveur des droits de l'homme</i>	Respect des droits de l'homme	IV.A.3	Principe 1 Principe 2	ODD 16

¹ Notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

* LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Les entreprises sont invitées à :

➤ *Principes tirés de la déclaration universelle des droits de l'homme*

Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.

Principe 2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

➤ *Principes tirés de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail*

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

➤ *Principes tirés de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*

Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

➤ *Principes tirés de la convention des Nations Unies contre la corruption*

Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

** Les 17 objectifs de développement durable (ODD)

ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

ODD 3 - Accès à la santé : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

ODD 4 - Accès à une éducation de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

ODD 5 - Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

ODD 7 - Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

ODD 8 - Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

ODD 9 - Innovation et infrastructures : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

ODD 11 - Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables.

ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

ODD 16 - Justice et paix : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ODD 17 - Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101¹ et membre du réseau BDO d'un des commissaire aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

I. Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

II. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

III. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

A. Attestation de présence des Informations RSE

1. Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Méthodologie et périmètre » du rapport de gestion.

2. Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, qui sont présentées sur un périmètre limité du fait de l'exclusion de Diagonal Company et ses filiales.

Seules les informations RSE listées ci-après incluent Diagonal Company et ses filiales :

- Masse salariale,
- Effectif fin d'année,
- Effectif moyen.

B. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

1. Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre

connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE..

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante et d'entités sélectionnées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus 20% des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social, et plus de 20% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Comme précisé au paragraphe I.F.3. du Rapport RSE, et du fait de la limitation du périmètre de reporting mentionnée dans la partie 1 du présent rapport, nous avons exclu du champ de nos travaux les données de Diagonal Company et ses filiales.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

² - Effectif total fin d'année
- Embauches et départs
- Nombre d'heures d'absences injustifiées
- Nombre d'heures travaillées
- Nombre d'heures de formation
- % de salariés handicapés
- Répartition hommes/femmes au sein de la Gouvernance du Groupe
- Consommation d'électricité
- Quantité de D3E recyclée
- Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies
- Actions de mécénat
- Certifications ISO du Groupe
- Formation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Actions engagées pour prévenir la corruption
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale
- La politique de lutte contre les discriminations

³ SEDI, Graddo Grupo corporativo, Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

2. Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de la limitation du périmètre mentionnée dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

3. Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les contrôles internes réalisés sur les données sont dans certains cas limités.

Paris, le 25 avril 2018

BDO France – Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL
Associé
Commissaire aux comptes
Département RSE

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous rendons compte dans ce rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des limitations de pouvoirs du Directoire,
- des informations relatives aux mandataires sociaux,
- des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux,
- des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux mandataires sociaux,
- des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- des conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale,
- des délégations en matière d'augmentation de capital,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 11, 12, 21 à 22 des statuts sociaux,
- de la publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique présentées dans un rapport spécial et attestent que ledit rapport traite des informations requises aux articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de Commerce.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil de Surveillance du 12 avril 2018.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

A. Exercice de la Direction Générale – Limitation de pouvoirs

Nous vous rappelons :

- que le Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ledit Conseil a nommé Monsieur Vincent MENEZ en qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Claire FISTAROL en qualité de Directrice Générale. Il a également nommé Monsieur Olivier JOLLAND en qualité de Directeur Général Délégué.

- que l'Assemblée Générale du 22 février 2017 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a nommé de Madame Claire FISTAROL en qualité de Membre et Présidente du Directoire, Monsieur Olivier JOLLAND en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général. Suivant délibération du Conseil de Surveillance en date du 12 juin 2017 Monsieur Jean-Pierre DJIAN a été nommé en qualité de Membre du Directoire, en adjonction des Membres en fonction.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Par ailleurs, sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, les Membres du Directoire doivent requérir l'accord préalable du Conseil de Surveillance concernant des décisions dites « Décisions Importantes ».

B. Composition du Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Les statuts stipulent que le Conseil de Surveillance comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 9 membres, dont 2 membres indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux Actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Membre du Conseil de Surveillance est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Membre du Conseil de Surveillance.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de Surveillance figurent ci-après.

- **Monsieur Vincent MENEZ, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance :**
 - nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du même jour,
 - ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **Monsieur Jean-Louis SAVOYE, Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président du Conseil de Surveillance :**
 - nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 et de Vice-Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017,
 - ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **Madame Marine DENTRESSANGLE, Membre du Conseil de Surveillance :**
 - nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
 - son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **La société HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL :**
 - cooptée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017,
 - son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **Madame Nathalie GAK, Membre du Conseil de Surveillance :**
 - nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **Madame Sophie SAUVAGE, Membre du Conseil de Surveillance :**
 - nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

➤ **La société HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL :**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

➤ **Monsieur Michel ANGÉ, Membre du Conseil de Surveillance indépendant :**

- nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

➤ **La société Fondelys, Membre du Conseil de Surveillance indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER :**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

➤ **Durée des mandats des Membres du Conseil de Surveillance, prévue aux statuts :**

5 ans.

➤ **Nombre de Membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés :**

Au cours de l'année 2018 un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés sera désigné dans les conditions définies dans les statuts qui vous seront soumis au vote de l'Assemblée Générale.

➤ **Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Membre du Conseil de Surveillance :**

Cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

Le Conseil de Surveillance dispose en son sein d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes avec cinq hommes et quatre femmes.

C. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1. Délais moyens de convocation du Conseil

Les Membres du Conseil de Surveillance sont convoqués 8 jours environ à l'avance par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués, au cours de l'exercice 2017, aux réunions du Conseil de Surveillance arrêtant les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. Représentation des Membres du Conseil de Surveillance

Les Membres du Conseil de Surveillance ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Membre du Conseil de Surveillance. Au cours de l'exercice 2017, 5 Membres du Conseil de Surveillance ont utilisé cette faculté pour la tenue d'une réunion du Conseil de Surveillance.

3. Présidence des séances du Conseil de Surveillance

Les séances du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou en son absence par le Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Sur les 3 séances du Conseil d'Administration et sur les 9 séances du Conseil de Surveillance tenues au cours de l'exercice 2017, le Conseil a toujours été présidé soit par le Président du Conseil d'Administration soit par le Président du Conseil de Surveillance.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

4. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Membres du Conseil de Surveillance de participer aux délibérations du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés.

5. Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017.

Il a été mis à jour par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2017 puis par le Conseil de Surveillance du 5 décembre 2017.

6. Information des Membres du Conseil de Surveillance

Le Président a fourni aux Membres du Conseil de Surveillance dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Membre du Conseil de Surveillance reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Membres du Conseil de Surveillance par courrier électronique et / ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Membres du Conseil de Surveillance sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Présidente du Directoire et les membres du Directoire ont été invités à l'ensemble des séances du Conseil de Surveillance.

8. Déontologie des membres du Conseil de Surveillance

Au moment de sa nomination, chaque Membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil de Surveillance en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil de Surveillance avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

9. Rôle, fonctionnement et évaluation du Conseil de Surveillance

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le taux moyen annuel de présence des membres du Conseil d'Administration pour la période du 1^{er} janvier au 22 février 2017 a été de 85,71 %.

Le taux moyen annuel de présence des membres du Conseil de Surveillance pour la période du 22 février 2017 au 31 décembre 2017 a été de 88,89 %.

L'établissement de ce rapport par le Conseil de Surveillance lui permet d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil de Surveillance considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil de Surveillance et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

10. Mise en place de comités

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un Comité d'Audit.

Suite au changement dans le mode de gestion et d'administration de la Société, la nomination des premiers Membres du Conseil de Surveillance a mis fin aux mandats d'Administrateurs.

Les mandats de Membres du Comité d'Audit étant liés à la durée du mandat d'Administrateur, le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a procédé à la nomination des nouveaux membres dudit Comité.

Ledit Conseil du 22 février 2017 a arrêté la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité d'Audit.

Le Conseil de Surveillance du 5 décembre a décidé la mise en place d'un Comité des Rémunérations.

10.1. Comité d'Audit

10.1.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est, actuellement, composé de cinq membres :

- FONDELYS, représentée par Monsieur Henri DUFER, Membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- Monsieur Michel ANGÉ, Membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- Monsieur Jean-Louis SAVOYE, Membre du Conseil de Surveillance,
- HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL,
- HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL.

Il est présidé par Monsieur Henri DUFER.

10.1.2. Réunions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit autant de fois que nécessaire ; au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni 5 fois.

10.1.3. Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

10.2. Comité des Rémunérations

10.2.1. Composition du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est, actuellement, composé de deux membres :

- HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL,
- HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL.

Il est présidé par HLD Conseils représenté par Monsieur Jean-Hubert VIAL.

10.2.2. Réunions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se réunit au minimum une fois par an et autant de fois qu'il est nécessaire pour mener à bien ses missions. Il ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2017.

10.2.3. Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants non mandataires sociaux ayant une rémunération annuelle brute de plus de 180.000 euros ; notamment la définition des critères objectifs pris en compte pour le calcul des parties variables de la rémunération,
- d'examiner les projets de plans de souscription et/ou d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société à consentir aux salariés et aux dirigeants,
- d'apprécier le montant des jetons de présence soumis à la décision de l'Assemblée Générale ainsi que leurs modalités de répartition entre les membres du Conseil,
- d'examiner, s'il est saisi, du suivi de la question de la succession du dirigeant et des principales personnes clés.

II. Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- A.** de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

1. Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux pour la période du 1^{er} janvier au 12 janvier 2017

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Marc REBOUAH	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	Grabación de datos y documentos	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo II	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo Grupo Corporativo	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Gdoc Holding SA	Président du Conseil d'Administration
	Near Perfection SL	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	SCI TONY GARNIER	Gérant
	Corinne REBOUAH	Tessi SA
SARL Accès Informatiques		Gérant
SARL BIP-Tessi		Gérant
SARL Bordeaux Saisie		Gérant
SARL GIP-Tessi		Gérant
SARL Perfo Service		Gérant
SARL RIB Informatique Drôme		Gérant
SARL RIP-Tessi		Gérant
SARL SATC		Gérant
SARL SDIP-Tessi		Gérant
SARL SEDI		Gérant
SARL SIP-Tessi		Gérant
SARL SMIP-Tessi		Gérant
SARL T.D.C. Tessi		Gérant
SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Corinne REBOUAH	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	Président
	SAS Tessi Éditique	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
	SAS Tessi GED	Président
	SAS Tessi Informatique	Président
	SAS Tessi lab	Président
	SAS Tessi Paiements Services	Président
	SAS Tessi Technologies	Président
	BIPIO	Administrateur
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
Julien REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Chairman et Administrateur
Fondelys	Tessi SA	Administrateur
Henri DUFER	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys et Président du Comité d'Audit
	SARL Fondelys	Gérant
Michel ANGÉ	Tessi SA	Administrateur et Membre du Comité d'audit
	Biomérieux SA	Censeur
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	CIC Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
Yvonne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	SCI de Bonne	Gérant
Frédéric VACHER	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 5 juillet 2017)
	SARL A.T.I.P.	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SARL Prochèque Nord	Gérant (jusqu'au 20 juin 2017)

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Frédéric VACHER	SARL Tessi Digital Services	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SARL Tessi Chèque Île de France	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SARL Tessi Ouest	Gérant (jusqu'au 20 juin 2017)
	SARL T.D.I.	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS I.C.S.B.	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	SAS TESCA	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi 2M	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	SAS Tessi Consulting	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS T.I.G.R.E.	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi-T.G.D.	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	BIPIO	Administrateur (jusqu'au 5 juillet 2017)
	Processure Company Limited	Chairman et Administrateur (jusqu'au 5 juillet 2017)
	ATIA	Administrateur (jusqu'au 13 juillet 2017)
	Tessi Document Solutions (Switzerland)	Gérant (jusqu'au 15 juin 2017)
	Tessi Document Solutions (Germany)	Gérant (jusqu'au 13 juillet 2017)
	Tessi Document Solutions (Austria)	Gérant (jusqu'au 5 juillet 2017)
	BPO Solutions	Conseiller Délégué (jusqu'au 13 juillet 2017)
Hypotecarios Atacas	Conseiller Délégué (jusqu'au 13 juillet 2017)	

2. Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux pour la période du 12 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Vincent MENEZ	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance – Membre du Conseil de Surveillance
	148 COURCELLES SARL	Gérant
	ALPHA 1 SARL	Gérant
	ALPHA 2 SARL	Gérant
	ALPHA 4 SARL	Cogérant
	ALPHA 5 SARL	Gérant

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Vincent MENEZ	ALPHA 7 SARL	Cogérant
	ALPHA 9 SARL	Cogérant
	ALPHA 10 SARL	Gérant
	ALPHA 11 SARL	Gérant
	ALPHA 12 SARL	Gérant
	ALPHA 13 SARL	Gérant
	CALAIS TRANSIT SARL	Gérant
	CAPEXTENS SCA SCA	Membre du Conseil de Surveillance
	CUZIEU GESTION SARL	Cogérant
	D3 ALTAÏR SARL	Cogérant
	DENTRESSANGLE (ex DENTRESSANGLE INITIATIVES) SAS	Directeur Général
	DENTRESSANGLE IMMOBILIER LOGISTIQUE (ex SOFADE) SAS	Directeur Général
	D.I. GRANDS PROJETS SAS	Directeur Général
	ENTHECA FINANCE SAS	Directeur Général Délégué
	FINANCIERE OGIC SAS	Président du Comité de Surveillance
	FLEXDEV SA	Président du Comité de Surveillance
	GAÏA 1 SARL	Gérant
	GAÏA 2 SARL	Gérant
	GAMMA 2 SARL	Cogérant
	GAMMA 4 SARL	Gérant
	GAMMA 5 SARL	Gérant
	GAMMA 6 SARL	Gérant
	IMMOBILIERE 23 COURCELLES SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 27 AC SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 27/29 CHATEAUBRIAND (ex GAMMA 3) SARL	Gérant
	IMMOBILIERE 38 LISPAR SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 39 UNIPAR SCI	Cogérant
IMMOBILIERE CARRE RICHAUD SARL	Cogérant	
IMMOBILIERE FOCH COMMERCES SARL	Cogérant	
IMMOBILIERE SGE FROID SARL	Cogérant	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Vincent MENEZ	IMMOBILIERE VGO SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 509 PRADO SARL	Cogérant
	NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS SAS	Directeur Général
	OGIC SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance
	SIGMA 9 SARL	Cogérant
	SIGMA 14 SARL	Gérant
	SIGMA 15 SARL	Gérant
	SIGMA 16 SARL	Gérant
	SIGMA ANGERS SARL	Gérant
	SIGMA ARTENAY 1 SARL	Gérant
	SIGMA ARTENAY 2 SARL	Gérant
	SIGMA REAU 1 SARL	Gérant
	SIGMA REAU 2 SARL	Gérant
	SIGMA TILBURG SARL	Gérant
	SETHI IMMOBILIERS SARL	Cogérant
	SETHI NORD IMMOBILIER SARL	Cogérant
	VERSAILLES RICHAUD ND SARL	Cogérant
VGO BUREAUX SARL	Cogérant	
Jean Louis SAVOYE	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit
	ALPHA 9 SARL	Cogérant
	CAPEXTENS SCA SCA	Membre du Conseil de Surveillance
	CUZIEU GESTION SARL	Cogérant
	D3 ALTAÏR SARL	Cogérant
	D3 DENEBS SARL	Cogérant
	DENTRESSANGLE (ex DENTRESSANGLE INITIATIVES) SAS	Directeur Général
	DENTRESSANGLE FONCIERE IMMOBILIERE SAS	Membre du Comité de Surveillance
	NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS SAS	Directeur Général
	OGIC SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Jean Louis SAVOYE	Pixel Holding 2	Membre du Comité de Surveillance
Marine DENTRESSANGLE	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	OGIC SA	Administrateur
	Immobilière Carré Richaud SARL	Cogérante
	39 UNIPAR MD SCI	Cogérante
Nathalie GAK	39 UNIPAR SCIA	Cogérante
	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	SIGMA 9 SARL	Cogérant
Sophie SAUVAGE	Pixel Holding 2 SAS	Membre du Comité de Surveillance
	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	IFOP SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Représentant permanent de la société INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MARKET RESEARCH « IIMR » au Conseil de Surveillance
HLD Conseils représentée par Jean-Hubert VIAL	Pixel Holding 2	Membre du Comité de Surveillance
	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Membre & Président du Comité des Rémunérations
Jean-Hubert VIAL	Pixel Holding 2	Membre et Président du Comité de Surveillance
	HLDI	Directeur Général
HLD Europe représentée par Anne CANEL	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations
	GOTO INVESTMENT SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	GEKKO SAS	Membre du Conseil de Surveillance
Anne CANEL	HLD ASSOCIES EUROPE (Luxembourg)	Administrateur
	JBMN (Luxembourg)	Administrateur
FONDELYS	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
Henri DUFER	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Représentant permanent de FONDELYS et Président du Comité d'Audit
	FONDELYS SARL	Gérant

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Henri DUFER	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre et Président du Conseil de Surveillance
Michel ANGÉ	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	CIC Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Le Petit Monde – Association 1901	Administrateur
	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
Claire FISTAROL	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre et Présidente du Directoire
	TESSI BUSINESS SERVICES SLU	Conseillère déléguée
	GRADDO II SA	Conseillère déléguée
	GRABACION DE DATOS Y DOCUMENTOS SL	Conseillère déléguée
	GDOC HOLDING SA	Administrateur
	GDOC LASERCOM SA	Présidente du Conseil d'Administration
	NEAR PERFECTION	Conseillère déléguée
	BPO SOLUTIONS	Conseillère déléguée
	DIAGONAL COMPANY SERVICES & SOLUTIONS SL	Conseillère Déléguée
	TESSI DOCUMENT SOLUTIONS (SWITZERLAND) GmbH	Présidente du Conseil d'Administration
	TESSI DOCUMENT SOLUTIONS (AUSTRIA) GmbH	Gérante
	Mapreuve SAS	DHIMYOTIS Président représentée par TESSI SA elle-même représentée par Claire FISTAROL
	CAATF SCI	Cogérante
Pixel Holding 2 SAS	Directrice Générale	
Olivier JOLLAND	TESSI SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Olivier JOLLAND	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	Accès Informatiques SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Asp one.fr SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Atelier Pré Saint Gervais SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Atip SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	BIP-Tessi SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	C2I Production SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Dhimyotis SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Gdoc Lasercom France SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	I.C.S.B SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	ISEM SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Logidoc Solutions SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Mapreuve SAS	DHYMIOTIS Président représentée par TESSI SA elle-même représentée par Olivier JOLLAND
	Perfo Services SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Prochèque Nord SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Promotion Marketing Communication, PMC SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	RIB Informatique Drôme SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	RIP-Tessi SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SATC SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SDIP-Tessi SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
SEDI SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND	
SIP-Tessi SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Olivier JOLLAND	SMIP-Tessi SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Soft Promo SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Synercam SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	T.D.C TESSI SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Traitement de Données Informatiques – T.D.I SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Télé Traitement et Informatique de Gestion de la Réunion – TIGRE SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi 2M SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Bordeaux SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Ile de France SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Interbancaire SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Nanterre SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Rennes SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Consulting SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Contact Center SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Digital Services SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Documents Services SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Documents Services Centre de Relations Clients Metz SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Editique SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
Tessi Encaissements SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND	
Tessi GED SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Olivier JOLLAND	Tessi Informatique SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi lab SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi MD SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Ouest SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Paiements Services SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Services SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Technologies SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi T.G.D SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi TMS SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	TSI Action Informatique SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	XWZ 32 SAS	TESSI SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	GIP-Tessi SARL	Gérant
	TESSI BUSINESS SERVICES SLU	Conseillé Délégué TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	GRADDO II SA	Conseillé Délégué TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	GRABACION DE DATOS Y DOCUMENTOS SL	Conseillé Délégué TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	GDOC HOLDING SA	Président du Conseil d'Administration
	GDOC LASERCOM SA	Administrateur
	NEAR PERFECTION	Conseillé Délégué TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Document Solutions (Switzerland)	Gérant
Tessi Document Solutions (Germany)	Gérant	
Tessi Document Solutions (Austria)	Gérant	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Olivier JOLLAND	BPO Solutions	Conseiller Délégué TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Diagonal Company Services & Solutions SL	Conseillé Délégué TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Hipotecarios Atacas SL	TESSI SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Valdeolmillos Gestores SLU	Diagonal Company Services & Solutions SL Administrateur Unique représentée par Olivier JOLLAND
	BIPIO	Chairman et Administrateur
	ATIA	Administrateur
	Processure Company Limited	Administrateur
	Tunis Data Services SARL	Cogérant
	Tessi Technology Tunis SARL	Cogérant
	Pixel Holding SAS	Directeur Général
Pixel Holding 2 SAS	Directeur Général	
Pixel Management SAS	Président	
Jean-Pierre DJIAN	Tessi SA à Directoire Conseil de Surveillance	Membre du Directoire
	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Directoire et Membre du Directoire

- B.** de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par cette société durant l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93. Les rémunérations et avantages en question comprennent le cas échéant ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16, par la société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

des engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

1. Tableau des rémunérations des mandataires sociaux pour la période du 1^{er} janvier au 12 janvier 2017

En €	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Marc REBOUAH, Président-Directeur Général jusqu'au 12.01.2017		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	11 423	314 352
Corinne REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12.01.2017		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	243 509*	234 576
Frédéric VACHER, Administrateur jusqu'au 12.01.2017		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	1 274 429**	457 328
Julien REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12.01.2017		
Jetons de présence	Néant	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Yvonne REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12.01.2017		
Jetons de présence	Néant	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	1 529 361	1 046 256

* rémunération et indemnisation liées à la fonction salariée exercée jusqu'au 13 janvier 2017.

** rémunération et indemnisation liées à la fonction salariée exercée jusqu'au 6 octobre 2017.

2. Tableaux des rémunérations des mandataires sociaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

1.1. Membres du Directoire

a. Mme Claire FISTAROL, Présidente du Directoire

► Tableau récapitulatif des rémunérations* de Mme Claire FISTAROL, Présidente du Directoire

En €	Exercice 2017	
	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe		342 476
Rémunération variable	382 000	300 000**
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature :		
- véhicule de fonction		4 620
- GSC		8 460
Total		655 556

* rémunérations perçues au titre de sa fonction salariée avant le 12 janvier 2017, de son mandat de Directrice Générale et membre du Conseil d'Administration pour la période du 12 janvier 2017 au 22 février 2017, et de son mandat de Présidente du Directoire à compter du 22 février 2017.

** rémunération variable versée au titre de l'exercice 2016

Il n'existe au profit de Madame Claire FISTAROL aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

► Rémunération à long terme en titres

Madame Claire FISTAROL a bénéficié en 2017 de l'attribution gratuite d'actions de la société PIXEL HOLDING 2 qui contrôle la société TESSI dans laquelle son mandat est exercé, selon la répartition suivante :

- 130 000 actions ordinaires soumises à aucune condition de présence ni de performance.
- 227 384 actions ordinaires soumises à des conditions de présence et de performance.

Cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à un an, il ne s'agit par conséquent ni d'une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice, ni d'une rémunération certaine dans son principe ou son montant.

➤ **Autres éléments du statut de Présidente du Directoire**

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mme Claire FISTAROL	NON	NON	OUI	OUI

Date de début de mandat de Présidente du Directoire : 22 février 2017.

Fin de mandat : AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

• **Rémunérations différées au titre de l'article L.225-90-1 du Code de commerce**

a) Indemnité de non concurrence

Madame Claire FISTAROL est liée par un engagement de non concurrence en cas de départ de la Société et du Groupe.

L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 35% de la rémunération fixe mensuelle moyenne perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation du mandat et de la rémunération variable.

b) Indemnité de départ

En cas de révocation ou du non renouvellement de son mandat social dans chaque cas pour une raison autre qu'une faute lourde, Madame Claire FISTAROL bénéficiera d'une indemnité forfaitaire destinée à réparer tout préjudice qu'elle pourrait subir du fait de sa révocation ou du non-renouvellement.

b. M. Olivier JOLLAND, Membre du Directoire et Directeur Général

➤ **Tableau récapitulatif des rémunérations* de M. Olivier JOLLAND, Membre du Directoire**

En €	Exercice 2017	
	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe		313 378
Rémunération variable	255 000	200 000**
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature :		
- véhicule de fonction		7 308
- GSC		7 562
Total		528 248

* rémunérations perçues au titre de sa fonction salariée avant le 12 janvier 2017, de son mandat de Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'Administration pour la période du 12 janvier 2017 au 22 février 2017, et de son mandat de Directeur Général et Membre du Directoire à compter du 22 février 2017.

** rémunération variable versée au titre de l'exercice 2016

Il n'existe au profit de Monsieur Olivier JOLLAND aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

➤ **Rémunération à long terme en titres**

Monsieur Olivier JOLLAND a bénéficié en 2017 de l'attribution gratuite d'actions de la société PIXEL HOLDING 2 qui contrôle la société TESSI dans laquelle son mandat est exercé, selon la répartition suivante :

- 130 000 actions ordinaires soumises à aucune condition de présence ni de performance.
- 227 383 actions ordinaires soumises à des conditions de présence et de performance.

Cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à un an, il ne s'agit par conséquent ni d'une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice, ni d'une rémunération certaine dans son principe ou son montant.

➤ **Autres éléments du statut de Directeur Général Membre du Directoire**

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Olivier JOLLAND	NON	NON	OUI	OUI

Date de début de mandat de Directeur Général Membre du Directoire : 22 février 2017.

Fin de mandat : AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

• **Rémunérations différées au titre de l'article L.225-90-1 du code de commerce**

a) Indemnité de non concurrence

Monsieur Olivier JOLLAND est lié par un engagement de non concurrence en cas de départ de la Société et du Groupe.

L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 35% de la rémunération fixe mensuelle moyenne perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation du mandat et de la rémunération variable.

b) Indemnité de départ

En cas de révocation ou du non renouvellement de son mandat social dans chaque cas pour une raison autre qu'une faute lourde, Monsieur Olivier JOLLAND bénéficiera d'une indemnité forfaitaire destinée à réparer tout préjudice qu'il pourrait subir du fait de sa révocation ou du non-renouvellement.

c. M. Jean-Pierre DJIAN, Membre du Directoire

► Tableau récapitulatif des rémunérations* de M. Jean-Pierre DJIAN, Membre du Directoire

En €	Exercice 2017	
	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe		305 781
Rémunération variable	130 000	159 000**
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule de fonction) *		9 179
Total		473 960

* rémunérations perçues au titre de sa fonction salariée au sein de CPoR Devises filiale du Groupe

** rémunération variable versée au titre de l'exercice 2014 à hauteur de 20% du montant attribué soit 31 000 euros de l'exercice 2015 à hauteur de 20 % du montant attribué soit 32 000 euros et de l'exercice 2016 à hauteur de 60 % du montant attribué soit 96 000 euros

Il n'existe au profit de Monsieur Jean-Pierre DJIAN aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

► Rémunération à long terme en titres

Monsieur Jean-Pierre DJIAN a bénéficié en 2017 de l'attribution gratuite d'actions de la société PIXEL HOLDING 2 qui contrôle la société TESSI dans laquelle son mandat est exercé, selon la répartition suivante :

- 87 455 actions ordinaires soumise à des conditions de présence et de performance.

Cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à un an, il ne s'agit par conséquent ni d'une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice, ni d'une rémunération certaine dans son principe ou son montant.

► Autres éléments du statut de Membre du Directoire

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Jean-Pierre DJIAN	OUI	NON	NON	OUI

Date de début de mandat de Membre du Directoire : 14/06/2017.

Fin de mandat : AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- **Accords relatifs à la cessation ou au changement de fonctions :**

- a) Non concurrence

Monsieur Jean-Pierre DJIAN est lié par un engagement de non concurrence en cas de départ de la Société CPoR Devises.

L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 60% du salaire mensuel moyen brut.

1.2. Membres du Conseil de Surveillance*

En €	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Vincent MENEZ Président du Conseil d'Administration du 12.01.2017 jusqu'au 22.02.2017 puis Président du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
Marine DENTRESSANGLE, Administrateur du 12.01.2017 jusqu'au 22.02.2017 puis Membre du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
Jean-Louis SAVOYE, Administrateur du 12.01.2017 jusqu'au 22.02.2017 puis Membre du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
Nathalie GAK, Administrateur du 12.01.2017 jusqu'au 22.02.2017 puis Membre du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
La société FONDELYS représentée par M. Henri DUFER, Administrateur jusqu'au 22.02.2017 puis Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	35 000	20 000
Rémunération membre du Comité d'Audit		15 000
Michel ANGÉ Administrateur jusqu'au 22.02.2017 puis Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	35 000	20 000
Rémunération membre du Comité d'Audit		15 000
Jean-Hubert VIAL, Administrateur du 12.01.2017 au 22.02.2017 puis Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 12.04.2017	Néant	N/A
HLD Conseil Membre du Conseil de Surveillance à compter du 12.04.2017	Néant	N/A
Sophie SAUVAGE Membre du Conseil de Surveillance à compter du 22.02.2017	Néant	N/A
HLD Europe, représentée par Anne CANEL Membre du Conseil de Surveillance à compter du 22.02.2017	Néant	N/A
Total	70 000	70 000

* Le montant des jetons de présence est réparti entre les Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

III. Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux

En application de l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Membres du Directoire et aux Membres du Conseil de Surveillance en raison de leur mandat pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant.

A. Rémunération des Membres du Directoire

1. Principes généraux

Conformément aux dispositions légales, la rémunération des Membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

2. Modalités de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération fixe, variable et exceptionnelle

La rémunération fixe, variable et exceptionnelle des Membres du Directoire est décidée sur une base individuelle par le Conseil de Surveillance en fonction des responsabilités exercées par chacun.

3. Rémunération fixe

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération fixe des Membres du Directoire, en prenant en compte le périmètre et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable, de chacun de ses Membres.

4. Rémunération variable et exceptionnelle

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération variable des Membres du Directoire sur la base de critères de performance diversifiés et exigeants, précis et préétablis, permettant une analyse complète de la performance, alignée avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise et les intérêts des Actionnaires. Ces critères sont à la fois quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %).

En cas de circonstances ou d'opérations exceptionnelles, le Conseil de Surveillance peut allouer aux Membres du Directoire le versement d'une rémunération exceptionnelle.

Le versement de la rémunération variable et exceptionnelle aux Membres du Directoire serait conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

5. Rémunérations différées au titre de l'article L.225-90-1 du Code Commerce

5.1. Indemnité de non-concurrence

Les Membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence d'une durée de 12 mois.

5.2. Indemnités de départ

5.2.1 Les Membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de révocation en raison de la révocation ou du non renouvellement de leur mandat social (pour une raison autre que la faute lourde).

5.2.2. Les Membres du Directoire bénéficient d'une assurance de type GSC couvrant le risque de cessation du mandat, y compris non-renouvellement du mandat.

6. Avantages de toutes natures dont pourraient bénéficier les Membres du Directoire

6.1. Rémunération à long terme en titres

Les Membres du Directoire pourraient bénéficier :

- (i) d'une attribution gratuite d'actions de la société contrôlant directement ou indirectement la Société soumise à une période d'acquisition d'un an à compter de la date d'attribution et à une période de conservation de deux ans ;
- (ii) d'une attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, en une ou plusieurs tranches, dont les conditions et les modalités d'application sont les suivantes :
 - période d'acquisition d'un an avec l'acquisition définitive soumise :
 - o à une condition de présence durant toute la période d'acquisition ;
 - o à un test pratiqué au premier trimestre de l'année suivant l'année d'attribution et appliqué sur les niveaux de performance opérationnelle consolidés appréciés au niveau du groupe TESSI au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 (et ajustés en fonction de l'évolution du périmètre du groupe TESSI) au titre de l'année d'attribution, sur la base d'une formule contenant un objectif d'EBITDA minimal à réaliser pondéré à 75% et un objectif de désendettement et d'amélioration de cash net minimal à réaliser pondéré à 25% selon les modalités suivantes :
 - si les objectifs d'EBITDA et de désendettement et d'amélioration de cash net minimaux n'ont pas été atteints : aucune action ordinaire de la Société acquise ;
 - dans les autres cas : acquisition des actions ordinaires de la Société au prorata des objectifs d'EBITDA et de désendettement et d'amélioration de cash net réalisés sur la base de la formule, étant précisé que l'acquisition de 100% des actions ordinaires de la Société attribuées gratuitement, est en fonction de l'atteinte des objectifs d'EBITDA et de désendettement et d'amélioration de cash net ;
 - période de conservation de deux ans.

6.2. Engagements pris au bénéfice des Membres du Directoire

6.2.1. Frais professionnels

Les Membres du Directoire ont droit au remboursement de tous les frais professionnels engagés par eux dans l'exercice de leur mandat, sur présentation de justificatifs et dans le respect des procédures en vigueur dans la Société.

6.2.2. Assurances sociales

Les Membres du Directoire bénéficient des assurances sociales du régime général de la sécurité sociale en matière de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès, de veuvage et de paternité dans les conditions fixées par les articles L.311-1 et suivants du Code de la sécurité sociale et, de manière générale, dans les mêmes conditions financières et de garanties/couvertures, des régimes de retraites, frais de santé, mutuelle et prévoyance dont ils bénéficiaient en qualité de salariés de la Société.

6.2.3. Assurance Responsabilité Dirigeants

Les Membres du Directoire bénéficient d'une Assurance Responsabilité du Dirigeant qui sera intégralement prise en charge financièrement par la Société TESSI.

7. Véhicule de fonction

Les Membres du Directoire ont à leur disposition un véhicule de fonction étant précisé que cet avantage donne lieu à la constatation d'avantages en nature soumis à charges sociales et fiscales.

B. Politique de rémunération des Membres du Conseil de Surveillance

1. Principes généraux

Les Membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par l'allocation de jetons de présence.

2. Modalités

L'Assemblée Générale vote une enveloppe de jetons de présence au terme d'une résolution spécifique.

Le Conseil de Surveillance détermine la répartition de l'enveloppe des jetons de présence entre les Membres du Conseil de Surveillance, prenant notamment en compte les missions particulières confiées à certains des Membres du Conseil de Surveillance.

3. Rémunération fixe, variable et exceptionnelle

Les Membres du Conseil de Surveillance, en charge de missions exceptionnelles, peuvent se voir allouer une rémunération soit sous forme de jetons de présence supplémentaires soit sous forme d'une rémunération exceptionnelle spécifique.

4. Avantages de toute nature attribuables

Les membres du Conseil de Surveillance ont droit au remboursement de tous les frais professionnels engagés par eux dans l'exercice de leur mandat, sur présentation de justificatifs et dans le respect des procédures en vigueur dans la Société.

IV. Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux mandataires sociaux

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous soumettons à votre approbation les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur aux mandataires sociaux.

Nous vous rappelons que les éléments de rémunération variables ou exceptionnels dont le versement était conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale ordinaire ne peuvent être versés qu'après approbation de la rémunération par une Assemblée Générale des éléments de rémunération de la personne concernée.

Madame Claire FISTAROL en sa qualité de Directrice Générale et membre du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 au 22 février 2017 puis en sa qualité de Présidente du Directoire à compter du 22 février 2017

A. Rémunération fixe et variable annuelles

a) Salaire fixe

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 puis du Conseil de Surveillance du 22 février 2017, Madame Claire FISTAROL a perçu une rémunération fixe de 315 200 euros.

b) Rémunération variable annuelle

Après examen de la réalisation des objectifs qui lui avaient été assignés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017, le Conseil a arrêté la part variable de Madame Claire FISTAROL à 127,3 % du montant cible de 300 K€ soit 382 000 euros.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul de la part variable 2017 selon les méthodes et critères définis par le Conseil de Surveillance et dont le taux de réalisation a été constaté par le Conseil de Surveillance du 12 avril 2018 :

	Taux de réalisation de l'objectif	Taux de réalisation en % de la rémunération variable	Montant (€)
70% Critères quantitatifs			
15% respect de l'EBITDA			
Management Consolidé Groupe	111%	16,6%	49 741
35% respect de l'EBITDA			
Management TDS + TCM	131%	45,8%	137 420
20% respect du budget New Business 2017	174%	34,9%	104 640
30% Critères qualitatifs	100%	30,0%	90 000
100% TOTAL		127,3%	381 801
		<i>Arrondi à</i>	382 000

B. Autres avantages de toute nature

a) Voiture de fonction

Madame Claire FISTAROL bénéficie d'une voiture de fonction dont l'équivalent en valeur de l'avantage en nature octroyé est estimé à 4 466 euros.

b) Régime de prévoyance

Madame Claire FISTAROL bénéficie du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Tessi SA couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès et bénéficie également d'une couverture prévoyance complémentaire sur les risques maladies, incapacité, invalidité et décès.

c) Autres avantages de toute nature

Madame Claire FISTAROL bénéficie d'une assurance type GSC couvrant le risque de cessation du mandat.

Monsieur Olivier JOLLAND en sa qualité de Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 au 22 février 2017 puis en sa qualité de Directeur Général et Membre du Directoire à compter du 22 février 2017

A. Rémunération fixe et variable annuelles

a) Salaire fixe

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 puis du Conseil de Surveillance du 22 février 2017, Monsieur Olivier JOLLAND a perçu une rémunération fixe de 278 800 euros.

b) Rémunération variable annuelle

Après examen de la réalisation des objectifs qui lui avaient été assignés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017, le Conseil a arrêté la part variable de Monsieur Olivier JOLLAND à 127,3 % du montant cible de 200 K€ soit 255 000 euros.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul de la part variable 2017 selon les méthodes et critères définis par le Conseil de Surveillance et dont le taux de réalisation a été constaté par le Conseil de Surveillance du 12 avril 2018 :

	Taux de réalisation de l'objectif	Taux de réalisation en % de la rémunération variable	Montant (€)
70% Critères quantitatifs			
15% respect de l'EBITDA Management Consolidé Groupe	111%	16,6%	33 160
35% respect de l'EBITDA Management TDS + TCM	131%	45,8%	91 614
20% respect du budget New Business 2017	174%	34,9%	69 760
30% Critères qualitatifs	100%	30,0%	60 000
100% TOTAL		127,3%	254 534
		<i>Arrondi à</i>	255 000

B. Autres avantages de toute nature

a) Voiture de fonction

Monsieur Olivier JOLLAND bénéficie d'une voiture de fonction dont l'équivalent en valeur de l'avantage en nature octroyé est estimé à 7 064 euros.

b) Régime de prévoyance

Monsieur Olivier JOLLAND bénéficie du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Tessi SA couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès et bénéficie également d'une couverture prévoyance complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès.

c) Autres avantages de toute nature

Monsieur Olivier JOLLAND bénéficie d'une assurance type GSC couvrant le risque de cessation du mandat.

V. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes sociaux, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice, conformément à l'article R. 225-55 du Code de Commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux et consolidés et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

VI. Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale

Nous vous informons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une Société Anonyme, et d'autre part, une société dont la Société Anonyme possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

VII. Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, ci-dessous les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoirs, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 au Directoire en matière d'augmentations de capital,
- à l'usage fait au cours de l'exercice par le Directoire pour les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

Date de l'Assemblée Générale	Nature des autorisations - délégations	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	Montant nominal maximum autorisé et/ou pourcentage du capital autorisé
29 juin 2017 (12^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire en vue du rachat, par la Société, de ses propres actions en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce	18 mois	Néant	10 % maximum du capital social
29 juin 2017 (14^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	18 mois	Néant	10 % maximum du capital social
29 juin 2017 (23^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe	26 mois	Néant	150 000 euros
29 juin 2017 (25^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre	38 mois	19 603* actions (0,70 % du capital)	Maximum de 4 % du capital social avec un sous-plafond de 0,88 % du capital social pour les actions attribuées aux mandataires sociaux

* Directoire du 21 septembre et Directoire du 21 novembre 2017

VIII. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 11, 12, 21 à 22 des statuts sociaux.

IX. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

➤ **Structure du capital social de la Société**

Le capital social d'un montant de 5 595 356 euros est divisé en 2 797 678 actions de 2 euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a plus de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La société a attribué, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 19.603 gratuites d'actions.

Nous vous rappelons que les 200 obligations ordinaires émises le 11 janvier 2013 ont été remboursées le 12 janvier 2017.

➤ **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce**

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

➤ **Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce**

Vous trouverez au point XX du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

➤ **La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

L'article 21.5 des statuts sociaux prévoit que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

- **Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

- **Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote. Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'Actionnaires au niveau de la Société TESSI.

- **Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Membres du Conseil de Surveillance et des Membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles légales**

Des informations relatives au Conseil de Surveillance de la Société vous sont communiquées dans le présent rapport.

Les Membres du Directoire sont nommés pour une durée de 5 années par le Conseil de Surveillance ; ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

- **Les pouvoirs des Membres du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, les Membres du Directoire doivent requérir l'accord préalable du Conseil de Surveillance concernant des décisions dites « Décisions Importantes ».

Vous trouverez au point XII du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Enfin, vous trouverez dans le présent rapport, les délégations données au Directoire par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 en matière d'augmentation de capital.

- **Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société**

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

- **Les accords prévoyant des indemnités pour les Membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange**

Nous vous précisons que conformément à la loi, la Société a publié un communiqué relatif aux rémunérations différées de Mme Claire FISTAROL, en sa qualité de Présidente et de Membre du Directoire, et de M. Olivier JOLLAND, en sa qualité de Directeur Général et Membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés

au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017

I. Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	4	426 594	404 014
Autres produits opérationnels	6	6 565	4 691
Achats consommés		-30 134	-27 138
Charges de personnel	5	-242 513	-225 806
Autres charges opérationnelles	6	-86 043	-85 684
Impôts et taxes		-10 046	-9 838
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	-12 286	-11 529
Résultat opérationnel courant		52 137	48 709
Autres charges et produits opérationnels non courants	6	-1 426	-1 785
Résultat opérationnel		50 711	46 924
Coût de l'endettement financier net	8	-5 803	-2 990
Autres charges et produits financiers	8	-295	-929
Résultat avant impôt		44 614	43 005
Impôts sur les résultats	9	-11 351	-11 196
Résultat net des sociétés intégrées		33 263	31 809
Participation dans des entreprises associées	14	3	
Résultat net des activités poursuivies		33 266	31 809
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
Résultat net de l'ensemble consolidé		33 266	31 809
Dont intérêts minoritaires		1 940	1 640
Dont part du Groupe		31 326	30 169
Résultat net par action de l'ensemble consolidé (en €)	18	11,20	10,78
Résultat net dilué par action de l'ensemble consolidé (en €)	18	11,12	10,78

II. États du résultat global consolidé aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	33 266	31 809
Gains et pertes actuariels	567	-2 728
Impôts sur les éléments non reclassables en résultat	-110	669
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	457	-2 059
Écarts de conversion	-1 854	-323
Instruments financiers dérivés	-88	
Impôts sur les éléments reclassables en résultat	25	
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-1 917	-323
Autres charges et produits enregistrés directement en capitaux propres	-1 460	-2 382
Résultat global de la période	31 807	29 427
Dont part du Groupe	29 921	27 752
Dont intérêts minoritaires	1 886	1 675

III. Bilans consolidés aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

A. Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actif non courant			
Écarts d'acquisition	10	164 606	143 747
Autres immobilisations incorporelles	11	8 198	6 676
Immobilisations corporelles	12	47 924	48 549
Immeuble de placement	13	735	834
Titres mis en équivalence	14	41	38
Actifs financiers non courants	15	2 141	2 208
Impôts différés	9	10 273	11 947
Total actif non courant		233 918	214 000
Actif courant			
Stocks et en-cours		1 375	1 536
Clients et comptes rattachés	16	100 473	102 877
Autres créances et comptes de régularisation	17	31 285	23 691
Impôt courant actif	17	6 329	10 134
Valeurs mobilières de placement	22	559	575
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	22	103 097	119 899
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	22	129 756	158 663
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés			
Total actif courant		372 874	417 375
Total de l'actif		606 792	631 375

B. Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres (part du Groupe)			
Capital	18	5 595	5 595
Primes	V	11	531
Réserves et résultat consolidé	V	152 885	189 398
Total capitaux propres (part du Groupe)	V	158 491	195 524
Intérêts minoritaires	V	15 015	16 678
Total capitaux propres		173 506	212 202
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges	19	1 387	1 423
Provisions pour retraites et autres avantages	20	20 200	21 122
Emprunts et autres dettes financières	21	113 336	87 345
Autres passifs non courants	21	16 450	9 517
Impôts différés	9	242	239
Total passif non courant		151 614	119 646
Passif courant			
Provisions pour risques et charges	19	3 310	4 602
Dettes financières à court terme	21	11 391	22 541
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	22	77 432	94 605
Fournisseurs et comptes rattachés	21	39 852	35 522
Impôt courant passif	21	1 308	3 256
Autres passifs courants	21	148 379	139 001
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés			
Total passif courant		281 672	299 526
Total du passif		606 792	631 375

IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Flux liés à l'activité			
Résultat net (part du Groupe)	I	31 326	30 169
Intérêts minoritaires	I	1 940	1 640
Résultat net de l'ensemble consolidé	I	33 266	31 809
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	I	3	
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées	I		
Résultat net des sociétés intégrées	I	33 263	31 809
Dotations et reprises des amortissements et provisions		9 533	11 914
Plus ou moins-values de cession		-15	-266
Autres produits et charges calculés		-447	
Charge d'impôts différés	9	3 212	852
Coût de l'endettement brut	8	5 900	3 415
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		51 444	47 724
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	24	6 729	-10 574
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		58 173	37 150
Flux liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles		-11 054	-8 908
Acquisitions / diminutions nettes d'immobilisations financières		69	-82
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre		-18 286	-15 276
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-29 271	-24 265
Flux liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports	V		60
Réduction ou remboursement de capital	V		
Distributions de dividendes	V	-70 792	-5 954
Coût de l'endettement brut	8	-5 900	-3 415
Émission / Remboursement d'emprunts		15 137	-14 679
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-61 555	-23 988
Variation de trésorerie		-32 652	-11 103
Incidences des variations de taux de change		-352	-195
Trésorerie à l'ouverture		134 099	145 240
Reclassement de trésorerie		-11	157
Trésorerie de clôture		101 084	134 099

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités promotionnelles, ceux gérés pour le compte des clients de Diagonal Company, ni la variation du compte bancaire disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company sur 2016 et au rachat des minoritaires de cette société sur 2017.

V. Tableau de variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves *	Actions propres	Résultat *	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires *
Capitaux propres au 31 décembre 2015 publiés	5 595	531	144 088		22 939	445	173 598	16 140
Résultat net de la période retraités d'IAS 8					30 169		30 169	1 640
Résultats enregistrés directement en capitaux propres retraités d'IAS 8			-2 029			-388	-2 417	35
Résultat global de la période			-2 029		30 169	-388	27 752	1 675
Transactions avec les minoritaires			-232				-232	-1 281
Option sur minoritaires imputé sur les capitaux propres								442
Augmentation / diminution de capital								60
Titres d'autocontrôle								
Affectation résultat 2015			22 939		-22 939			
Dividendes versés			-5 595				-5 595	-358
Paiements fondés sur des actions								
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 595	531	159 171		30 169	57	195 524	16 678
Résultat net de la période					31 326		31 326	1 940
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			396			-1 800	-1 404	-54
Résultat global de la période			396		31 326	-1 800	29 921	1 886
Transactions avec les minoritaires			348				348	-359
Option sur minoritaires imputé sur les capitaux propres								
Augmentation / diminution de capital								
Titres d'autocontrôle								
Affectation résultat 2016			30 169		-30 169			
Dividendes versés		-520	-67 082				-67 602	-3 190
Paiements fondés sur des actions			301				301	
Capitaux propres au 31 décembre 2017	5 595	11	123 303		31 326	-1 743	158 491	15 015

* retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1 des états financiers clos au 31 décembre 2016). Pour rappel, l'impact sur les capitaux propres lié aux provisions pour retraites et autres avantages au personnel corrigé était de -249 K€, correspondant à un impact résultat de -46 K€ et à une variation des écarts actuariels de -203 K€.

VI. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017

NOTE 1 - Faits marquants

► Changement de contrôle majoritaire

Le 12 janvier 2017, suite à la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'opération, la société Pixel Holding SAS a acquis la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS).

Le 22 février 2017, l'Assemblée Générale Mixte de Tessi SA a décidé de distribuer à titre de dividende exceptionnel la somme de 67,6 millions d'euros. Chaque Actionnaire a ainsi reçu un dividende de 24,18 euros par action de nominal 2 euros.

Sur le 1^{er} trimestre 2017, la société Tessi SA a également enregistré les opérations suivantes :

- Remboursement de manière anticipée de l'intégralité des emprunts émis, dont :
 - le contrat de crédit souscrit pour un montant de 80 M€ en date du 22 décembre 2015,
 - l'emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20 M€.
- Souscription d'un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017, avec le déblocage possible de plusieurs tranches selon les caractéristiques suivantes :

	Facility A	Facility B	Revolving Facility	Acquisition Facility
Montant (en milliers d'euros)	27 100	40 600	10 000	40 000
Durée	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans
Taux d'intérêt (conditions initiales)	4,25%	5%	4,25%	4,25%
Taux d'intérêt (renégociations du 21 Juillet 2017)	2,85%	3,60%	2,85%	2,85%

La tranche de 10 millions d'euros est une tranche revolving, tandis que la tranche de 40 millions d'euros concerne une tranche d'acquisition amortissable. Ces deux tranches sont mises à disposition de la société.

- Mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire (avance en compte courant) d'un montant initial de 47,8 millions d'euros et d'une maturité de 7,5 ans.

Les opérations de refinancement, d'octroi de nouvelles lignes de crédit et de réalisation du rachat du bloc de contrôle ont été réalisées concomitamment. De ce fait, la partie supérieure à un an des dettes bancaires avaient été classée en passif non courant au 31 décembre 2016.

► Acquisition de 100 % du capital de la société Dhimyotis en juillet 2017

Créée en 2005, Dhimyotis est une entreprise française spécialisée dans la cyber sécurité. Dhimyotis édite des solutions d'authentification, de cryptographie, de chiffrement SSL, de signature électronique et d'horodatage.

En 2016, Dhimyotis a réalisé un chiffre d'affaires de près d'1 million d'euros.

Dans un marché de la cyber sécurité très porteur, Dhimyotis se développe rapidement et vise une place d'acteur de référence au niveau français et européen en matière de cyber sécurité et confiance numérique.

➤ **Acquisition complémentaire de titres Diagonal Compagny**

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a racheté une partie des titres minoritaires restant de Diagonal Compagny. Le taux de détention est ainsi passé de 87,4 % à 97,5 %.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017.

➤ **Focus IFRS 15**

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date. Cette nouvelle norme remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle. IFRS 15 sera mise en œuvre pour le Groupe Tessi à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a mené l'étude des conséquences sur ses états financiers et ce pour l'ensemble de ses activités sur la base d'un échantillon de contrats:

- Tessi documents services
- CPoR Devises
- Tessi customer marketing

L'activité CPoR Devises est hors champs d'application IFRS 15.

Une revue des contrats significatifs des activités Tessi document services et Tessi customer marketing a été menée sur l'exercice 2017. En particulier, le Groupe a étudié les sujets suivants :

- Identification des obligations de prestations distinctes notamment dans les contrats pour lesquels le Groupe conçoit la solution pour le compte d'un client et commercialise la solution conçue
- Distinction « Agent/Principal » dans le cadre de contrats pour lesquels le Groupe est amené à revendre des matériels et logiciels et prestations de services achetés à des fournisseurs tiers. Selon IFRS 15, le Groupe est considéré comme « principal » lorsqu'il obtient le contrôle des logiciels et matériels et prestations de services avant de les transférer au client et comptabilise ces transactions au compte de résultat sur une base brute avec comptabilisation des achats en charges d'exploitation.
- Mesure de l'avancement des prestations au forfait ou d'infogérance : conformément à IFRS 15, la mesure de l'avancement basé sur des jalons techniques ne peut plus être utilisée. Le Groupe recense les contrats impactés.

L'analyse a permis d'identifier des divergences pour les phases de BUILD, pour les activités de BPO et d'éditeur/Intégrateur en mode Saas. Pour les autres activités intégrant une phase de BUILD (éditeur/intégrateur en mode "on premise", il n'y a pas de divergences entre les deux normes. De même, il n'y a pas de divergences pour les phases de RUN.

L'impact des divergences calculé par le Groupe est jugé non-significatif. En conséquence, le Groupe Tessi continuera de reconnaître le revenu selon la méthode actuelle.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire du 30 mars 2018 et présentés au Conseil de surveillance le 12 avril 2018.

1. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés ; et sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

2. Présentation des états financiers consolidés

Les montants présentés dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

3. Règles de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits sur les rendements variables de l'entité en raison de son implication dans l'entité, et a la capacité d'influer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

Les titres de filiales non significatives, ainsi que les titres détenus à long terme dans les SNC souscrites dans le cadre de la loi Girardin, sont classés en tant qu'actifs non courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisées en résultat s'agissant d'une dépréciation durable.

4. Conversion des états financiers

Les comptes financiers présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis sur la base du taux de clôture pour les postes du bilan à l'exception des capitaux propres, et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion.

5. Méthodes et règles d'évaluation

5.1. Immobilisations incorporelles

a. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont ainsi valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si ces compléments de prix sont des passifs financiers.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période.

Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser le goodwill soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 6.4.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles non courantes. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisitions comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété par le Groupe sont comptabilisés au coût d'achat.

Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts externes sont intégrés au coût d'acquisition.

Leur durée d'utilité est estimée au maximum à 5 ans, et ils sont amortis linéairement sur cette durée.

La durée d'amortissement de l'applicatif OR de la société CPoR Devises a été portée à 10 ans compte tenu de la durée de la refonte des outils.

5.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur d'entrée d'un immeuble de placement acquis dans le cadre d'une prise de participation fait l'objet d'une réévaluation.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

a. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

b. Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- ensembles immobiliers :
 - terrain non amortissable
 - aménagements terrain 15 ans
 - constructions et aménagements 20 à 40 ans
- agencements 5 à 8 ans
- matériel et outillage 3 à 7 ans
- mobilier, matériel de bureau 3 à 10 ans

5.3. Actifs financiers

a. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les valorisations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Lors de l'acquisition de titres des sociétés comptabilisées par mise en équivalence, le prix d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente le goodwill qui est intégré à la valeur comptable des titres.

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend principalement les éléments suivants :

- quote-part de résultat du Groupe dans ces sociétés sur la base d'estimés,
- résultat de cession des titres de ces sociétés,
- écart de réévaluation lors d'une perte d'influence sans cession de titres,
- dépréciation de titres de ces sociétés.

b. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont notamment composés de titres de participation et autres titres immobilisés de sociétés non consolidées, de prêts et créances financières à long terme et de titres de placement.

Ils sont analysés et classés en quatre catégories :

► Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction est définie comme la valeur boursière (offre) à la date de clôture, ou sur la base des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

► Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les placements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont inclus dans les actifs non courants et sont comptabilisés au coût amorti. Ce dernier est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des placements, diminué des pertes de valeur.

► Prêts et placements long terme

Les prêts et placements long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

► Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs que la Société a l'intention de conserver pour une période non déterminée et qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou des changements de taux d'intérêts. Ils comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont

évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur, les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation durable dès lors qu'on constate une baisse de valeur substantielle et prolongée. Les dépréciations sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, de la valeur de marché des titres, lorsque celle-ci peut être connue, et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

c. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré / Premier Sorti et comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

d. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui est équivalente à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme. Le cas échéant, ces créances sont diminuées d'une provision pour dépréciation, pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées en fonction de leur antériorité et des risques de non-recouvrement identifiés.

e. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

Les placements classés en équivalents de trésorerie ayant une maturité supérieure à 3 mois ont des options de sortie sans pénalités exerçables à tout moment initialement prévues au contrat, et n'ont pas de risque de valeur lié au niveau de rémunération minimum acquise.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les comptes liés aux activités financières de CPoR Devises (comptes bancaires, devises, or). Pour une meilleure compréhension, les comptes présentés dans le bilan publiable de CPoR Devises ont été repris sur une ligne spécifique dans les actifs et passifs courants des bilans consolidés.

➤ Opérations en devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont évalués au cours de change communiqué par la Banque Centrale Européenne à la clôture de l'exercice.

➤ Opérations Or

Les avoirs et dettes en or sont valorisés selon les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014.

Les avoirs d'or physique, ainsi que les créances et dettes sont valorisés sur la base des cours de marché des différents produits commercialisés, à la date d'arrêté.

Le risque de variation de cours des avoirs physiques est couvert par une position courte symétrique en or scriptural (onces d'or), équivalente au poids total des avoirs d'or physique. Le fonctionnement

du compte de couverture Or, structurellement à découvert, est autorisé dans le cadre de lignes de crédit confirmé.

Les primes attachées à certains produits dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or, ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

➤ **Comptes bancaires de la clientèle**

Les comptes bancaires de la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, et les comptes en devises au cours de la Banque Centrale Européenne.

➤ **Prêts et emprunts au jour le jour**

Ils sont souscrits pour assurer la gestion quotidienne de la trésorerie et de la couverture de change.

5.4. Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Les flux de trésorerie retenus sont issus des « business plans » des UGT couvrant les cinq prochains exercices et sont actualisés par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction de l'activité des UGT.

Les trois secteurs retenus (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) dans le cadre de la norme IFRS 8 constituent trois UGT homogènes. En raison de l'interdépendance des sociétés dans chaque secteur, il n'a pas été identifié d'UGT plus petite.

Une dépréciation est comptabilisée en raison de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, cette dernière étant la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la juste valeur de marché diminuée des coûts de cession.

La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisitions puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

5.5. Provisions

Des provisions sont constatées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources.

➤ **Provisions pour restructuration**

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses liées au plan comme notamment les coûts liés aux fermetures de sites.

► **Autres provisions**

D'une manière générale, chacun des litiges et risques connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, sociale et des litiges commerciaux.

5.6. Régimes de retraite et indemnités de cessation de services

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

► **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou retraité. La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre de l'exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

► **Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié.

Ils peuvent soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus, soit être gérés de manière interne.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont provisionnés et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation approprié pour chaque pays.

Les montants comptabilisés au bilan au titre de ces régimes correspondent à la valeur actuarielle des engagements, telle que définie ci-avant, moins la juste valeur des actifs de régimes (fonds de pension externes).

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Les évaluations des engagements sont calculées par des actuaires indépendants.

Les effets significatifs d'une liquidation ou d'une réduction sur un régime postérieur à l'emploi à prestations définies, sont constatés intégralement par le biais du compte de résultat.

5.7. Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

5.8. Avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Des attributions gratuites d'actions ordinaires peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe dans le cadre de la mise en place au sein de la société Tessi SA d'un dispositif de rétribution différée sous forme de plans de fidélisation et de performance. Les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions de la société à l'issue de la période d'acquisition sous réserve d'avoir rempli les conditions d'acquisition fixées par le Plan.

Les actions attribuées font l'objet d'une évaluation déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte de la durée de la période d'acquisition ainsi que du cours de l'action sous-jacente. Il n'a pas été tenu compte d'un taux de rotation des bénéficiaires, ceux-ci étant supposés présents à la date d'acquisition des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte au niveau du résultat par action.

5.9. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan.

5.10. Passifs financiers

a. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit et d'un emprunt obligataire. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

b. Options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées

Les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable. Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

5.11. Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par nature.

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés commerciales consolidées par intégration globale. En ce qui concerne CPoR Devises, le chiffre d'affaires retenu est le Produit Net Bancaire. Il est composé des éléments suivants :

➤ **Intérêts - charges et produits assimilés**

Il s'agit de charges et produits d'intérêts sur les comptes bancaires et les opérations de prêts ou d'emprunts, enregistrés prorata temporis.

➤ **Commissions**

Elles sont comptabilisées soit en produits en totalité à la date d'encaissement, soit prorata temporis selon leur nature, conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

➤ **Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation**

Ce résultat est composé des opérations de change dans le cadre de l'activité de CPoR Devises.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014.

Le résultat de change est déterminé par devise. L'ensemble des actifs et passifs en devises est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de référence à la date de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne.

Les profits et pertes de change sont comptabilisés par devise dans les comptes de gains ou de pertes sur opérations en devises, sans qu'aucune compensation ne soit effectuée entre plus et moins-values latentes.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

➤ **Autres produits d'exploitation bancaire**

Ils sont principalement composés des revenus liés à l'activité Or (achat-vente Or, commission Or...).

Le résultat des opérations Or est déterminé par produit. L'ensemble des actifs et passifs en or est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de marché à la date de référence.

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, ou des coûts associés.

b. Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » inclut la participation des salariés, les avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres, ainsi que le CICE – Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

c. Impôts sur les résultats

Le poste « impôts sur les résultats » comprend la somme des impôts exigibles et d'impôts différés.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte de l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de certains éléments actifs et passifs du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode bilancielle avec application du report variable, sans actualisation.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles correspondantes pourront être imputées.

Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'horizon de recouvrement des reports fiscaux déficitaires fixé par le Groupe est de 8 ans.

5.12. Résultat net par action (RNPA)

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33. L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice,
- RNPA dilué : résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

5.13. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges.

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information présentée Note 4 pour chaque secteur est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Pour accompagner l'évolution de son périmètre et accroître sa lisibilité, le Groupe Tessi structure désormais son offre de la manière suivante :

- le secteur Tessi documents services propose une offre globale, complète et évolutive dans la gestion des flux entrants, circulants et sortants dans le contexte d'un marché de la dématérialisation qui explose :
 - flux entrants / dématérialisation : BPO pluri-sectoriels, de services financiers avancés et expert de la relation clients à valeur ajoutée, activités de back-office bancaires moyens de paiement scripturaux (chèques, virements, prélèvements et effets électroniques) et gestion de moyens de paiement et encaissements,
 - technologies : édition et intégration de solutions logicielles et matérielles de traitement des moyens de paiement, documents hybrides et échanges numériques (BOS MANAGER, Docubase, Logidoc Solutions, Sakarah, ASP One.fr...),
 - flux sortants (mailings, factures, fiches de paie, relevés de compte, quittances...) : éditique de gestion, traitement industriel de courriers égrenés, recommandés et dématérialisés, dématérialisation des factures,
 - contact center : gestion de la relation client à distance.
 - cyber sécurité : solutions d'authentification, de cryptographie, de chiffrement SSL, de signature électronique et d'horodatage
- le secteur CPoR Devises rassemble les activités de grossiste sur le marché du billet de banque étranger et sur le marché de l'or physique en France.
- le secteur Tessi customer marketing regroupe le marketing promotionnel, la logistique publicitaire et le marketing direct.

Depuis 2015, Tessi présente un secteur géographique Europe hors France. Ce périmètre prend en compte les récentes acquisitions des filiales européennes Graddo (Espagne) et Gdoc (Suisse, Espagne et Angleterre), et s'est élargie avec les activités européennes de Diagonal Company (Espagne et Portugal) acquises le 23 décembre 2015, Tessi Documents Solutions Suisse, Autriche et Allemagne (anciennement RR Donnelley Suisse, Autriche et Allemagne) acquises en janvier 2016, BPO Solutions (Espagne) acquise également en janvier 2016 et IMDEA (Espagne) acquise en juin 2016.

NOTE 3 - Variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

1. Sur l'année 2017, acquisitions et créations des sociétés suivantes

- Acquisition de 100 % du capital de la société Dhimyotis en juillet 2017

Acquisition en date du 27/07/2017 et consolidation par intégration globale de la société Dhimyotis et de sa filiale Mapreuve.

La première consolidation fait ressortir un écart d'acquisition de 22,7 millions d'euros. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 mois suivants.

Un complément de prix d'acquisition a été défini et comptabilisé à hauteur de 100 % dès lors que la réalisation reste probable.

- Création au 23 septembre 2016, et entrée dans le périmètre de consolidation par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2017, de la société GI QUALITAS, basée au Chili.

- Complément d'acquisition, au 13 mars 2017 et au 28 décembre 2017 de la société Diagonal Company Services & Solutions, initialement acquise le 27 décembre 2015. Les pourcentages de participation du Groupe ont varié dans les sociétés suivantes :
 - Diagonal Company Services & Solutions : de 87,4% à 97,5%
 - Cristal Hipotecario 2009 : de 17,5% à 19,5%
 - Diagonal Gest Chile : de 87,4% à 97,5%
 - Formalización Alcalá : de 17,5% à 19,5%
 - Gesanco Gestión : de 87,4% à 97,5%
 - Gestión Externa : de 52,4 % à 58,5%
 - Gestión Externa Colombia : de 56,8 % à 63,4 %
 - Gestiona Agencia Habitacional : de 51,9 % à 57,9%
 - Gestiona Procesos Chile : de 52,4 % à 58,5%
 - GI Qualitas : non consolidée en 2016 à 57,9%
 - Hipotecarios Atacas : de 61,2 % à 68,2%
 - Insynergy Consoluting España : de 61,2 % à 68,3%
 - Servicios Externos Gestiona : de 52,4 % à 58,5%
 - Tessi Gestiona SAS : de 41,9 % à 46,8%
 - Valdeolmillos Gestores : de 87,4 % à 97,5%
- Création en 2017 et consolidation par intégration globale de l'entité Tessi Technology Tunis basée en Tunisie (sans activité sur l'exercice 2017).

2. Autres mouvements sur l'année 2017

- Fusion-absorption de la société Bordeaux Saisie par la société BIP en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion-absorption de la société Tessi CRM Consulting par la société Tessi TMS en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion-absorption de la société My Shopper Agency par la société Tessi TMS en date du 31 décembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.
- Fusion-absorption de la société IMDEA par la société GDOC Espagne en date du 2 novembre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.

NOTE 4 - Information sectorielle

1. Secteurs d'activité

➤ 31/12/2017

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires brut	364,4	37,5	26,3	428,2
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,4		0,2	1,6
Total chiffre d'affaires	363,0	37,5	26,1	426,6
Résultat opérationnel courant	43,3	7,7	1,1	52,1
Dotations aux amortissements des immobilisations	7,9	1,4	0,7	10,0
Bilan				
Actifs sectoriels	299,3	19,8	15,3	334,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises		129,8		129,8
Actifs d'impôts				16,6
Autres actifs *				126,0
Total des actifs consolidés				606,8
Passifs sectoriels	164,1	6,8	11,7	182,6
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		77,4		77,4
Dettes financières				124,3
Autres dettes **				47,3
Passifs d'impôts				1,5
Capitaux propres				173,5
Total des passifs consolidés				606,8
Investissements non financiers	9,1	1,6	0,6	11,3
Autres informations				
Effectifs de clôture	7 911	143	171	8 225

* dont créances liées aux avances clients reçues dans le cadre des activités de Diagonal Company (0,4 M€)

** dont avances sur opérations promotionnelles (16,8 M€), avances clients dans le cadre des activités de Diagonal Company (30,5 M€)

➤ 31/12/2016

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires brut	339,8	40,2	25,2	405,1
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,0		0,1	1,1
Total chiffre d'affaires	338,8	40,2	25,1	404,0
Résultat opérationnel courant	38,3	9,1	1,3	48,7
Dotations aux amortissements des immobilisations	7,4	1,6	0,7	9,7
Bilan				
Actifs sectoriels	279,1	19,3	15,2	313,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises		158,7		158,7
Actifs d'impôts				22,1
Autres actifs				137,0
Total des actifs consolidés				631,4
Passifs sectoriels	149,8	5,9	12,6	168,3
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		94,6		94,6
Dettes financières				109,6
Autres dettes *				43,2
Passifs d'impôts				3,5
Capitaux propres				212,2
Total des passifs consolidés				631,4
Investissements non financiers	7,4	1,6	0,4	9,3
Autres informations				
Effectifs de clôture	7 344	140	183	7 667

* dont avances sur opérations promotionnelles (16 M€), avances clients dans le cadre des activités de Diagonal Company (27,1 M€)

2. Secteurs géographiques

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
France	301,2	285,9
Europe hors France	114,3	110,8
Amérique du Sud	11,1	7,3
Chiffre d'affaires	426,6	404,0

3. CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts / produits et charges assimilés	-776	-929
Commissions nettes	761	853
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	29 470	31 233
Autres produits d'exploitation bancaire	8 003	9 009
Produit Net Bancaire	37 458	40 166

NOTE 5 - Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	182 164	169 396
Charges sociales *	57 192	54 157
Participation des salariés	2 856	2 253
Paieement en actions (stock-options)	301	
Total	242 513	225 806

* dont CICE-Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2016

➤ Effectifs présents au 31 décembre

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	607	643
Non cadres	7 618	7 024
Total	8 225	7 667

NOTE 6 - Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Subvention d'exploitation	909	373
Reprises amortissements et provisions	1 463	1 254
Autres produits opérationnels	4 193	3 064
Total autres produits opérationnels	6 565	4 691

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Autres services extérieurs	57 752	56 059
Autres charges externes	27 515	28 998
Autres charges opérationnelles	776	627
Total autres charges opérationnelles	86 043	85 684

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Plus ou moins-values de cession	15	246
Coûts de restructuration	95	-795
Coûts de réorganisation opérationnelle et juridique - Pixel	-1 289	
Autres charges et produits opérationnels non courants	-247	-1 236
Total autres charges et produits opérationnels non courants	- 1 426	-1 785

En 2017, les charges non courantes sont principalement liées à la réorganisation opérationnelle et juridique menée à l'issue de l'opération de rachat du Groupe Tessi par la société Pixel Holding.

En 2016, les coûts de restructuration sont principalement relatifs à la cession de la société Tessi Asia, à la fermeture du site de production de Grenoble (141K€), à la perte du client principal de Tessi TMS (322K€). Les autres charges opérationnelles non courantes couvrent une régularisation fiscale (597K€) et une dépréciation d'actif immobilisé incorporel (406K€) sur CPoR Devises, ainsi que des coûts engendrés dans le cadre de l'opération de prise de contrôle de Tessi SA par Pixel Holding (233K€).

NOTE 7 - Détail des amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements	10 034	9 696
Provisions	2 252	1 833
Total	12 286	11 529

NOTE 8 - Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers sur trésorerie	97	425
Frais financiers sur emprunts	-5 900	-3 415
Coût de l'endettement financier net	-5 803	-2 990
Autres produits financiers	1 602	513
Autres frais financiers	-1 897	-1 440
Autres charges et produits financiers	-295	-929
Total charges et produits financiers	-6 098	-3 919

Sur l'exercice 2017, les frais financiers sur emprunts sont principalement impactés par la souscription des emprunts présentés en note 1. Les autres frais financiers incluent une charge de 875 K€ relative au rachat de l'emprunt obligataire de 20 millions d'euros, effectué en janvier 2017. Cette charge a été provisionnée sur l'exercice 2016, sa reprise est incluse dans les autres produits financiers.

NOTE 9 - Impôts sur les résultats

1. Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Impôts sur le résultat de l'exercice	8 222	10 225
Autres impôts exigibles	-83	119
Impôts exigibles	8 139	10 344
Liés à la naissance ou à l'inversion des différences temporelles	2 276	379
Autres impôts différés	936	473
Impôts différés	3 212	852
Impôts sur les résultats	11 351	11 196

2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

En milliers d'euros	31/12/2017	Taux 2017	31/12/2016	Taux 2016
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	31 326		30 169	
Intérêts minoritaires	1 940		1 640	
Résultat net de l'ensemble consolidé	33 266		31 809	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	3			
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées				
Résultat net des sociétés intégrées	33 263		31 809	
Charge d'impôt du Groupe	11 351		11 196	
Résultat avant impôts	44 614		43 005	
Dépréciation des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition	44 614		43 005	
Taux d'imposition en France		x 33,33 %		x 33,33 %
Charge d'impôt théorique	14 871		14 334	
Rapprochement :				
Différences permanentes	-951		-2 788	
Différentiel sur fiscalité étrangère	-865		-727	
Impact des différences des taux d'imposition	2 753		1 385	
Crédits d'impôts	-95		-81	
Déficits fiscaux non activés	7		86	
Déficits antérieurs non activés et utilisés	82		-750	
Déficits antérieurs activés et perdus	3		-454	
Remboursement contribution additionnelle sur dividendes versés	-4 454			
Impôts sur exercices antérieurs			188	
Taux d'impôt effectif		x 25,44 %		x 26,03 %
Charge d'impôt réelle	11 351		11 196	

3. Les différences permanentes sont principalement liées aux éléments suivants

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Charges et produits non déductibles ou non imposables	-949	-1 077
Autres	-2	-1 711
Impôts sur les résultats	-951	-2 788

4. Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations		1 551	-1 551		1 720	-1 720
Amortissements (Crédits-Baux)						
Charges à payer / Produits à recevoir	1 055		1 055	945		945
Investissement Outre-Mer	1 313		1 313	3 651		3 651
Autres actifs	1 039		1 039	1 153		1 153
Provisions (IFC - Pensions)	5 178		5 178	5 363		5 363
Autres passifs		142	-142		73	-73
Reports fiscaux déficitaires	2 826		2 826	2 027		2 027
Impôts différés sociaux	313		313	362		362
Impôts différés nets	11 724	-1 693	10 031	13 501	1 793	11 708
Impôts différés actifs au bilan			10 273			11 947
Impôts différés passifs au bilan			242			239

Au 31 décembre 2017, le montant des pertes fiscales reportables non reconnues s'élève à 0,4 millions d'euros.

NOTE 10 - Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing
Montant brut au 31 décembre 2016	151 475	133 110	12 041	6 324
Dépréciations cumulées	-7 728	-6 189		-1 539
Net au 31 décembre 2016	143 747	126 921	12 041	4 785
Acquisitions	22 695	22 695		
Cessions (net)				
Réaffectation des écarts d'acquisition provisoires	-517	-517		
Dépréciations				
Écarts de conversion	-1 320	-1 320		
Dépréciations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2017	164 606	147 779	12 041	4 785
Montant brut au 31 décembre 2017	172 333	153 968	12 041	6 324
Dépréciations cumulées	-7 728	-6 189		-1 539
Net au 31 décembre 2017	164 606	147 779	12 041	4 785

Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition sur la base de l'allocation provisoire du prix d'acquisition.

Le Groupe ajuste cette allocation provisoire au cours de la période d'allocation (n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition) pour refléter les valeurs finales de certains actifs et passifs comme les actifs incorporels, les avantages du personnel, les passifs éventuels et les soldes d'impôt courant et différé.

Les écarts d'acquisition ont été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode comptable exposée en note 5.4.

Leur valeur d'utilité est calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Les principales hypothèses actuarielles pour réaliser les tests de dépréciation de valeur des UGT sont les suivantes :

- nombre d'année sur lequel les flux de trésorerie sont estimés : cinq ans, sur la base des données issues du processus budgétaire pour la première année et d'une extension de ce processus pour les 4 années suivantes,
- coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,10 %, revu en 2017 en fonction notamment de la prise en compte d'un coût de la dette. En 2016 il s'élevait à 8,70%.
- taux de croissance à long terme au-delà de la période de 5 ans du business plan de 1 %.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2017 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, les analyses de sensibilité effectuées en faisant varier notamment :

- les hypothèses financières (WACC +0,5 point, croissance à long terme -0,5 point), et
- les hypothèses économiques (taux de croissance du chiffre d'affaires < -2 points générant un taux de résultat opérationnel courant de -1 point)

ne mettent pas en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des UGT.

NOTE 11 - Autres immobilisations incorporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Frais de Recherche et Développement	Concessions, brevets, licences	Logiciels en crédit-bail	Autres immos incorporelles	Immos incorporelles en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture	25 957	1 327	16 309	1 007	5 906	1 408	
Cumul des amortissements	-18 875	-1 321	-13 908	-1 007	-2 639		
Cumul des pertes de valeur	-406					-406	
Valeur nette au 1^{er} janvier 2017	6 676	7	2 400		3 267	1 002	
Acquisitions	3 237		1 470		131	1 350	285
Immobilisations générées en interne							
Variations de périmètre (net)	537	501	36				
Cessions (net)							
Dotations aux amortissements	-2 193	-57	-1 601		-534		
Dotations aux provisions							
Virements de poste à poste (net)	-50		60		96	-206	
Écarts de conversion (net)	-8		-8				
Valeur brute à la clôture	29 698	2 512	17 615	1 007	6 133	2 147	285
Cumul des amortissements	-21 500	-2 061	-15 258	-1 007	-3 173		
Cumul des pertes de valeur							
Valeur nette au 31 décembre 2017	8 198	450	2 357		2 960	2 147	285

NOTE 12 - Immobilisations corporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Terrains	Construction	Install. techn., matériels info et ind.	Install techn. en crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en crédit-bail	Immos en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture	116 134	7 075	24 280	42 865	3 810	37 827	85	51	140
Cumul des amortissements	-67 585		-2 812	-32 757	-3 799	-28 136	-81		
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 1^{er} janvier 2017	48 549	7 075	21 468	10 108	11	9 692	4	51	140
Investissements	8 068	14		3 714		4 044		-37	333
Variations de périmètre (net)	56					56			
Cessions (net)	-235			-71		-160	-4		
Dotations aux amortissements	-7 806		-1 091	-3 482	-11	-3 221			
Virements de poste à poste (net)	50	-24	26	169		116			-237
Écarts de conversion (net)	-757	-171	-480	-45		-58		-2	
Valeur brute à la clôture	119 702	6 893	24 315	44 596	3 810	39 768	75	11	235
Cumul des amortissements	-71 778		-4 392	-34 202	-3 810	-29 300	-75		
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 31 décembre 2017	47 924	6 893	19 923	10 393		10 468		11	235

NOTE 13 - Immeuble de placement

En milliers d'euros	Évaluation au coût historique au 31/12/2017	Évaluation au coût historique au 31/12/2016
Valeur brute à l'ouverture	868	198
Cumul des amortissements	-34	-76
Cumul des pertes de valeur		
Valeur nette au 1^{er} janvier 2017	834	122
Variation de périmètre (net)		863
Cessions (net)		-121
Dotations aux amortissements	-32	-35
Pertes de valeur (comptabilisées) reprises dans le compte de résultat		
Écarts de conversion (net)	-67	5
Autres		
Valeur brute à la clôture	797	868
Cumul des amortissements	-62	-34
Cumul des pertes de valeur		
Valeur nette au 31 décembre 2017	735	834

NOTE 14 - Titres mis en équivalence

L'évolution du poste « Titres mis en équivalence » s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur à l'ouverture	38	33
Résultat des entreprises associées	3	
Variation de périmètre		
Distribution de dividendes		
Autres mouvements		5
Valeur à la clôture	41	38

Une correction de la valorisation des titres mis en équivalence de filiales étrangères a été opérée sur l'exercice 2016, sans impact sur le résultat. Cette variation a comme contrepartie la correction des capitaux propres.

NOTE 15 - Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Titres détenus jusqu'à l'échéance		
Prêts et créances à long terme		
Dépôts, cautionnements et prêts	2 139	2 205
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation et autres titres immobilisés *	10 140	17 336
Créances rattachées aux autres titres immobilisés *	4 933	4 933
Titres de placement en juste valeur		
Total valeurs brutes	17 212	24 474
Dépréciations cumulées *	-15 071	- 22 266
Valeur nette	2 141	2 208

* *investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI)*

1. Titres non consolidés (contribution en valeurs nettes)

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
24h00		
Autres	2	3
Valeur nette	2	3

2. Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Titres de participation et autres titres immobilisés	Créances rattachées aux autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements
Valeur brute à l'ouverture	24 474	17 336	4 933	115	2 089
Cumul des pertes de valeur	-22 266	- 17 333	-4 933		
Valeur nette à l'ouverture	2 208	3		115	2 089
Acquisitions	120				120
Variations de périmètre	17				17
Cessions (net)					
Remboursement	-189	-1		-11	-176
Revalorisation					
Virements de poste à poste					
Écart de conversion	-15				-15
Pertes de valeur					
Valeur brute à la clôture	17 212	10 140	4 933	104	2 035
Cumul des pertes de valeur	-15 071	-10 138	-4 933		
Valeur nette au 31 décembre 2017	2 141	2		104	2 035

NOTE 16 - Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	102 168	104 400
Dépréciation	-1 695	-1 522
Total valeur nette à l'actif	100 473	102 877
Acomptes reçus et avoirs à établir	-13 502	-16 889
Clients Affranchissements	-5 787	-3 688
Valeur nette clients	81 183	82 300
Valeur nette clients retraitée	81 183	82 300
Chiffre d'affaires TTC (base 12 mois) *	466 318	435 947
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires	63,54	68,91

* hors activités financières

Les affranchissements sont gérés en débours, et ne font donc pas partie du chiffre d'affaires.

NOTE 17 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Acomptes versés et avoirs à recevoir	589	539
Créances sociales	576	389
Créances fiscales	17 082	13 082
Créances diverses	3 882	1 125
Créances liées aux avances clients de Diagonal Company	407	1 966
Charges constatées d'avance	8 749	6 590
Autres créances et comptes de régularisation	31 285	23 691
Impôts exigibles	6 329	10 134
Total	37 614	33 825

NOTE 18 - Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social se compose de 2 797 678 actions d'un montant nominal de 2 euros.

	Capital social en nombre d'actions	Capital social en milliers d'euros
Au 1 ^{er} janvier 2017	2 797 678	5 595,4
Annulation		
Levées d'options		
Au 31 décembre 2017	2 797 678	5 595,4

1. Calcul du résultat par action

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé (en K€)	31 326	30 169
Nombre moyen d'actions en circulation	2 797 678	2 797 678
Résultat de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	11,20	10,78

2. Calcul du résultat dilué par action

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé (en milliers d'euros)	31 326	30 169
Nombre moyen d'actions - dilué	2 802 168	2 797 678
Résultat dilué de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	11,18	10,78

3. Ajustements effectués afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en circulation	2 797 678	2 797 678
Effet dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites	4 490	
Nombre moyen d'actions après dilution	2 802 168	2 797 678

4. Plan d'attribution d'actions gratuites

	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Date d'Assemblée	29/06/2017	29/06/2017	29/06/2017
Date du Directoire	21/09/2017	21/11/2017	21/11/2017
Nombre d'actions gratuites	14 196	1 991	3 416
<i>Dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés</i>	<i>8 114</i>	<i>1 991</i>	<i>2 660</i>
Nombre de bénéficiaires	26	6	16
Date d'attribution effective	21/09/2018	21/11/2018	21/11/2019
Date de première cession possible	21/09/2020	21/11/2020	21/11/2020

Les actions gratuites accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, en utilisant la méthode de Monte Carlo.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 389 milliers d'euros, incluant les contributions sociales de 90 milliers d'euros

NOTE 19 - Provisions pour risques et charges

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Provisions pour restructuration	Provisions pour impôts	Autres provisions
Valeur au 1 ^{er} janvier 2017	6 025		92	5 933
Variation de périmètre	-90			-90
Provisions supplémentaires	984			984
Augmentation des provisions existantes	57			57
Montants repris utilisés	-2 045			-2 045
Montants repris non utilisés	-219		-92	-127
Virement de poste à poste				
Écart de conversion	-14			-14
Valeur au 31 décembre 2017	4 697			4 697
Provisions non courantes	1 387			1 387
Provisions courantes	3 310			3 310

Les autres provisions couvrent essentiellement des litiges sociaux, commerciaux ou dans le cadre de la marche normale des activités.

NOTE 20 - Provisions pour retraites et autres avantages

Les provisions pour retraites et engagements assimilés comprennent les obligations liées aux régimes à prestations définies couverts par des actifs (notamment en Suisse) et celles relatives aux indemnités de départs en retraite (notamment en France).

Principales hypothèses actuarielles

En %	2017	2016
Taux d'actualisation France	1,30 %	1,30 %
Taux d'actualisation Suisse	0,70 %	0,60 %
Taux d'augmentation des salaires des cadres France	2 %	2 %
Taux d'augmentation des salaires des non cadres France	1 %	1 %
Taux d'augmentation des salaires Suisse	1,50 %	1,50 %
Taux d'inflation France	2 %	2 %

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture sont alignés sur les taux d'actualisation.

Provisions pour retraites et autres avantages par pays

En milliers d'euros	Dettes actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
France	14 575	1 439	13 136
Suisse	21 115	14 239	6 876
Autres	189		189
Valeur à la clôture	35 879	15 678	20 200

Variations de la valeur nette comptable des provisions

En milliers d'euros	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
Valeur à l'ouverture	38 216	17 093	21 122
Variation de périmètre	52		52
Coût de la période inclut en résultat	-91	-309	218
<i>Coûts des services rendus au cours de la période</i>	1 971		1 971
<i>Effet de l'actualisation</i>	339		339
<i>Rendement attendu des fonds</i>		106	-106
<i>Coûts administratifs et taxes</i>		-43	43
<i>Droits passés : créations/modifications de régimes</i>	246		246
<i>Réductions/Liquidations de régimes</i>	-685		-685
<i>Cession d'activités</i>	-5		-5
<i>Prestations versées</i>	-353		-353
<i>Cotisations versées</i>	-1 603	-372	-1 231
Écarts actuariels	-376	194	-570
Effet de la variation des taux de change	-1 921	-1 299	-622
Autres mouvements			
Valeur à la clôture	35 879	15 678	20 200

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle à l'hypothèse clé du taux d'actualisation

En milliers d'euros	France	Suisse	Total
Hausse de 0,50%	-859	-1 794	-2 653
Baisse de 0,50%	938	2 071	3 009

NOTE 21 - Passifs et créditeurs

1. Passif portant intérêt

Exercice 2017 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 338	27 090	45 821	76 249
Dettes financières diverses (participation des salariés incluses)	585	2 067	38 358	41 010
Découverts bancaires (hors CPOR)	6 975			6 975
Intérêts courus non échus	492			492
Total des passifs portants intérêts	11 391	29 157	84 179	124 726

2. Passifs courants non financiers

Exercice 2017 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	38 263			38 263
Dettes fournisseurs d'immobilisations	1 589			1 589
Total fournisseurs	39 852			39 852
Acomptes reçus et avoirs à émettre	13 502			13 502
Dettes sociales	43 139			43 139
Dettes fiscales	27 430			27 430
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	16 832			16 832
Avances reçues pour le compte des clients de Diagonal Company	30 498			30 498
Dettes diverses	8 990			8 990
Produits constatés d'avance	7 987			7 987
Autres passifs courants	148 379			148 379
Impôt courant passif	1 308			1 308
Total passifs courants non financiers	189 539			189 539

3. Passifs non courants non financiers

Exercice 2017 - en milliers d'euros	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs d'immobilisations *	16 450		16 450
Total passifs non courants non financiers	16 450		16 450

* dont valorisation de l'engagement croisé d'achat-vente sur les minoritaires de Diagonal Company pour 2,3 millions d'euros

NOTE 22 - Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	559	575
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales *	103 097	119 899
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	129 756	158 663
Découverts bancaires	-6 975	-7 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	226 437	271 865
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-16 832	-16 024
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company	-998	
Avances reçues pour le compte des clients Diagonal Company	-30 091	-27 138
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-77 432	-94 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	101 084	134 099
Dettes financières	-117 259	-101 400
Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	-16 175	32 699
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	17 677	17 731
Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	-33 852	14 968

* Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent un compte à terme de 5 millions d'euros perçus suite à une décision de justice au titre d'un litige. Cette décision a fait l'objet d'un appel déposé par la partie adverse.

1. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises, dont :	129 756	158 663
Comptes bancaires de la clientèle	22 742	27 855
Prêts au jour le jour		
Avoirs en devises	48 290	51 160
Avoirs en or	24 069	33 286
Comptes courants débiteurs à vue	34 655	46 362
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-77 432	-94 605
Dépôts bancaires de la clientèle	-34 598	-30 261
Emprunts au jour le jour	-15 420	-32 519
Dettes en onces d'or	-24 842	-31 789
Dettes sur avoirs en devises	-2 564	
Comptes courants créditeurs à vue	-8	-35
Comptes courants à vue CPoR Devises	34 647	46 327
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	17 677	17 731

2. Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières inférieures à 1 an	3 924	14 055
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	29 157	87 345
Dettes financières supérieures à 5 ans *	84 179	
Dettes financières	117 259	101 400

* dont 38,7 millions d'euros de prêt d'actionnaire (cf. Note 1)

NOTE 23 - Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif,
- niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables,
- niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Actifs/passifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Exercice 2017 - en milliers d'euros							
Actifs							
Titres mis en équivalence	3	41	41	41			
Titres de participation et autres titres immobilisés	3	2	2		2		
Prêts et créances à long terme		2 139	2 139			2 139	
Clients et comptes rattachés		100 473	100 473			100 473	
Autres créances et comptes de régul. hors charges constatées d'avance		22 536	22 536			22 536	
Valeurs mobilières de placement - SICAV	1	457	559	559			
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	1	103 097	103 097	103 097			
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	1	129 756	129 756	129 756			
Total des actifs financiers		358 501	358 603	233 453	2	125 148	
Passifs							
Emprunts et autres dettes financières à long terme	2	113 247	113 247				113 247
Instruments financiers dérivés	2		88	88			
Dettes financières à court terme	2	11 391	11 391				11 391
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		77 432	77 432				77 432
Autres passifs non courants	3	16 450	16 450	16 450			
Fournisseurs		39 852	39 852				39 852
Autres passifs courants		148 379	148 379				148 379
Total des passifs financiers		406 751	406 839	16 538			390 301

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de placements à très court terme (SICAV de trésorerie).

NOTE 24 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Variations de l'exercice
Variation des frais financiers	-492	-1 214	-2	1	723
Situation exploitation	-2 239	2 913	-173	-4	-4 974
Stock	1 375	1 536	4		-165
Créances d'exploitation	118 720	116 887	192	95	1 545
Dettes d'exploitation	-122 334	-115 510	-369	-100	-6 355
Situation hors exploitation	-46 249	-39 129	51	67	-7 238
Créances hors exploitation	10 618	13 225	41	-20	-2 628
Dettes hors exploitation	-57 628	-49 721	-16	-3	-7 888
Charges et produits constatés d'avance	762	-2 632	27	89	3 278
Besoin en fonds de roulement	-48 980	-37 430	-124	63	-11 489
Avances promotionnelles	16 832	16 024			808
Avances reçues pour le compte des clients de Diagonal Company	30 091	27 138			2 953
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition des minoritaires de Diagonal Company	998				998
Variation du besoin en fonds de roulement retraité					-6 729

NOTE 25 - Gestion des risques

1. Risque de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2017, cette couverture porte sur 67,11 % du montant nominal initial de dettes bancaires soit 45,4 M€.

Au 31 décembre 2016, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 3,9 M€.

2. Risques liés à l'endettement

Tessi est sujet à certains covenants financiers. Concernant le contrat de crédit signé le 12 janvier 2017 et présenté en note 1, le Groupe devra respecter des ratios financiers calculés trimestriellement, sur la base de données consolidées, pendant la durée d'emprunt correspondante. Le non-respect de ces ratios pourrait entraîner un remboursement anticipé de l'emprunt.

Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts soumis aux covenants financiers s'élève à 79,6 M€.

3. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

4. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 Business Units (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Le secteur de l'économie reste affecté par les incertitudes économiques et politiques internationales. Celles-ci peuvent créer des tensions chez les clients du Groupe générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière de traitement des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Customer marketing peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement de manière significative qu'au marché français, espagnol, suisse et chilien. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique de ces pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

5. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et / ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

6. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

➤ Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale,
- faciliter le financement d'activités terroristes.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

➤ Risques d'image de par son rôle de place sur le marché de l'or

Bien que la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 ait pris fin en 2004 et que le marché de l'or investissement en France soit devenu un marché de gré à gré (comme il l'est à l'international depuis la création du fixing de Londres), il peut demeurer dans l'esprit de certains une confusion entre l'ex-cotation officielle et celle de CPoR Devises d'autant que cette dernière est reprise par plusieurs médias nationaux.

Aussi, CPoR Devises a précisé sur son site public et rappelé à ses équipes les éléments suivants quant au principe et à la détermination de sa cotation :

La cotation officielle de l'or sur Euronext Paris a été définitivement supprimée depuis le 2 août 2004. Afin d'assurer la liquidité du marché, CPoR Devises, qui traitait déjà l'essentiel des ordres en bourse, continue de publier chaque jour à 13 heures un cours de référence pour les produits d'or les plus échangés en France, dont ceux anciennement cotés avant août 2004. Le passage du marché officiel à un marché de gré à gré n'a pas modifié fondamentalement le système de détermination des cours qui reste basé sur le prix du spot de l'once sur le marché international, sur l'offre et la demande propre à chacun des produits d'or ainsi que sur la liquidité du marché.

➤ **Risques de non-conformité à l'agrément accordé par l'ACPR**

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des opérations, détection et analyse des opérations inhabituelles ou atypiques.

➤ **Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance**

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un Comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court terme et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises :

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

➤ **Couverture des actifs fiduciaires**

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.

- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Livres sterling, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, les devises exotiques non couvertes sont financées en euros.

➤ **Couverture des avoirs d'or physique**

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture : les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écart possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance, fixé à 5 millions d'euros en 2017. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2017, le total brut des primes s'est établi à 0,5 million d'euros.

NOTE 26 - Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	BDO Rhône-Alpes et réseau BDO				Audits et Partenaires				Ernst & Young				Autres cabinets			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%		Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés																
Émetteur	70	60	12%	8%	70	60	29%	26%								
Filiales intégrées globalement	451	446	77%	62%	175	170	71%	74%	44	44	49%	28%	36	14	100%	100%
sous total	521	506	89%	71%	245	230	100%	100%	44	44	49%	28%	36	14	100%	100%
Services autres que le commissariat aux comptes																
Émetteur	33	44	6%	6%												
Filiales intégrées globalement		166		23%												
sous total	33	210	6%	29%												
Sous total	556	716	95%	100%	245	230	100%	100%	44	44	49%	28%	36	14	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
Juridique, fiscal, social									45		51%					
Autres prestations	29		5%							114		72%				
Sous total	29		5%						45	114	51%	72%				
Total	583	716	100%	100%	245	230	100%	100%	89	158	100%	100%	36	14	100%	100%

NOTE 27 - Informations sur les entreprises et parties liées

1. Membres du Directoire

Les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération fixe, variable et exceptionnelle des membres du Directoire est décidée sur une base individuelle par le Conseil de Surveillance en fonctions des responsabilités exercées par chacun.

Les membres du Directoire bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe ainsi que d'une surcomplémentaire décès.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de leurs fonctions dans le Groupe.

Sur l'exercice 2017, les rémunérations brutes des membres du Directoire de Tessi SA s'élèvent à 1 184 K€.

2. Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par l'allocation de jetons de présence.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de Tessi SA au titre de 2017 s'élèvent à 70 K€

3. Entreprises liées

La société Tessi SA a enregistré une charge d'intérêts de 1 920 K€ envers son principal actionnaire, la société Pixel Holding SAS, dans le cadre de la convention de compte courant mise en place le 12 janvier 2017.

Tessi SA a également comptabilisé des produits de gestion envers Pixel Holding SAS pour 20 K€, ainsi qu'envers Pixel Holding 2 pour 20 K€.

NOTE 28 - Engagements donnés – reçus

1. Engagements donnés

➤ Lettres de confort, d'engagement, cautions, garanties

- Tessi SA s'est engagée à l'octroi de cautions, avals et garanties, en cas de défaillance financière de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP Assurances à garantir que sa filiale, la société Tessi Documents Services soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre :
 - du contrat de prestations de services production Préfon Retraite,
 - du contrat de prestations de services de traitement des contrats en déshérence,
 - du contrat de prestations de services de dématérialisation des courriers entrants,conclu entre sa filiale et la société CNP Assurances.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi Documents Services soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre ses filiales et la société Caisse d'Épargne Île de France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi GED soit en mesure de faire face à toutes ses

obligations au titre du contrat de licence, d'hébergement et de maintenance d'une solution de gestion électronique de documents conclu entre sa filiale et la Caisse d'Épargne Île de France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Pages Jaunes à garantir que sa filiale la société Tessi MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat prestations de conditionnement et de routage des annuaires imprimés de Pages Jaunes conclu entre sa filiale et la société Pages Jaunes.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès SG Services à garantir que sa filiale la société Tessi MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat prestations de logistiques cadeaux dans le cadre du programme de fidélité Filigrane de la SG Services conclu entre sa filiale et SG Services.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre d'engagement auprès de GE Capital Equipement Finance à apporter les moyens financiers nécessaires en cas de défaillance financière de sa filiale la société Tessi TMS dans le paiement des loyers dus au titre du contrat de location de longue durée de matériel bureautique conclu entre sa filiale et GE Capital Equipement Finance et reprendre la location de ce matériel dans les mêmes conditions.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL - Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Éditique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de LA POSTE à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi MD, les moyens financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations de paiements dues par elle au titre du contrat gamme Colissimo Entreprise.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales, les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Éditique, soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société EUROPCAR France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Souscription par Tessi Documents Services auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 1 180 100 € en garantie des intérêts des URSSAF, clients de Tessi Documents Services.

- Tessi SA a accordé à la Mutuelle Familiale une promesse de vente d'actions portant sur 100 % des actions de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon ainsi que le montant de toute créance détenue par le promettant en compte courant dans les écritures de la Société. Cette promesse pourra être exercée en une fois par la Mutuelle Familiale à tout moment pendant une période allant du 16 février 2018 au 15 mars 2018.

➤ **Cautions bancaires**

- Souscription par Tessi MD auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 550 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux. Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Tessi MD et que Tessi MD respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Souscription par Tessi Encaissements auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant :
 - de 60 000 € pour garantir la société Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes – CARPIMKO en garantie du paiement de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Encaissements au titre d'une convention de délégation conclue entre CARPIMKO et Tessi Encaissements,
 - de 145 000 € pour garantir du paiement de toutes les sommes qui seraient dues à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français – CARMF par Tessi Encaissements en sa qualité de mandataire de l'agent comptable du bénéficiaire.
- Souscription par Tessi Éditique auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 3 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Éditique au titre du règlement des affranchissements postaux.
- Souscription par Tessi Éditique auprès de la BNP d'une caution bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Éditique au titre du règlement des frais d'affranchissement.
- XWZ 32 (mère de Tessi Éditique) a accordé un cautionnement solidaire de la société Tessi Éditique à hauteur de 1 000 000 € au profit de la BNP.
- Octroi par Tessi SA le 12 janvier 2017 :
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre d'une Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017 et d'emprunteur au titre d'une Convention de Compte Courant conclue entre Tessi SA et Pixel Holding en date du 12 janvier 2017:
 - (i) de nantissements sur les parts ou compte-titres (selon le cas) détenus par Tessi SA au capital de Tessi Technologies, Tessi Documents Services, SEDI (Société d'Enrichissement de Données Informatiques), Prochèque Nord, Tessi Paiements Services, BIP Tessi (Bordelaise d'Informatique Périphérique), Tessi-T.G.D., Société Rhôdanienne d'Informatique Périphérique (RIP-Tessi), Tessi Informatique, Tessi Encaissements, Tessi Chèque Rennes, Graddo Grupo Corporativo, BPO Solutions Spain et Diagonal Company Services & Solutions, par signature le cas échéant de toute déclaration de nantissement de compte de titres financiers soumise aux dispositions de l'article L. 211-20 du Code monétaire et financier,
 - (ii) d'un nantissement sur ses comptes bancaires, et

- (iii) d'un nantissement de créances sur les créances intragroupe détenues par Tessi SA, étant précisé que Pixel Holding est partie à toutes les sûretés visées dans ce paragraphe ci-dessus en qualité de bénéficiaire,
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre de la Convention de Crédits, d'un nantissement de premier rang sur les titres de Tessi Document Solutions Switzerland et,
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur au titre de la Convention de Compte Courant, d'un nantissement de second rang sur les titres de Tessi Document Solutions Switzerland au bénéfice de Pixel Holding
- Adhésion à la Convention de Crédits, le 20 juin 2017, en qualité de garants de Diagonal Company Services & Solutions, Tessi Technologies, Graddo II, Tessi Document Services, SEDI, Prochèque Nord, Tessi Paiements Services, BIP-Tessi, Grabacion de Datos y Documentos, Tessi Éditique, RIP Tessi, Tessi TGD, BPO Solutions, Tessi GED, Tessi Informatique, Tessi Document Solutions Suisse, Tessi Encaissements, Tessi Chèque Rennes, Graddo Grupo Corporativo, Tessi Ouest, ICSB, Tessi Chèque Interbancaire, XWZ 32, C2I Productions, Accès Informatiques et Tessi TMS (les « Garants Post-Closing »), au moyen de la conclusion d'actes d'adhésion entre Tessi SA, les Garants Post-Closing et Natixis en qualité d'agent et agent des sûretés, et dans ce cadre, en garantie de toutes sommes dues au titre de la Convention de Crédit et des documents de financement seniors.
- Octroi par Tessi SA et les garants post-Closing le 20 juin 2017 :
 - (i) de nantissements sur les titres émis par les Garants Post-Closing n'ayant pas été nantis le 12 janvier 2017,
 - (ii) de nantissements de comptes bancaires par chacun des Garants Post-Closing à l'exception de Diagonal (et concernant Tessi TMS portant sur ses comptes non dédiés uniquement) , et
 - (iii) de nantissements de créances portant sur les créances intragroupe détenues par chacun des Garants Post-Closing, dans des termes similaires aux nantissements consentis par Tessi SA le 12 janvier 2017,
 en garantie (i) concernant les sûretés consenties par Tessi SA, de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre de la Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017 et d'emprunteur au titre de la Convention de Compte Courant conclue entre Tessi SA et Pixel Holding en date du 12 janvier 2017 et (ii) concernant les sûretés consenties par les Garants Post-Closing, de leurs obligations en qualité de garants au titre de la Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017.

➤ Compléments de prix d'acquisition et engagements de rachat

- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Gdoc Holding et de ses filiales d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017 et d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 en fonction des résultats de la société Gdoc Holding et de ses filiales. Ces compléments ont été comptabilisés à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Promotion Marketing Communication d'un montant maximal de 2 400 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 10 juillet 2018.
- Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Diagonal Company Services & Solutions, Tessi SA s'est engagée à racheter aux actionnaires minoritaires leurs actions représentant 2,5 % du capital à un prix fixé selon la même méthode que l'acquisition de départ. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.

- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société IMDEA Asesores d'un montant maximal de 557 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 250 000 euros dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Dhimyotis d'un montant de 14 172 270 euros en fonction des résultats de cette dernière au 31 décembre 2020. Cet engagement a été provisionné à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.

4. Engagements reçus

- Les engagements de financement reçus par la société CPoR Devises correspondent à la fraction non utilisée des lignes de crédit confirmées multi-devises. Au 31 décembre 2017, le montant non utilisé de ces lignes est de 38,4 millions d'euros.
- Tessi SA a contracté en 2017 des emprunts pour un total de 117,7 millions d'euros mobilisés à hauteur de 82,9 millions d'euros à la date de clôture. En conséquence, Tessi SA dispose, au 31 décembre 2017, d'une enveloppe de 34,8 millions d'euros librement mobilisable.

5. Dettes garanties par des sûretés réelles

- Tessi SA, nantissement :
 - de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immeuble acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes en garantie d'un emprunt.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque en rang utile sur les locaux de Nanterre au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt.

6. Autres engagements financiers

- Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 45,4 millions d'euros. Cette couverture a été valorisée au bilan consolidé pour une valeur négative de 88 milliers d'euros.
- Les opérations enregistrées en hors bilan par la société CPoR Devises recouvrent différentes catégories d'opérations, dont :
 - les euros et devises empruntés non reçus / les devises et euros prêtés non livrés. Il s'agit des emprunts au jour le jour ou à très court terme engagés en date de clôture pour la couverture de la position de change mais n'ayant pas encore donné lieu à transfert de fonds. Ils sont généralement dénoués entre J+2 et J+5.
 - les swaps cambistes et opérations d'achats/ventes à terme dans le cadre des opérations de couverture de la position de change. Ces opérations ne sont pas valorisées en IFRS car à très court terme.

NOTE 29 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Information relative aux filiales consolidées par secteur d'activités

1. Tessi documents services

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Accès Informatiques	France	100	100	IG
ASP One.fr	France	100	100	IG
Atelier Pré St Gervais	France	100	100	IG
ATIA	Vietnam	60	60	IG
A.T.I.P.	France	100	100	IG
BIPIO	Île Maurice	91,5	91,5	IG
BIP-Tessi	France	100	100	IG
BPO Solutions	Espagne	100	100	IG
C2I Production	France	100	100	IG
Cristal Hipotecario 2009	Espagne	20	19,5	ME
Dhimyotis	France	100	100	IG
Diagonal Company Services & Solutions	Espagne	97,5	97,5	IG
Diagonal Gest Chile	Chili	100	97,5	IG
Docuplus Ltd	Angleterre	100	100	IG
Formalización Alcalá	Espagne	20	19,5	ME
Gesanco Gestión	Espagne	100	97,5	IG
Gestión Externa	Chili	60	58,5	IG
Gestión Externa Colombia	Colombie	65	63,4	IG
Gestiona Agencia Habitacional	Chili	99	57,9	IG
Gestiona Procesos Chile	Chili	99,6	58,5	IG
GI Qualitas Limitada	Chili	99	57,9	IG
GIP-Tessi	France	100	100	IG
Gdoc Holding SA	Suisse	100	100	IG
Gdoc España SL	Espagne	100	100	IG
Gdoc Lasercom France	France	100	100	IG
Gdoc Lasercom SA	Suisse	100	100	IG
Grabación de datos y documentos	Espagne	100	100	IG
Graddo II	Espagne	100	100	IG
Hipotecarios Atacas	Espagne	70	68,2	IG
I.C.S.B.	France	100	100	IG
Insynergy Consulting España	Espagne	70	68,3	IG
ISEM	France	100	100	IG
Logidoc Solutions	France	100	100	IG
Mapreuve	France	100	100	IG
Near Perfection	Espagne	100	100	IG
Processure Company Limited	Île Maurice	50	50	IG
Perfo Service	France	100	100	IG
Prochèque Nord	France	100	100	IG
RIB Drôme	France	100	100	IG
RIP-Tessi	France	100	100	IG
SATC	France	100	100	IG
SDIP-Tessi	France	100	100	IG

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
SEDI	France	100	100	IG
SIP-Tessi	France	100	100	IG
SMIP-Tessi	France	100	100	IG
Servicios Externos Gestiona	Mexique	60	58,5	IG
Synercam	France	100	100	IG
TDC Tessi	France	100	100	IG
T.D.I	France	100	100	IG
TESCA	France	51	51	IG
Tessi 2M	France	100	100	IG
Tessi Business Solutions	Espagne	100	100	IG
Tessi Chèque Bordeaux	France	100	100	IG
Tessi Digital Services	France	100	100	IG
Tessi Chèque Île de France	France	100	100	IG
Tessi Chèque Interbancaire	France	100	100	IG
Tessi Chèque Nanterre	France	100	100	IG
Tessi Chèque Rennes	France	100	100	IG
Tessi Consulting	France	100	100	IG
Tessi Contact Center	France	100	100	IG
Tessi Documents Services	France	100	100	IG
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	France	100	100	IG
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	France	100	100	IG
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	France	100	100	IG
Tessi Document Solutions Switzerland	Suisse	100	100	IG
Tessi Document Solutions Austria	Autriche	100	100	IG
Tessi Document Solutions Germany	Allemagne	100	100	IG
Tessi Éditique	France	100	100	IG
Tessi Encaissements	France	100	100	IG
Tessi GED	France	100	100	IG
Tessi Gestiona SAS	Colombie	80	46,8	IG
Tessi Informatique	France	100	100	IG
Tessi Ouest	France	100	100	IG
Tessi Paiements Services	France	100	100	IG
Tessi Technologies	France	100	100	IG
Tessi Technology Tunis	Tunisie	100	100	IG
Tessi-T.G.D	France	100	100	IG
T.I.G.R.E.	France	100	100	IG
TSI Action Informatique	France	100	100	IG
Tunis Data Services	Tunisie	100	100	IG
Valdeolmillos Gestores	Espagne	100	97,5	IG
XWZ 32	France	100	100	IG

2. CPoR Devises

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
CPoR Devises	France	80	80	IG

3. Tessi customer marketing

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Promotion Marketing Communication (PMC)	France	100	100	IG
Tessi MD	France	100	100	IG
Soft Promo	France	100	100	IG
Tessi TMS	France	100	100	IG

4. Autres et non affectées

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Tessi lab	France	100	100	IG
Tessi Services	France	100	100	IG

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Tessi,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tessi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

➤ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément

► Évaluation des écarts d'acquisition

• Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe mène des opérations de croissance externe ciblées et est amené à reconnaître des écarts d'acquisition à l'actif de ses états financiers.

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris, et sont alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie en fonction de la valeur d'utilité apportée à chacune d'entre elles.

La direction s'assure au moins une fois par an que la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition, figurant à l'actif pour un montant de 164,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Or, toute évolution défavorable des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier des marchés sur lesquels TESSI opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul retenus.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrites dans les notes 10 et 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant chaque unité génératrice de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des écarts d'acquisition dans les états financiers et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche a consisté à :

- apprécier la correcte identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations du Directoire ;
- comparer les projections de flux de trésorerie prévues pour les années 2018 à 2020 aux plans d'affaires utilisés lors du test de dépréciation de l'exercice précédent ;
- comparer les projections de résultats 2017 du test de dépréciation de l'exercice précédent avec les résultats réels ;
- effectuer des entretiens avec la direction générale pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues ;
- évaluer la méthodologie de calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus ainsi que du taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée ; comparer ces taux avec des données de

- marché ou des sources externes et recalculer ces taux à partir de nos propres sources de données ;
- analyser les tests de sensibilité des valeurs d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues effectués par la Direction ;
 - apprécier le caractère approprié des informations financières fournies en notes 10 et 5.1.a de l'annexe aux comptes consolidés.

IV. Impôts différés actifs – Caractère recouvrable des impôts différés actifs sur déficits reportables

➤ Risque identifié

Au 31 décembre 2017, un montant de 10,3 millions d'euros au titre des impôts différés actifs, incluant 2,8 millions d'euros relatifs aux déficits fiscaux reportables figurent dans les états consolidés de la situation financière. Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables suffisants pour le recouvrer. Les impôts différés actifs non reconnus sur déficits fiscaux reportables dans les comptes au 31 décembre 2017 s'élèvent à 0,4 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 5.11-c de l'annexe, la capacité du Groupe à reconnaître ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par la Direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs. La probabilité de recouvrement des impôts différés actifs repose notamment sur un plan d'affaires prévu sur un horizon de huit ans et qui tient compte d'une probabilité de réalisation des bénéfices imposables futurs. Elle prend en compte également une évaluation des Directions locales sur la capacité d'atteinte des plans d'affaires au regard des risques identifiés à la clôture.

Nous avons considéré la reconnaissance des actifs d'impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables comme un point clé de notre audit en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leurs montants.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier la capacité du Groupe à reconnaître des impôts différés sur pertes fiscales reportables, notamment au regard des profits taxables futurs qui permettront d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons vérifié que le modèle retenu par la Direction générale pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées par des profits taxables futurs, est approprié.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du plan à huit ans sur la base duquel le Groupe a reconnu ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la cohérence des projections de résultat avec les dernières estimations de la direction générale ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- vérifiant la correcte reprise des données et des taux de croissance à long terme du plan d'affaires retenus pour les tests de dépréciation d'actifs avec ceux retenus pour l'évaluation des impôts différés ;

- faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la Direction pour établir les projections de résultats au-delà de la période du plan à trois ans validé par le Directoire, notamment en regardant leur cohérence par rapport aux taux de croissance à long terme utilisés et aux informations recueillies lors nos entretiens avec la Direction générale.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

VI. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

➤ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tessi par l'assemblée générale du 14 juin 2013.

Au 31 décembre 2017, le cabinet SOVEC devenu BDO Rhône Alpes était dans la 41^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Audits & Partenaires dans la 17^e année, dont 17 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

VII. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

VIII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

➤ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

➤ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Échirolles et Meylan, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

BDO Rhône Alpes

Martine PACCOUD

Associée

AUDITS et PARTENAIRES

Eric BACCI

Antoine SIRAND

Associés

Comptes sociaux de Tessi SA

situation financière et résultats au 31 décembre 2017

La situation financière de Tessi est présentée à travers les comptes sociaux de Tessi SA aux 31 décembre 2016 et 2017.

I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	12	19 592	17 994
Autres produits d'exploitation		7 270	16
Total produits d'exploitation		26 862	18 010
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		22 214	13 237
Impôts, taxes et versements assimilés		520	567
Charges de personnel		3 546	3 405
Dotations aux amortissements	4	1 888	1 137
Dotations aux provisions		731	
Autres charges d'exploitation		71	111
Total charges d'exploitation		28 970	18 456
Résultat d'exploitation		-2 108	-446
Produits financiers	12	32 969	37 596
Charges financières	12	6 306	3 998
Résultat financier		26 663	33 599
Résultat courant avant impôt		24 555	33 153
Résultat exceptionnel	12	-1 617	-5 818
Impôts sur les bénéfices	12	-2 437	-2 377
Résultat net		25 375	29 712

II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	Notes	2017	2016
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4	71	80
Immobilisations corporelles	4	19 582	20 552
Immobilisations financières	4	194 752	172 047
Total actif immobilisé		214 405	192 678
Actif circulant			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes		10	3
Créances clients et avances versées		4 518	4 368
Autres créances	5	39 486	50 169
Valeurs mobilières de placement	6	5 000	
Disponibilités	6	32 490	62 489
Charges constatées d'avance		181	319
Total actif circulant		81 685	117 348
Frais émission d'emprunts à étaler		5 712	
Ecarts de conversion actif			24
Total de l'actif		301 803	310 051
Passif			
Capitaux propres			
Capital	7	5 595	5 595
Primes		11	530
Réserves		30 302	67 715
Report à nouveau			
Résultat net		25 375	29 712
Total capitaux propres		61 284	103 553
Provisions pour risques et charges	8	190	900
Dettes			
Dettes financières	9&13	226 530	198 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 865	4 620
Dettes fiscales et sociales		2 023	2 656
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		875	
Autres dettes et produits constatés d'avance	9	6 034	
Total dettes		240 327	205 475
Ecarts de conversion passif		1	122
Total du passif		301 803	310 051

III. Tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	2017	2016
Flux liés à l'activité		
Résultat net	25 375	29 712
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements et provisions	1 648	2 205
Reprises des amortissements et provisions	-7 082	-8 189
Plus ou moins-values de cession	1 570	4 889
Boni TUP viré au résultat		
Marge brute d'autofinancement	21 511	28 617
Variation du besoin en fonds de roulement Note 10	19 130	-24 707
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	40 641	3 910
Flux liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	859	-209
Produits de cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	114	350
	972	141
Acquisition / encaissement d'immobilisations financières	-19 268	-22 291
Produits de cessions d'immobilisations financières	447	3 410
	-18 822	-18 881
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-17 850	-18 740
Flux liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	0	0
Réduction ou remboursement de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-67 645	-5 595
Émission / remboursement d'emprunts	20 099	-15 385
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-47 545	-20 980
Variation de trésorerie	-24 754	-35 810
Trésorerie à l'ouverture	62 152	97 962
Trésorerie de clôture	37 398	62 152

IV. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2016	5 595	531	59 267	14 043	79 436
Affectation résultat 2015			14 043	-14 043	
Dividendes versés			-5 595		-5 595
Résultat net				29 712	29 712
Au 31 décembre 2016	5 595	531	67 715	29 712	103 553
Affectation résultat 2016			29 712	-29 712	
Dividendes versés		-520	-67 125		-67 645
Résultat net				25 375	25 375
Au 31 décembre 2017	5 595	11	30 302	25 375	61 284

V. Filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00	1 118	846	1 354	1 354		350	7 710	
ATIA	60,00	112	159	45	45		85	983	
A.T.I.P.	80,00	230	149					757	
BIPIO	91,50	642	278	100	100			2 221	
BIP-Tessi	1,00	1 947	1 533				55	10 459	
BPO Solutions	100,00	1 840	985	6 054	6 054		500	7 019	
CPoR Devises	80,00	44 798	7 681	26 000	26 000	162	12 000	37 508	
Dhimyotis	100,00	375	-365	10 110	10 110	744		1 353	
Diagonal Company	97,53	12 146	-42	57 056	57 056	1 000		50 312	
Gdoc Holding SA	100,00	1 203	542	6 208	6 208	283		621	
GIP-Tessi	99,00	-24	-18	8	0	57			42
I.C.S.B.	100,00	1 639	310	3 853	3 853		100	4 417	
ISEM	100,00	931	65	1 565	1 565			1 945	
Logidoc Solutions	100,00	493	906	10 003	5 128			6 960	
Perfo Service	100,00	261	277	187	187	152	200	1 978	
PMC	100,00	1 506	286	5 917	5 917		1 000	4 303	
Processure Company Limited	50,00	81	21	11	11			213	
Prochèque Nord	99,82	2 149	2 517	257	257		399	14 251	
RIB Informatique Drôme	100,00	222	88	8	8		200	656	
RIP-Tessi	99,00	1 267	1 033	8	8		396	11 326	
SATC	99,80	205	134	8	8		120	538	
SDIP-Tessi	99,00	240	50	8	8		50	1 140	
SEDI	100,00	3 935	1 853	8	8		1 000	34 203	
SIP-Tessi	1,00	218	-200					2 236	
SMIP-Tessi	99,00	343	154	8	8		158	1 108	

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Soft Promo	100,00	95	-1	37	37				
Synercam	100,00	604	124	1 220	1 220		50	718	
T.D.C. Tessi	99,80	716	260	8	8		200	3 620	
T.D.I.	100,00	105	-20	50	50			127	
TESCA	51,00	85	-32	19	19			125	
Tessi Business Services	100,00	3 542	1 287	19 224	19 224		1 200	549	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	978	333	37	37		150	2 604	
Tessi Chèque Île de France	99,00	971	536	10	10		149	2 840	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	1 499	327	727	727			1 772	
Tessi Chèque Nanterre	100,00	690	-5	19	19			1 653	
Tessi Chèque Rennes	100,00	968	481	619	619		300	4 649	
Tessi Consulting	100,00		-78	550				2 817	
Tessi Contact Center	100,00	1 357	360	421	421			5 425	
Tessi Digital Services	99,80	237	125	694	694	1 633	100	5 615	
Tessi Documents Services	100,00	5 072	3 080	16	16		2 000	110 178	
Tessi Document Solutions Switzerland	100,00	4 336	266	15 292	15 292		1 025	15 000	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	100,00	16	17	10	10			527	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	100,00	213	-148	10	10	303	200	4 364	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	100,00	204	508	10	10		200	6 735	
Tessi Encaissements	100,00	5 229	993	500	500		500	11 489	
Tessi Informatique	100,00	1 753	711	2 365	2 365	5 093*	500	8 793	
Tessi lab	100,00	21	14	10	10			301	
Tessi Ouest	99,93	417	485	108	108		300	3 488	
Tessi Paiements Services	100,00	2 118	1 418	5 785	5 785		1 200	36 808	
Tessi Services	100,00	370	350	37	37		200	10 027	
Tessi Technologies	100,00	7 566	2 172	10 252	10 252	2 890**	1 000	22 521	
Tessi Techology Tunis	99,50	7		7	7				
Tessi-T.G.D	100,00	2 548	1 267	1 457	1 457		400	12 040	
Tessi TMS	100,00	1 204	703	4 635	3 869	5 347		18 931	
Tessi 2M	100,00	-153	186	37	34	297		1 324	
T.I.G.R.E.	100,00	2 022	371	2 950	2 950		100	3 433	
TSI Action Informatique	99,00	614	491	8	8		198	3 795	
Tunis Data Services	99,90	249	674	100	100		145	1 807	
XWZ 32	100,00	809	2 803	12 250	3 612	14 197			
24h00	7,50			790					
Totaux				209 036	193 407	32 157	26 729		42

* créance compensée par une dette d'un montant de 9 841 K€

**créance compensée par une dette d'un montant de 9 328 K€

Évènements 2017

Cf. VI. Annexe - Note 4 - point 1.3 - Immobilisations financières.

VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2017

NOTE 1 - Faits marquants

Évènements significatifs de l'exercice

Le 12 janvier 2017, suite à la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'opération, la société Pixel Holding SAS a acquis la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiés (OPAS).

Le 22 février 2017, l'Assemblée Générale Mixte de Tessi SA a décidé de distribuer à titre de dividende exceptionnel la somme de 67,6 millions d'euros. Chaque Actionnaire a ainsi reçu un dividende de 24,18 euros par action de nominal 2 euros.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, la société Tessi SA a également enregistré les opérations suivantes :

- Rachat d'une partie des minoritaires Diagonal Company pour un montant de 5 951 K€,
- Complément d'acquisition de la société Tessi Business Services en date du 11 juillet 2017, portant ainsi le pourcentage de détention du capital à 100%,
- Complément d'acquisition de la société BPO Solutions en date du 26 septembre 2017, portant ainsi le pourcentage de détention du capital à 100%,
- Acquisition de 100% du capital de la société Dhimyotis en date du 27 juillet 2017,
- Création de la société Tessi Technology Tunis en date du 02 juillet 2017,
- Remboursement de manière anticipée de l'intégralité des emprunts émis, dont :
 - le contrat de crédit souscrit pour un montant de 80 M€ en date du 22 décembre 2015,
 - l'emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20 M€.
- Souscription d'un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017, avec le déblocage possible de plusieurs tranches selon les caractéristiques suivantes :

	Facility A	Facility B	Revolving Facility	Acquisition Facility
Montant (en milliers d'euros)	27 100	40 600	10 000	40 000
Durée	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans

Les taux fixés pour ce contrat de crédit ont fait l'objet d'une renégociation. Les nouvelles marges ont été appliquées à compter du 20 juillet 2017.

La tranche de 10 millions d'euros est une tranche revolving, tandis que la tranche de 40 millions d'euros concerne une tranche d'acquisition amortissable. Ces deux tranches sont mises à disposition de la société.

- Mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire (avance en compte courant) d'un montant initial de 47,8 millions d'euros d'une maturité de 7,5 ans.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont en partie constituées de fonds de commerce acquis. Les fonds de commerce peuvent être dépréciés ou amortis.

1. Frais de recherche et développement

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- fonds de commerce 10 ans
- aménagements terrains 15 ans
- constructions 20 à 40 ans
- logiciels, licences 2 ans
- agencements 5 à 20 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel de bureau et matériel informatique 3 à 5 ans
- mobilier 5 à 10 ans

3. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (hors frais d'acquisition).

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne correspondant pas à cette définition sont classés en immobilisations financières et autres titres immobilisés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

NOTE 4 - Actif immobilisé

1. Immobilisations

1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Fonds de commerce	87	87
Concessions, brevets, licences	9	9
Valeur brute	96	96
Dépréciations et amortissements cumulés	-25	-16
Valeur nette	71	80

► Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	80	88
Investissements		0
Cessions (net)		0
Dotations aux amortissements et dépréciations	-9	-8
Valeur nette au 31 décembre	71	80

1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Constructions	15 854	15 840
Installations générales, aménagements constructions	6 799	6 799
Installations techniques, agencements divers	788	811
Autres immobilisations corporelles	148	384
Valeur brute	23 589	23 835
Amortissements cumulés	4 007	3 285
Valeur nette	19 582	20 552

➤ **Analyse de la variation**

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	20 552	21 433
Investissements	16	209
Cessions (VNC)	-107	-187
Dotations aux amortissements	-880	-904
Valeur nette au 31 décembre	19 582	20 552

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de constructions, d'installations et d'agencements.

1.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Titres de participation	208 246	189 819
Autres titres	6 754	7 802
Créances rattachées à des participations et autres titres	2 991	3 112
Prêts		1
Dépôts et cautionnements	40	40
Actions propres		
Valeur brute	218 031	200 773
Dépréciation	-23 279	-28 726
Valeur nette	194 752	172 047

➤ **Analyse de la variation**

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	200 773	186 945
Création de sociétés et souscription à des augmentations de capital	7	10
Acquisitions de titres	10 110	22 281
Cessions ou annulations de titres	-1 889	-5 336
Révision prix d'acquisition	9 151	-3 057
Acquisitions autres immobilisations financières		
Sorties autres immobilisations financières	-121	-70
Valeur brute au 31 décembre	218 031	200 773

Les principales variations constatées au cours de l'exercice 2017 sont relatives aux faits suivants :

➤ **Acquisitions de titres**

- acquisition de 100% du capital de la société Dhimyotis, en date du 27 juillet 2017, pour un montant de 10 110 K€,
- complément d'acquisition de la société Diagonal Company, pour un montant de 5 076 K€ en date du 13/03/2017, et pour un montant de 875 K€ en date du 28/12/2017, portant ainsi le pourcentage de détention de 87,36% à 97,53%.

➤ **Création de titres**

- versement du capital de la société Tessi Technology Tunis suite à la création de la société, pour un montant de 7 K€.

➤ **Cessions et annulations de titres**

- cession de titres acquis en 2010, dans le cadre du dispositif Girardin, pour un montant de 1 838 K€.
- cession des titres de la société Bordeaux Saisie, d'une valeur brute de 21 K€, préalablement à l'opération de fusion-absorption de la société Bordeaux Saisie par la société BIP Tessi,
- cession des titres de la société My Shopper Agency, d'une valeur brute de 15 K€, préalablement à l'opération de fusion-absorption de la société My Shopper Agency par la société Tessi TMS,
- cession des titres de la société Tessi CRM Consulting, d'une valeur brute de 15 K€, préalablement à l'opération de fusion-absorption de la société Tessi CRM Consulting par la société Tessi TMS.

➤ **Révision prix d'acquisition**

- versement d'un complément de prix relatif à l'acquisition de la société Tessi Business Services, en date du 11 juillet 2017, pour un montant de 3 000 K€,
- versement d'un complément de prix relatif à l'acquisition de la société BPO Solutions, en date du 26/09/2017, pour un montant de 200 K€.

2. Dépréciation de titres

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Montants au 1 ^{er} janvier	27 082	33 132
Dépréciation sur immobilisations financières		154
Reprise sur dépréciation d'immobilisations financières	-5 489	-6 204
Annulation dépréciation sur titres		
Montants au 31 décembre	21 593	27 082

Au cours de l'exercice 2017, la société Tessi SA a principalement enregistré les opérations suivantes :

- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société XWZ32, pour un montant de 2 803 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation de titres détenus dans le cadre du dispositif Girardin, pour un montant de 1 838 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Tessi TMS, pour un montant de 703 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Tessi Informatique, pour un montant de 111 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Tessi 2M, pour un montant de 34 K€.

NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances brutes correspondent à hauteur de 34,8 millions d'euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Une provision pour dépréciation de compte courant est constatée pour l'entité GIP pour un montant de 42 K€.

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Montants au 1 ^{er} janvier	153	2 040
Dépréciation sur comptes courants	42	14
Reprise sur dépréciation de comptes courants	-153	-1 902
Montants au 31 décembre	42	153

Au cours de l'exercice 2017, la société Tessi SA a principalement enregistré l'opération suivante :

- la reprise d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de la société Tessi 2M, pour un montant de 153 K€.

NOTE 6 - Valeurs mobilières de placements et trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

NOTE 7 - Capital social

	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Nombre de titres	2 797 678	2 797 678
Valeur nominale	2 euros	2 euros
Total (en milliers d'euros)	5 595	5 595

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur 2017 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital	Prime d'émission
Au 31/12/2016	2 797 678	5 595	531
Plan d'achat d'actions	-	-	-
Annulation titres	-	-	-
Versement dividendes	-	-	-530
Au 31/12/2017	2 797 678	5 595	1

NOTE 8 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques ou les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

Sur l'exercice 2016, une provision pour charges financières d'un montant de 876 K€ a été constatée compte tenu des charges inhérentes à la demande de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 20 M€ faite en 2016 et intervenue début 2017 dans le cadre du changement d'actionnariat.

Sur l'exercice 2017, une provision pour risque d'un montant de 190 K€ a été constatée suite à un litige commercial avec un prestataire.

En milliers d'euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour perte de change	24			-24	0
Autres prov. risques et charges	876	190	-876		190
Total	900	190	-876	-24	190

NOTE 9 - Dettes

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à hauteur de 106,3 M€ aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe, et à un prêt par Pixel Holding de 38,3 M€ (Intercompany Loan) mis en place le 12/01/2017, dans le cadre du refinancement de la dette senior avec octroi de nouvelles lignes de crédit et faisant suite au rachat du bloc de contrôle.

En milliers d'euros	Facility A	Facility B	Revolving Facility	Acquisition Facility
Montant	27 100	40 600	10 000	40 000
Montant tirages 2017	27 100	40 600	-	15 186
Montant non utilisé	-	-	10 000	24 814

Suite à un litige, une indemnité de 5 M€ a été perçue au cours de l'exercice.

La décision ayant fait l'objet d'un appel déposé par la partie adverse, il a été décidé de comptabiliser cette somme en compte d'attente.

NOTE 10 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Variation des frais financiers	-644	0
Variation nette exploitation	-3 164	560
Variation de stock		
Transferts de charges à répartir		
Variation des créances d'exploitation	-2 783	-268
Variation des dettes d'exploitation	-380	828
Variation nette hors exploitation	22 938	-25 267
Variation des créances hors exploitation	7 782	-3 003
Variation des dettes hors exploitation	15 139	-22 867
Charges et produits constatés d'avance	17	603
Variation du besoin en fonds de roulement	19 130	-24 707

NOTE 11 - Différence de conversion

Des écarts de conversion passif sont constatés au 31 décembre 2017 pour un montant de 1K€.

NOTE 12 - Compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France et est constitué de prestations aux différentes filiales du Groupe.

2. Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 31/12/16
Produits nets financiers liés aux participations (1)	26 757	28 017
Produits nets sur cessions de VMP	15	303
Différence positive de change	72	2
Provisions / reprises sur dépréciations d'immobilisations financières (2)	5 623	7 997
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (3)	-5 804	-2 638
Pertes sur créances liées à des participations	-	-83
Total	26 663	33 599

➤ **Ventilation au 31/12/2017**

(1) Ce poste correspond en quasi-totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 1 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 42 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 5 489 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de titres de participations,
- 153 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de comptes courants,
- 24 K€ concernant une reprise sur provision pour risques et charges financiers.

(3) Dont :

- 2 584 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 645 K€ de charges financières diverses,
- 2 575 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

➤ **Ventilation au 31/12/2016**

(1) Ce poste correspond en quasi-totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 154 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 14 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 6 204 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de titres de participations,
- 1 985 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 2 004 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 24 K€ de charges financières diverses,
- 610 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel de :

- la moins-value nette sur la cession de titres précédemment acquis dans le cadre du dispositif Girardin pour 1 837 K€, celle-ci étant compensée par une reprise de dépréciation classée en résultat financier,
- la plus-value nette sur la cession des parts de la société Bordeaux Saisie pour 284 K€.

4. Impôts sur les bénéfices

4.1. Intégration fiscale

La Société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés du Groupe qui ont opté pour ce régime.

Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'intégration fiscale :

- Accès Informatiques
- Atelier Pré Saint Gervais
- GIP Tessi
- I.C.S.B
- Logidoc Solutions
- Prochèque Nord
- SEDI
- SIP-Tessi
- T.D.C. Tessi
- Tessi Chèque Bordeaux
- Tessi Chèque Interbancaire
- Tessi Chèque Nanterre
- Tessi Documents Services
- Tessi Éditique
- Tessi Encaissements
- Tessi GED
- Tessi Informatique
- Tessi MD
- Tessi Paiements Services
- Tessi SA
- Tessi Services
- Tessi TMS
- TSI Action Informatique
- XWZ 32

La société Tessi SA est la mère d'un groupe d'intégration fiscale. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuelles économies ou charges d'impôts des sociétés intégrées sont constatées dans les comptes de la société mère Tessi SA. Il en est de même pour les crédits d'impôts compétitivité emploi.

Hors régime d'intégration fiscale, aucun impôt sur les sociétés ne serait dû par la société Tessi SA compte tenu d'une perte fiscale propre à la société d'un montant de 6 793 K€.

4.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Résultat avant impôt (en milliers d'euros)	Impôt dû / (Economie)	Résultat net
Résultat courant	-1 806	24 555
Résultat exceptionnel	-631	-1 617
Total	-2 437*	22 938

*Dont 417 K€ de produits à recevoir, sur contribution additionnelle 3% à l'impôt sur les sociétés, au titre des années antérieures à 2017.

4.3. Situation fiscale différée et latente

Au 31 décembre 2017, la situation fiscale différée et latente est la suivante :

➤ Allègements de la dette future d'impôt

Étalement des frais d'acquisition : 1 296 K€

Plus-value latente sur VMP : 100 K€

Soit un total de 1 396 K€, générant une économie future d'impôt de 465 K€.

➤ Accroissement de la dette future

Néant

➤ Crédits d'impôts

Le montant des crédits d'impôts compétitivité emploi des sociétés intégrées et non imputés sur l'impôt des sociétés Groupe de l'année 2017 s'élève à 592 K€ (solde de CICE 2017). Cette créance sur l'Etat est remboursable dans les délais légaux.

NOTE 13 - Autres informations

1. Échéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

1.1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Total actif immobilisé	3 031		3 031	
Créances rattachées à des participations	2 991		2 991	
Prêts				
Autres immobilisations financières	40		40	
Total actif circulant	44 186	44 186		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	4 518	4 518		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	632	632		
Impôt sur les sociétés	1 408	1 408		
Autres impôts	2 473	2 473		
Groupe et associés	34 783	34 783		
Débiteurs divers	190	190		
Charges constatées d'avance	181	181		
Total créances	47 217	44 186	3 031	

1.2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	92	92		
- à plus de 1 an à l'origine	79 779	3 940	29 493	46 347
Emprunts et dettes financières divers	248	248		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 865	4 865		
Personnel et comptes rattachés	784	784		
Sécurité sociale et organismes sociaux	492	492		
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfiques				
- taxe sur la valeur ajoutée	713	713		
- autres impôts, taxes et assimilés	34	34		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	875	875		
Groupe et associés	146 411	146 411		
Autres dettes	6 034	6 034		
Produits constatés d'avance				
Total dettes	240 327	164 487	29 493	46 347

Emprunts souscrits dans l'exercice : 82 886 K€

Emprunts remboursés dans l'exercice : 101 059 K€

2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

2.1. Membres du Directoire

Les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L.225-37 et suivants du Code de Commerce.

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération fixe, variable et exceptionnelle des membres du Directoire est décidée sur une base individuelle par le Conseil de Surveillance en fonctions des responsabilités exercées par chacun.

Les membres du Directoire bénéficient des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe, ainsi que d'une surcomplémentaire décès.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de leurs fonctions dans le Groupe.

Sur l'exercice 2017, les rémunérations brutes des membres du Directoire s'élèvent à 622 K€.

2.2. Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par l'allocation de jetons de présence.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de Tessi SA au titre de 2017 s'élèvent à 70 K€.

3. Produits à recevoir, charges à payer, et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	237
Clients avoirs à accorder	16
Fournisseurs FNP	1 854
Dettes fiscales et sociales	1 238
Total charges à payer	3 346

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Autres créances	6
Fournisseurs avoirs à recevoir	184
Clients FAE	2 050
Créances fiscales et sociales	2 473*
Total produits à recevoir	4 713

*Dont 2 447 K€ liés à des produits à recevoir sur contribution additionnelle 3% sur dividendes versés.

En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	181
Total charges constatées d'avance	181

4. Effectif moyen

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	3	6
Non cadres	0	0
Total	3	6

5. Engagements financiers et autres engagements

5.1. Engagements donnés

► Cautions et lettres de confort accordées

- TESSI SA est caution solidaire de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, en cas de défaillance financière de ces dernières, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP ASSURANCES à garantir que sa filiale la société TESSI DOCUMENTS SERVICES (100 %) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre :

- du contrat de prestations de services production PREFON RETRAITE,
- du contrat de prestations de services de traitement des contrats en déshérence,
- du contrat de prestations de services de dématérialisation des courriers entrants,

conclu entre sa filiale et la société CNP ASSURANCES. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.

- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CAISSE D'EPARGNE ILE DE France à garantir que sa filiale la société TESSI DOCUMENTS SERVICES (100 %) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre sa filiale et la société CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE à garantir que sa filiale la société TESSI GED soit en mesure de faire face à

toutes ses obligations au titre du contrat de licence, d'hébergement et de maintenance d'une solution de gestion électronique de documents conclu entre sa filiale et la CAISSE D'EPARGNE ILE DE France. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.

- TESSI SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL – LE CREDIT LYONNAIS à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI EDITIQUE, tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales les sociétés TESSI DOCUMENTS SERVICES et TESSI EDITIQUE soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société EUROPCAR France. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Pages Jaunes à garantir que sa filiale la société TESSI MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de conditionnement et de routage des annuaires imprimés de Pages Jaunes conclu entre sa filiale et la société Pages Jaunes. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de SG Services à garantir que sa filiale la société TESSI MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de logistiques cadeaux dans le cadre du programme de fidélité Filigrane de la SG Services conclu entre sa filiale et SG Services. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de LA POSTE à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI MD, les moyens financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations de paiement dues par elle au titre du contrat Gamme Colissimo Entreprise.
- TESSI SA s'est engagée par lettre d'engagement auprès de GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, devenu CM CIC Leasing, à apporter les moyens financiers nécessaires en cas de défaillance financière de sa filiale la société TESSI TMS dans le paiement des loyers dûs au titre du contrat de location de longue durée de matériel bureautique conclu entre sa filiale et GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE et reprendre la location de ce matériel dans les mêmes conditions.
- Tessi SA a accordé à la Mutuelle Familiale une promesse de vente d'actions portant sur 100 % des actions de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon ainsi que le montant de toute créance détenue par le promettant en compte courant dans les écritures de la Société. Cette promesse pourra être exercée en une fois par la Mutuelle Familiale à tout moment pendant une période allant du 16 février 2018 au 15 mars 2018.

► **Compléments de prix**

- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Gdoc Holding et de ses filiales, d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017 et d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 en fonction des résultats de la société Gdoc Holding et de ses filiales.
- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Promotion Marketing Communication d'un montant maximal de 2 400 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 10 juillet 2018.
- Dans le cadre de l'acquisition du contrôle du groupe DIAGONAL COMPAGNY SERVICES & SOLUTIONS, Tessi s'est engagée à racheter aux actionnaires minoritaires leurs actions représentant 2,45% du capital à un prix fixé selon la même méthode que l'acquisition de départ.
- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société IMDEA d'un montant de :
 - 175 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2018 ainsi qu'un 2^{ème} complément de prix d'un montant maximum de 75 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2018 ;
 - 175 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2019 ainsi qu'un 2^{ème} complément de prix d'un montant maximum de 75 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2019.
- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Dhimyotis d'un montant maximal de 14 172 269,74 euros en fonction des résultats de cette dernière au 31 décembre 2020.

5.2. Dettes garanties par des sûretés réelles

- Octroi par Tessi SA, le 12 janvier 2017 :
 - en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre d'une Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017 et d'emprunteur au titre d'une Convention de Compte Courant conclue entre Tessi SA et Pixel Holding, en date du 12 janvier 2017 :
 - (i) de nantissements sur les parts ou compte-titres (selon le cas) détenus par Tessi SA au capital de Tessi Technologies, Tessi Documents Services, SEDI (Société d'Enrichissement de Données Informatiques), Prochèque Nord, Tessi Paiements Services, BIP Tessi (Bordelaise d'Informatique Périphérique), Tessi-T.G.D., Société Rhôdanienne d'Informatique Périphérique (RIP-Tessi), Tessi Informatique, Tessi Encaissements, Tessi Chèque Rennes, Graddo Grupo Corporativo, BPO Solutions Spain et Diagonal Company Services & Solutions, par signature le cas échéant de toute déclaration de nantissement de compte de titres financiers soumise aux dispositions de l'article L.211-20 du Code monétaire et financier,
 - (ii) d'un nantissement sur ses comptes bancaires, et
 - (iii) d'un nantissement de créances sur les créances intragroupe détenues par Tessi SA, étant précisé que Pixel Holding est partie à toutes les sûretés visées dans ce paragraphe ci-dessus en qualité de bénéficiaire,

- en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre de la Convention de Crédits, d'un nantissement de premier rang sur les titres de Tessi Document Solutions Switzerland et,
- en garantie de ses obligations en qualité d'emprunteur au titre de la Convention de Compte Courant, d'un nantissement de second rang sur les titres de Tessi Document Solutions Switzerland au bénéfice de Pixel Holding.
- Adhésion à la Convention de Crédits, le 20 juin 2017, en qualité de garants de Diagonal Company Services & Solutions, Tessi Technologies, Graddo II, Tessi Document Services, SEDI, Prochèque Nord, Tessi Paiements Services, BIP-Tessi, Grabacion de Datos y Documentos, Tessi Éditique, RIP Tessi, Tessi TGD, BPO Solutions, Tessi GED, Tessi Informatique, Tessi Document Solutions Suisse, Tessi Encaissements, Tessi Chèque Rennes, Graddo Grupo Corporativo, Tessi Ouest, ICSB, Tessi Chèque Interbancaire, XWZ 32, C2I Productions, Accès Informatiques et Tessi TMS (les « Garants Post-Closing »), au moyen de la conclusion d'actes d'adhésion entre Tessi SA, les Garants Post-Closing et Natixis en qualité d'agent et agent des sûretés, et dans ce cadre, en garantie de toutes sommes dues au titre de la Convention de Crédit et des documents de financement seniors.
- Octroi par Tessi SA et les Garants Post-Closing le 20 juin 2017:
 - (i) de nantissements sur les titres émis par les Garants Post-Closing n'ayant pas été nantis le 12 janvier 2017,
 - (ii) de nantissements de comptes bancaires par chacun des Garants Post-Closing à l'exception de Diagonal (et concernant Tessi TMS portant sur ses comptes non dédiés uniquement), et
 - (iii) de nantissements de créances portant sur les créances intragroupe détenues par chacun des Garants Post-Closing, dans des termes similaires aux nantissements consentis par Tessi SA le 12 janvier 2017,

en garantie (i) concernant les sûretés consenties par Tessi SA, de ses obligations en qualité d'emprunteur et de garant au titre de la Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017 et d'emprunteur au titre de la Convention de Compte Courant conclue entre Tessi SA et Pixel Holding en date du 12 janvier 2017 et (ii) concernant les sûretés consenties par les Garants Post-Closing, de leurs obligations en qualité de garants au titre de la Convention de Crédits en date du 12 janvier 2017.

5.3. Crédit-bail

Non applicable.

5.4. Opérations de couverture

Les nouveaux emprunts ont fait l'objet d'opérations de SWAP, avec couverture partielle d'intérêt, sur un montant nominal initial de 45,1 M€.

Au 31/12/2017, ces instruments de couverture sont valorisés à hauteur de -88 K€.

5.5. Engagements

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont de 163 K€. Ces indemnités sont calculées au vu des paramètres suivants :

- calcul salarié par salarié,
- probabilité d'espérance de vie et de présence dans la Société à la date prévue de départ en retraite,
- prorata ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités ont été calculées par un actuairé qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

➤ **Hypothèses retenues**

En %	2017	2016
Taux d'actualisation	1,30 %	1,30 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	2 %	2 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	1 %	1 %

TESSI SA a versée, sur l'exercice 2017, un montant de 500 K€ dans le cadre de la souscription d'une assurance retraite pour elle-même et ses filiales.

6. Consolidation

La Société établit des comptes consolidés.

Tessi SA, immatriculée au RCS de Grenoble, sous le n° 071 501 571, est la société mère du Groupe.

Son siège social est basé au 177 cours de la Libération – 38029 Grenoble Cedex 2.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Tessi,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tessi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif au risque d'anomalie significative qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ce risque.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Évaluation des titres de participation**

• **Risque identifié**

Les titres de participations représentent 208 246 K€ dépréciés à hauteur de 14 839 K€.

Ils sont évalués sur la base de la valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette ré estimée et des perspectives de rentabilité telle que précisé par la note 3.3 de l'annexe des comptes sociaux.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et parce que la détermination de leur valeur d'utilité nécessite l'utilisation d'estimations ou appréciations.

• **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la direction pour l'évaluation de la situation nette ré estimée et les perspectives de rentabilité des filiales.
- Apprécier le caractère approprié de la méthode retenue.
- Revoir les business plans à un an sous-jacents et échanger avec la direction sur les hypothèses de constructions de ceux-ci.
- Revoir les évaluations des dépréciations des titres de participation.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire, dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

➤ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

➤ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

➤ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tessi par l'assemblée générale du 14 juin 2013.

Au 31 décembre 2017, le cabinet SOVEC devenu BDO Rhône Alpes était dans la 41^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Audits & Partenaires dans la 17^e année, dont 17 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

► Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

➤ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Échirolles et Meylan, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

BDO Rhône Alpes

AUDITS et PARTENAIRES

Martine PACCOUD

Eric BACCI

Antoine SIRAND

Associée

Associés